

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 25/06/2026

Date de transmission de la convocation dématérialisée : 19 juin 2026

Date de publication et d'affichage : 19 juin 2026 - Nombre de conseillers : En exercice : 33

Présents : 29 - Excusés représentés : 2 - Excusés non représentés : 2 - Absent : 0 - Votants : 25

VOTE : A l'unanimité - Pour : 25 - Contre : - Abstentions : 6

L'an deux-mille-vingt-six, le jeudi 25 juin à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune du Mée-sur-Seine, s'est réuni à l'Hôtel de Ville (Salle du Conseil Municipal), 555 route de Boissise, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Franck VERNIN, Maire.

Etaient présents : M. Franck VERNIN, M. Serge DURAND, Mme Maxelle THÉVENIN, M. Denis DIDIERLAURENT, Mme Jocelyne BAK, M. Fabien FOSSE, Mme Ouda BERRADIA, M. Georges AURICOSTE, Mme Maggy PIRET, M. Denis GRIVALLIERS, M. Yannick LEBOEUF, Mme Justine KENGNE, M. Benoît BATON, Mme Stéphanie GUY, M. Neima TOUNKARA, Mme Lidwine SCHYNKEL, Mme Yasmine GUENDOUZ, M. Richie BAKALA MATETA, Mme Aurélie DURAND, Mme Consuelo PAVAN, Mme Sonia AOULMI, Mme Jocelyne VERNON, M. Pascal BERTAUX, Mme Nadia DIOP, M. Mehdi LEFEUVRE, M. Hamza EL HIYANI, M. Alassane SOW, Mme Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, M. Micaylou DIALLO

Etaient excusés représentés : M. Jaouad ZAKI avait donné pouvoir à Mme Jocelyne BAK, M. Valentin BAYOUD à M. Franck VERNIN

Etaient excusés non représentés : Mme Anna Priscille NYEMB WEA, M. Erwann MOSSOT

A été nommé secrétaire de séance : M. Denis DIDIERLAURENT

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Seine-et-Marne le : **1 - JUIL, 2026**

Et Publication du : **1 - JUIL, 2026**

N° : 2026DCM-06-230

Objet : Approbation du dossier d'enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique (DUP) et sollicitation de l'ouverture des enquêtes publiques conjointes relatives au projet de restructuration du centre commercial Plein-Ciel

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment en son article L. 2121-29
- Vu le Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, notamment ses articles L.1 et suivants, L.110-1 et suivants, R.112-4 à R.112-7, L.131-1 et suivants, R.131-1 et suivants et R.131-14
- Vu le Code de l'environnement, notamment ses articles L.122-1 et suivants et R.122-2
- Vu le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) des Hauts de Melun et la convention pluriannuelle conclue avec l'ANRU en juin 2022
- Vu le bilan de la concertation préalable réalisée du 5 octobre au 15 novembre 2021 et approuvé par délibération le 24 mai 2022
- Vu le traité de concession d'aménagement conclu le 17 avril 2025 entre la Ville du Mée-sur-Seine et la SPL Melun Val de Seine Aménagement approuvé par délibération le 26 mars 2025
- Vu la décision n°DRIEAT-SCDD-2025-222 du 8 décembre 2025 dispensant le projet d'évaluation environnementale
- Vu le dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique établi conformément à l'article R.112-4 du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, comprenant notamment la notice explicative, le plan de situation, le plan général des travaux, les caractéristiques principales des ouvrages et l'appréciation sommaire des dépenses

- Vu le dossier d'enquête parcellaire comprenant le plan parcellaire et l'état parcellaire des biens concernés
- Vu l'avis de la Commission aménagement du territoire et cadre de vie du 16 juin 2026
- Considérant que le centre commercial Plein-Ciel, construit en 1967, constitue une polarité commerciale de proximité essentielle pour les habitants du quartier
- Considérant que ce centre commercial présente aujourd'hui d'importants dysfonctionnements techniques, urbains, commerciaux et de sécurité, notamment un avis défavorable récurrent de la commission de sécurité et des difficultés structurelles de gestion de la copropriété
- Considérant que le projet de restructuration vise à maintenir et renforcer l'offre commerciale de proximité, améliorer la qualité urbaine et paysagère du site, développer les services aux habitants, conforter l'attractivité du quartier et accompagner la réhabilitation de la copropriété du Tripode
- Considérant que le projet prévoit la démolition du centre commercial existant après la réalisation d'un nouvel équipement commercial et le transfert des commerçants dans le cadre d'une opération dite « tiroir »
- Considérant que le projet poursuit ainsi des finalités d'intérêt général évidentes
- Considérant que la réalisation du projet nécessite la maîtrise foncière complète des lots composant l'actuelle copropriété commerciale
- Considérant que les acquisitions amiables demeureront privilégiées mais que la multiplicité des propriétaires et l'imbrication des emprises rendent nécessaire l'engagement d'une procédure d'expropriation afin de garantir la réalisation du projet dans des délais compatibles avec les objectifs du NPNRU
- Considérant que le projet s'accompagne d'améliorations environnementales significatives, notamment par la désimperméabilisation partielle du site, le renforcement des espaces végétalisés, l'amélioration de la gestion des eaux pluviales et le développement des mobilités actives
- Considérant que le projet repose sur un principe de continuité de l'activité commerciale permettant le transfert des commerces existants vers les futurs locaux, contribuant ainsi au maintien de l'emploi local, de l'offre de proximité et du dynamisme économique du quartier
- Considérant que les inconvénients de l'opération, principalement liés aux contraintes temporaires de la phase de travaux, aux coûts d'investissement et aux acquisitions foncières nécessaires à sa réalisation, demeurent limités et proportionnés au regard des bénéfices attendus
- Considérant qu'au regard de la théorie du bilan, les atteintes à la propriété privée, le coût financier de l'opération et les inconvénients qu'elle comporte ne sont pas excessifs eu égard à l'intérêt général qu'elle présente
- Considérant dès lors que le bilan coût-avantages de l'opération est à l'évidence positif et que l'utilité publique du projet de restructuration du centre commercial Plein-Ciel est établie

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

APPROUVE le dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique relatif au projet de restructuration du centre commercial Plein-Ciel, annexé à la présente délibération.

APPROUVE le dossier d'enquête parcellaire annexé à la présente délibération.

DECIDE DE SOLLICITER auprès de Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne l'ouverture conjointe :

- De l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique du projet Plein-Ciel ;
- De l'enquête parcellaire correspondante.

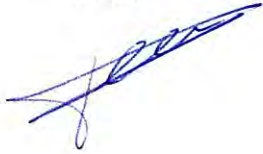
DECIDE DE SOLLICITER de Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne la déclaration d'utilité publique des acquisitions foncières et travaux nécessaires à la réalisation du projet Plein-Ciel, au bénéfice de la Ville du Mée-sur-Seine.

DECIDE DE SOLLICITER, le cas échéant, la prise de l'arrêté de cessibilité portant sur les biens et droits immobiliers nécessaires à la réalisation de l'opération.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous documents, actes et pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à la poursuite de la procédure d'expropriation.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Franck Vernin
Maire



Denis Didierlaurent
Secrétaire de séance



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 25/06/2026

Date de transmission de la convocation dématérialisée : 19 juin 2026

Date de publication et d'affichage : 19 juin 2026 - Nombre de conseillers : En exercice : 33

Présents : 29 - Excusés représentés : 2 - Excusés non représentés : 2 - Absent : 0 - Votants : 23

(Déport de Mme THEVENIN, élue administrateur au sein de la SPL, qui n'a pas été rapporteur, n'a pas pris part au débat et au vote)

VOTE : A l'unanimité - Pour : 23 - Contre : - Abstentions : 7

L'an deux-mille-vingt-six, le jeudi 25 juin à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune du Mée-sur-Seine, s'est réuni à l'Hôtel de Ville (Salle du Conseil Municipal), 555 route de Boissise, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Franck VERNIN, Maire.

Etaient présents : M. Franck VERNIN, M. Serge DURAND, Mme Maxelle THÉVENIN, M. Denis DIDIERLAURENT, Mme Jocelyne BAK, M. Fabien FOSSE, Mme Ouda BERRADIA, M. Georges AURICOSTE, Mme Maggy PIRET, M. Denis GRIVALLIERS, M. Yannick LEBOEUF, Mme Justine KENGNE, M. Benoît BATON, Mme Stéphanie GUY, M. Neima TOUNKARA, Mme Lidwine SCHYNKEL, Mme Yasmine GUENDOUZ, M. Richie BAKALA MATETA, Mme Aurélie DURAND, Mme Consuelo PAVAN, Mme Sonia AOULMI, Mme Jocelyne VERNON, M. Pascal BERTAUX, Mme Nadia DIOP, M. Mehdi LEFEUVRE, M. Hamza EL HIYANI, M. Alassane SOW, Mme Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, M. Micaylou DIALLO

Etaient excusés représentés : M. Jaouad ZAKI avait donné pouvoir à Mme Jocelyne BAK, M. Valentin BAYOUD à M. Franck VERNIN

Etaient excusés non représentés : Mme Anna Priscille NYEMB WEA, M. Erwann MOSSOT

A été nommé secrétaire de séance : M. Denis DIDIERLAURENT

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Seine-et-Marne le : **1 - JUL. 2026**
Et Publication du : **1 - JUL. 2026**

N° : 2026DCM-06-220

Objet : Approbation d'une convention d'avance de trésorerie entre la Société Publique Locale Melun Val de Seine Aménagement et la Commune du Mée-sur-Seine pour l'opération d'aménagement du secteur Plein-Ciel dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouveau Urbain (NPNRU)

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment en ses articles L. 2121-29, L. 1523-1 à L. 1523-4 et L. 1531-1 et suivants
- Vu le Code de l'urbanisme, notamment en ses articles L. 300-1, L. 300-4 et L. 300-5
- Vu le Code de la commande publique, notamment en ses articles L.2511-1 et suivants relatifs aux contrats conclus avec les sociétés publiques locales
- Vu la Délibération n° 13.02.80 du 28 février 2013 approuvant la prise de participation de la Commune du Mée-sur-Seine au capital social de la SPL Melun Val de Seine Aménagement
- Vu la Délibération n° 2020DCM-09-140 du 18 septembre 2020 définissant les objectifs et approuvant les modalités de la concertation dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouveau Urbain (NPNRU) pour le « secteur Plein-Ciel »
- Vu la Délibération n° 2021DCM-06-150 du 24 juin 2021 portant approbation de la convention pluriannuelle de renouvellement urbain de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine (CAMVS) « Les Hauts de Melun » - Plateau de Corbeil / Plein-Ciel
- Vu la Délibération n° 2022DCM-05-160 du 24 mai 2022 portant approbation du bilan de la concertation dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouveau Urbain (NPNRU) pour le « secteur Plein-Ciel »

- Vu la Délibération n° 2024DCM-05-110 du 23 mai 2024 portant approbation de l'avenant n° 1 à la convention pluriannuelle de renouvellement urbain de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine (CAMVS) « Les Hauts de Melun » - Plateau de Corbeil / Plein-Ciel
- Vu le traité de concession d'aménagement du secteur Plein-Ciel et ses 6 annexes, précisant les modalités d'intervention de la SPL MVSA, notamment les missions confiées, le périmètre concerné, la durée du contrat et les modalités de financement, approuvé par une délibération du Conseil municipal du 26 mars 2025
- Vu l'avenant n° 1 au traité de concession d'aménagement entre la Société Publique Locale Melun Val de Seine Aménagement et la Commune du Mée-sur-Seine pour l'opération d'aménagement du secteur Plein-Ciel dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU), et ses annexes, approuvés par une délibération du Conseil Municipal du 25 juin 2026
- Vu le projet de convention d'avance de trésorerie entre la Société Publique Locale Melun Val de Seine Aménagement et la Commune du Mée-sur-Seine dans le cadre de l'opération d'aménagement du secteur Plein-Ciel dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) et ses annexes, ci-annexés
- Vu l'avis de la Commission aménagement du territoire et cadre de vie du 16 juin 2026
- Considérant le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain secteur « Plein-Ciel »
- Considérant que la concession d'aménagement entre la SPL Melun Val de Seine Aménagement et la Commune du Mée-sur-Seine pour l'aménagement du secteur Plein-Ciel prévoit en son article 15 que lorsque les prévisions budgétaires actualisées feront apparaître une insuffisance provisoire de trésorerie, l'aménageur pourra solliciter le versement par la collectivité concédante d'une avance, éventuellement renouvelable, dans les conditions définies à l'article L. 1523-2 4° du Code général des collectivités territoriales
- Considérant que le plan de trésorerie prévisionnel inclus en annexe à la concession d'aménagement approuvé par le Conseil Municipal en date du 26 mars 2025 fait apparaître les besoins de trésorerie annuels nécessaires à la réalisation de l'opération d'aménagement, à savoir un besoin de financement à hauteur de 2 500 000 € entre 2028 et 2032
- Considérant dès lors la nécessité de conclure une convention d'avance de trésorerie avec la SPL Melun Val de Seine Aménagement pour préciser les conditions de versement et de remboursement d'une avance de trésorerie, effectuée par la Commune du Mée-sur-Seine à la SPL, au bénéfice de l'opération d'aménagement dont la réalisation lui a été confiée dans le cadre de la concession d'aménagement précitée

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

APPROUVE la convention d'avance de trésorerie entre la Société Publique Locale Melun Val de Seine Aménagement et la Commune du Mée-sur-Seine pour l'opération d'aménagement du secteur Plein-Ciel dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) et ses annexes, ci-annexés.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention d'avance de trésorerie entre la Société Publique Locale Melun Val de Seine Aménagement et la Commune du Mée-sur-Seine pour l'opération d'aménagement du secteur Plein-Ciel dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) et ses annexes, ci-annexés, ainsi que tous documents/actes y afférents et nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

AUTORISE en conséquence Monsieur le Maire, ou son représentant, à effectuer toutes démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DIT que les dépenses et les recettes seront inscrites aux chapitres correspondants du budget communal.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Franck Vernin
Maire



Denis Didierlaurent
Secrétaire de séance

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 25/06/2026

Date de transmission de la convocation dématérialisée : 19 juin 2026

Date de publication et d'affichage : 19 juin 2026 - Nombre de conseillers : En exercice : 33
Présents : 29 - Excusés représentés : 2 - Excusés non représentés : 2 - Absent : 0 - Votants : 31

VOTE : A l'unanimité - Pour : 31 - Contre : - Abstention :

L'an deux-mille-vingt-six, le jeudi 25 juin à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune du Mée-sur-Seine, s'est réuni à l'Hôtel de Ville (Salle du Conseil Municipal), 555 route de Boissise, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Franck VERNIN, Maire.

Etaient présents : M. Franck VERNIN, M. Serge DURAND, Mme Maxelle THÉVENIN, M. Denis DIDIERLAURENT, Mme Jocelyne BAK, M. Fabien FOSSE, Mme Ouda BERRADIA, M. Georges AURICOSTE, Mme Maggy PIRET, M. Denis GRIVALLIERS, M. Yannick LEBOEUF, Mme Justine KENGNE, M. Benoît BATON, Mme Stéphanie GUY, M. Neima TOUNKARA, Mme Lidwine SCHYNKEL, Mme Yasmine GUENDOUZ, M. Richie BAKALA MATETA, Mme Aurélie DURAND, Mme Consuelo PAVAN, Mme Sonia AOULMI, Mme Jocelyne VERNON, M. Pascal BERTAUX, Mme Nadia DIOP, M. Mehdi LEFEUVRE, M. Hamza EL HIYANI, M. Alassane SOW, Mme Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, M. Micaylou DIALLO

Etaient excusés représentés : M. Jaouad ZAKI avait donné pouvoir à Mme Jocelyne BAK, M. Valentin BAYOUD à M. Franck VERNIN

Etaient excusés non représentés : Mme Anna Priscille NYEMB WEA, M. Erwann MOSSOT

A été nommé secrétaire de séance : M. Denis DIDIERLAURENT

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Seine-et-Marne le : **1 – JUL. 2026**

Et Publication du : **1 – JUL. 2026**

N° : 2026DCM-06-210

Objet : Concession d'aménagement pour l'opération d'aménagement du secteur Plein-Ciel dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) – Présentation et approbation du Compte Rendu Annuel de la Collectivité Locale (CRACL) de l'année 2025

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment en ses articles L. 2121-29, L. 1523-1 à L. 1523-4 et L. 1531-1 et suivants
- Vu le Code de l'urbanisme, notamment en ses articles L. 300-1, L. 300-4 et L. 300-5
- Vu le Code de la commande publique, notamment en ses articles L.2511-1 et suivants relatifs aux contrats conclus avec les sociétés publiques locales
- Vu la Délibération n° 13.02.80 du 28 février 2013 approuvant la prise de participation de la Commune du Mée-sur-Seine au capital social de la SPL Melun Val de Seine Aménagement
- Vu la Délibération n° 2020DCM-09-140 du 18 septembre 2020 définissant les objectifs et approuvant les modalités de la concertation dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) pour le « secteur Plein-Ciel »
- Vu la Délibération n° 2021DCM-06-150 du 24 juin 2021 portant approbation de la convention pluriannuelle de renouvellement urbain de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine (CAMVS) « Les Hauts de Melun » - Plateau de Corbeil / Plein-Ciel
- Vu la Délibération n° 2022DCM-05-160 du 24 mai 2022 portant approbation du bilan de la concertation dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) pour le « secteur Plein-Ciel »

- Vu la Délibération n° 2024DCM-05-110 du 23 mai 2024 portant approbation de l'avenant n° 1 à la convention pluriannuelle de renouvellement urbain de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine (CAMVS) « Les Hauts de Melun » - Plateau de Corbeil / Plein-Ciel
- Vu le traité de concession d'aménagement du secteur Plein-Ciel et ses 6 annexes, précisant les modalités d'intervention de la SPL MVSA, notamment les missions confiées, le périmètre concerné, la durée du contrat et les modalités de financement, approuvé par une délibération du Conseil municipal du 26 mars 2025
- Vu l'avenant n° 1 au traité de concession d'aménagement entre la Société Publique Locale Melun Val de Seine Aménagement et la Commune du Mée-sur-Seine pour l'opération d'aménagement du secteur Plein-Ciel dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU), et ses annexes, approuvés par une délibération du Conseil Municipal du 25 juin 2026
- Vu le Comte Rendu Annuel à la Collectivité Locale 2025 de la concession d'aménagement du secteur Plein-Ciel, ci-annexé
- Vu l'avis de la Commission aménagement du territoire et cadre de vie du 16 juin 2026
- Considérant l'obligation de présenter le Compte Rendu Annuel de la Collectivité Locale (CRACL) de l'année 2025 pour l'opération d'aménagement du secteur Plein-Ciel

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

PREND ACTE de la présentation du Compte Rendu Annuel de la Collectivité Locale (CRACL) de l'année 2025 au titre de la concession d'aménagement du secteur Plein-Ciel, annexé à la présente délibération.

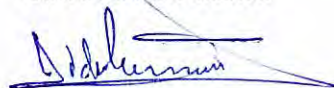
APPROUVE le Compte Rendu Annuel de la Collectivité Locale (CRACL) de l'année 2025 au titre de la concession d'aménagement du secteur Plein-Ciel, annexé à la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Franck Vernin
Maire




Denis Didierlaurent
Secrétaire de séance



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25/06/2026

Date de transmission de la convocation dématérialisée : 19 juin 2026

Date de publication et d'affichage : 19 juin 2026 - Nombre de conseillers : En exercice : 33

Présents : 29 - Excusés représentés : 2 - Excusés non représentés : 2 - Absent : 0 - Votants : 22

(Déport de Mme THEVENIN, élue administrateur au sein de la SPL, qui n'a pas été rapporteur, n'a pas pris part au débat et au vote)

VOTE : A l'unanimité - Pour : 22 - Contre : - Abstentions : 8

L'an deux-mille-vingt-six, le jeudi 25 juin à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune du Mée-sur-Seine, s'est réuni à l'Hôtel de Ville (Salle du Conseil Municipal), 555 route de Boissise, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Franck VERNIN, Maire.

Etaient présents : M. Franck VERNIN, M. Serge DURAND, Mme Maxelle THÉVENIN, M. Denis DIDIERLAURENT, Mme Jocelyne BAK, M. Fabien FOSSE, Mme Ouda BERRADIA, M. Georges AURICOSTE, Mme Maggy PIRET, M. Denis GRIVALLIERS, M. Yannick LEBOEUF, Mme Justine KENGNE, M. Benoît BATON, Mme Stéphanie GUY, M. Neima TOUNKARA, Mme Lidwine SCHYNKEL, Mme Yasmine GUENDOUZ, M. Richie BAKALA MATETA, Mme Aurélie DURAND, Mme Consuelo PAVAN, Mme Sonia AOULMI, Mme Jocelyne VERNON, M. Pascal BERTAUX, Mme Nadia DIOP, M. Mehdi LEFEUVRE, M. Hamza EL HIYANI, M. Alassane SOW, Mme Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, M. Micaylou DIALLO

Etaient excusés représentés : M. Jaouad ZAKI avait donné pouvoir à Mme Jocelyne BAK, M. Valentin BAYOUD à M. Franck VERNIN

Etaient excusés non représentés : Mme Anna Priscille NYEMB WEA, M. Erwann MOSSOT

A été nommé secrétaire de séance : M. Denis DIDIERLAURENT

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Seine-et-Marne le :

1 - JUIL, 2026

Et Publication du :

1 - JUIL, 2026

N° : 2026DCM-06-200

Objet : Approbation de l'avenant I au traité de concession d'aménagement entre la Société Publique Locale Melun Val de Seine Aménagement et la Commune du Mée-sur-Seine pour l'opération d'aménagement du secteur Plein-Ciel dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU)

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment en ses articles L. 2121-29, L. 1523-1 à L. 1523-4 et L. 1531-1 et suivants
- Vu le Code de l'urbanisme, notamment en ses articles L. 300-1, L. 300-4 et L. 300-5
- Vu le Code de la commande publique, notamment en ses articles L.2511-1 et suivants relatifs aux contrats conclus avec les sociétés publiques locales
- Vu la Délibération n° 13.02.80 du 28 février 2013 approuvant la prise de participation de la Commune du Mée-sur-Seine au capital social de la SPL Melun Val de Seine Aménagement
- Vu la Délibération n° 2020DCM-09-140 du 18 septembre 2020 définissant les objectifs et approuvant les modalités de la concertation dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) pour le « secteur Plein-Ciel »
- Vu la Délibération n° 2021DCM-06-150 du 24 juin 2021 portant approbation de la convention pluriannuelle de renouvellement urbain de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine (CAMVS) « Les Hauts de Melun » - Plateau de Corbeil / Plein-Ciel
- Vu la Délibération n° 2022DCM-05-160 du 24 mai 2022 portant approbation du bilan de la concertation dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) pour le « secteur Plein-Ciel »

- Vu la Délibération n° 2024DCM-05-110 du 23 mai 2024 portant approbation de l'avenant n° I à la convention pluriannuelle de renouvellement urbain de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine (CAMVS) « Les Hauts de Melun » - Plateau de Corbeil / Plein-Ciel
- Vu le traité de concession d'aménagement du secteur Plein-Ciel et ses 6 annexes, précisant les modalités d'intervention de la SPL MVSA, notamment les missions confiées, le périmètre concerné, la durée du contrat et les modalités de financement, approuvé par une délibération du Conseil municipal du 26 mars 2025
- Vu le projet d'avenant n° I au traité de concession d'aménagement entre la Société Publique Locale Melun Val de Seine Aménagement et la Commune du Mée-sur-Seine pour l'opération d'aménagement du secteur Plein-Ciel dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU), et ses annexes, ci-annexés
- Vu l'avis de la Commission aménagement du territoire et cadre de vie du 16 juin 2026
- Considérant le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain secteur « Plein-Ciel »
- Considérant le domaine d'expertise et le champ d'intervention de la Société Publique Locale Melun Val de Seine Aménagement (SPL MVSA)
- Considérant que la SPL MVSA, dont la commune est actionnaire, exerce des activités essentielles pour le compte et sous le contrôle exclusif de ses collectivités membres, et que ce contrôle est similaire à celui qu'elles exercent sur leurs propres services
- Considérant l'entrée en vigueur du référentiel comptable M57 a modifié les modalités d'imputation budgétaire des participations des collectivités, conduisant à rattacher en section de fonctionnement certaines dépenses initialement prévues en section d'investissement
- Considérant que cette évolution a un impact direct sur l'équilibre financier de l'opération d'aménagement Plein-Ciel tel qu'approuvé initialement
- Considérant que dans ce contexte, et afin de préserver l'économie générale de l'opération, la SPL et la commune ont procédé à une refonte du bilan financier, en adaptant la structure des participations. Ce travail a conduit à rehausser la participation à l'équipement, désormais assise sur l'ensemble des dépenses éligibles relatives aux biens de retour (hors rémunération de l'aménageur), déduction faite des subventions perçues, notamment de l'ANRU
- Considérant que cet ajustement permet corrélativement de réduire la participation d'équilibre de la commune, tout en maintenant l'équilibre global de l'opération
- Considérant dès lors la nécessité de tirer les conséquences de ces évolutions comptables, financières et opérationnelles, tout en garantissant la sécurisation juridique et la soutenabilité de l'opération d'aménagement Plein-Ciel, à travers la conclusion d'un avenant n° I au traité de concession d'aménagement susvisé

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

APPROUVE l'avenant n° I au traité de concession d'aménagement entre la Société Publique Locale Melun Val de Seine Aménagement et la Commune du Mée-sur-Seine pour l'opération d'aménagement du secteur Plein-Ciel dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain et ses annexes, ci-annexés.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'avenant n° I au traité de concession d'aménagement entre la Société Publique Locale Melun Val de Seine Aménagement et la Commune du Mée-sur-Seine pour l'opération d'aménagement du secteur Plein-Ciel dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain et ses annexes, ci-annexés, ainsi que tous documents/actes y afférents et nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

AUTORISE en conséquence Monsieur le Maire, ou son représentant, à effectuer toutes démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DIT que les dépenses et les recettes seront inscrites aux chapitres correspondants du budget communal.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Franck Vernin
Maire



Denis Didierlaurent
Secrétaire de séance

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 25/06/2026

Date de transmission de la convocation dématérialisée : 19 juin 2026

Date de publication et d'affichage : 19 juin 2026 - Nombre de conseillers : En exercice : 33
Présents : 29 - Excusés représentés : 2 - Excusés non représentés : 2 - Absent : 0 - Votants : 31

VOTE : A l'unanimité - Pour : 31 - Contre : - Abstention :

L'an deux-mille-vingt-six, le jeudi 25 juin à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune du Mée-sur-Seine, s'est réuni à l'Hôtel de Ville (Salle du Conseil Municipal), 555 route de Boissise, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Franck VERNIN, Maire.

Etaient présents : M. Franck VERNIN, M. Serge DURAND, Mme Maxelle THÉVENIN, M. Denis DIDIERLAURENT, Mme Jocelyne BAK, M. Fabien FOSSE, Mme Ouda BERRADIA, M. Georges AURICOSTE, Mme Maggy PIRET, M. Denis GRIVALLIERS, M. Yannick LEBOEUF, Mme Justine KENGNE, M. Benoît BATON, Mme Stéphanie GUY, M. Neima TOUNKARA, Mme Lidwine SCHYNKEL, Mme Yasmine GUENDOUZ (revenue à 21h35), M. Richie BAKALA MATETA, Mme Aurélie DURAND, Mme Consuelo PAVAN, Mme Sonia AOULMI, Mme Jocelyne VERNON, M. Pascal BERTAUX, Mme Nadia DIOP, M. Mehdi LEFEUVRE, M. Hamza EL HIYANI, M. Alassane SOW, Mme Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, M. Micaylou DIALLO

Etaient excusés représentés : M. Jaouad ZAKI avait donné pouvoir à Mme Jocelyne BAK, M. Valentin BAYOUD à M. Franck VERNIN

Etaient excusés non représentés : Mme Anna Priscille NYEMB WEA, M. Erwann MOSSOT

A été nommé secrétaire de séance : M. Denis DIDIERLAURENT

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Seine-et-Marne le : **1 – JUIL. 2026**

Et Publication du : **1 – JUIL. 2026**

N° : 2026DCM-06-180

Objet : Attribution de subventions 2026 aux associations conventionnées

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment en ses articles L. 2121-29 et L2311-7
- Vu la Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 modifiée, relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, notamment en son article 10, modifié par la Loi n° 2022-217 du 21 février 2022 - art. 165
- Vu le Décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques
- Vu la Circulaire n° 5811/SG du Premier Ministre du 29 septembre 2015 aux subventions accordées aux associations et à la conclusion des conventions d'objectifs
- Vu la Délibération n° 2025DCM-12-110 du 18 décembre 2025 prévoyant le versement d'avances sur subventions 2026 aux associations
- Vu le Budget Primitif 2026 et notamment son annexe IV.B8 - subventions versées dans le cadre du budget
- Vu les conventions d'objectifs et de moyens liant ces associations et la Ville du Mée-sur-Seine
- Vu l'avis de la Commission vie démocratique du 11 juin 2026
- Considérant la nécessité de procéder à un vote par délibération distincte du vote du budget pour les subventions assorties de conditions d'octroi en vertu de l'article L.2311-7 susmentionné

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

DÉCIDE d'accorder les subventions 2026 ci-dessous :

Association	Subvention totale 2026
Amicale des Loisirs et Sorties du Personnel communal de Le Mée-sur- Seine	32 000,00 €
Le Mée Sports Handball	42 535.70 €
Le Mée Sports Melun Val de Seine Basketball	154 668.02 €
Le Mée Sports Football	176 351.24 €
Le Mée Sports Natation	5 482,66 €

DIT que les dépenses seront imputées au compte 6574 (chapitre 65) du budget communal.

PRECISE que ces montants incluent les acomptes attribués par la délibération n° 2025DCM-12-110.

PRECISE qu'en application de l'article 2131-II du Code général des collectivités territoriales, les subventions 2026 aux associations ont été votées et les Conseillers intéressés à l'affaire n'ont pas pris part au vote des subventions les concernant comme suit dans le tableau annexé.

NOM DE L'ASSOCIATION BENEFICIAIRE BP 2026	Conseillers intéressés à l'affaire n'ayant pas pris part au vote des subventions les concernant (élu étant président d'association, membre du Conseil d'administration)	Nombre de votants	Adopté par
Amicale des Loisirs et Sorties du Personnel communal de Le Mée-sur- Seine	M. Serge DURAND, M. Fabien FOSSE	29	29 voix pour

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Franck Vernin
Maire



Denis Didierlaurent
Secrétaire de séance



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 25/06/2026

Date de transmission de la convocation dématérialisée : 19 juin 2026

Date de publication et d'affichage : 19 juin 2026 - Nombre de conseillers : En exercice : 33

Présents : 28 - Excusés représentés : 2 - Excusés non représentés : 3 - Absent : 0 - Votants : 30

VOTE : A l'unanimité - Pour : 30 - Contre : - Abstention :

L'an deux-mille-vingt-six, le jeudi 25 juin à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune du Mée-sur-Seine, s'est réuni à l'Hôtel de Ville (Salle du Conseil Municipal), 555 route de Boissise, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Franck VERNIN, Maire.

Etaient présents : M. Franck VERNIN, M. Serge DURAND, Mme Maxelle THÉVENIN, M. Denis DIDIERLAURENT, Mme Jocelyne BAK, M. Fabien FOSSE, Mme Ouda BERRADIA, M. Georges AURICOSTE, Mme Maggy PIRET, M. Denis GRIVALLIERS, M. Yannick LEBOEUF, Mme Justine KENGNE, M. Benoît BATON, Mme Stéphanie GUY, M. Neima TOUNKARA, Mme Lidwine SCHYNKEL, M. Richie BAKALA MATETA, Mme Aurélie DURAND, Mme Consuelo PAVAN, Mme Sonia AOULMI, Mme Jocelyne VERNON, M. Pascal BERTAUX, Mme Nadia DIOP, M. Mehdi LEFEUVRE, M. Hamza EL HIYANI, M. Alassane SOW, Mme Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, M. Micaylou DIALLO

Etaient excusés représentés : M. Jaouad ZAKI avait donné pouvoir à Mme Jocelyne BAK, M. Valentin BAYOUD à M. Franck VERNIN

Etaient excusés non représentés : Mme Anna Priscille NYEMB WEA, M. Erwann MOSSOT, Mme Yasmine GUENDOUZ (sortie à 21h31)

A été nommé secrétaire de séance : M. Denis DIDIERLAURENT

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Seine-et-Marne le : **1 – JUL, 2026**
Et Publication du : **1 – JUL, 2026**

N° : 2026DCM-06-170

Objet : Contrat d'objectifs et de moyens 2026-2027 avec l'association sportive Le Mée Sports Natation

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment en son article L. 2121-29
- Vu la Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 modifiée, relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, notamment en son article 10, modifié par la Loi n° 2022-217 du 21 février 2022 - art. 165
- Vu le Décret n° 2001-495 du 6 juin 2001, pris pour l'application de l'article 10 de la Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques et précisant les seuils financiers rendant obligatoire la formalisation d'une convention
- Vu le projet de convention d'objectifs et de moyens 2026-2027 avec l'association sportive Le Mée Sports Natation, ci-annexé
- Vu l'avis de la Commission vie démocratique du 11 juin 2026
- Considérant que le montant de la subvention accordée à l'association est supérieur à 23 000 €, il est proposé la signature d'un contrat d'objectifs et de moyens pour une période d'un an, du 1^{er} septembre 2026 au 31 août 2027

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

APPROUVE le contrat d'objectifs et de moyens avec l'association sportive Le Mée Sports Natation du 1^{er} septembre 2026 au 31 août 2027, ci-annexé.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer le contrat d'objectifs et de moyens avec l'association sportive Le Mée Sports Natation du 1^{er} septembre 2026 au 31 août 2027 ci-annexé, ainsi que tous documents y afférents et à effectuer toutes démarches en ce sens.

DIT que les dépenses correspondantes seront inscrites au budget communal.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Franck Vernin
Maire



Denis Didierlaurent
Secrétaire de séance



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25/06/2026

Date de transmission de la convocation dématérialisée : 19 juin 2026

Date de publication et d'affichage : 19 juin 2026 - Nombre de conseillers : En exercice : 33

Présents : 29 - Excusés représentés : 2 - Excusés non représentés : 2 - Absent : 0 - Votants : 25

VOTE : A l'unanimité - Pour : 25 - Contre : - Abstentions : 6

L'an deux-mille-vingt-six, le jeudi 25 juin à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune du Mée-sur-Seine, s'est réuni à l'Hôtel de Ville (Salle du Conseil Municipal), 555 route de Boissise, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Franck VERNIN, Maire.

Etaient présents : M. Franck VERNIN, M. Serge DURAND, Mme Maxelle THÉVENIN, M. Denis DIDIERLAURENT, Mme Jocelyne BAK, M. Fabien FOSSE, Mme Ouda BERRADIA, M. Georges AURICOSTE, Mme Maggy PIRET, M. Denis GRIVALLIERS, M. Yannick LEOEUF, Mme Justine KENGNE, M. Benoît BATON, Mme Stéphanie GUY, M. Neima TOUNKARA, Mme Lidwine SCHYNKEL, Mme Yasmine GUENDOUZ, M. Richie BAKALA MATETA, Mme Aurélie DURAND, Mme Consuelo PAVAN, Mme Sonia AOULMI, Mme Jocelyne VERNON, M. Pascal BERTAUX, Mme Nadia DIOP, M. Mehdi LEFEUVRE, M. Hamza EL HIYANI, M. Alassane SOW, Mme Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, M. Micaylou DIALLO

Etaient excusés représentés : M. Jaouad ZAKI avait donné pouvoir à Mme Jocelyne BAK, M. Valentin BAYOUD à M. Franck VERNIN

Etaient excusés non représentés : Mme Anna Priscille NYEMB WEA, M. Erwann MOSSOT

A été nommé secrétaire de séance : M. Denis DIDIERLAURENT

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Seine-et-Marne le : **1 - JUIL. 2026**

Et Publication du : **1 - JUIL. 2026**

N° : 2026DCM-06-160

Objet : Délégation de Service Public pour la gestion du marché d'approvisionnement forain : signature de l'avenant n°2

- Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 1411-1 à L. 1411-19, L. 2224-18 à L. 2224-22, L. 2121-29 et L. 1413-1
- Vu l'Ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016 relatif aux contrats de concession
- Vu l'Ordonnance du 26 novembre 2018 portant la partie législative du Code de la commande publique
- Vu le Décret n° 2016-86 du 1^{er} février 2016 relatif aux contrats de concession
- Vu le Décret du 3 décembre 2018 portant la partie réglementaire du Code de la commande publique
- Vu la Circulaire n° Dem-C/2015/31988 du 15 juin 2015, relative aux activités de commerce sur le domaine public
- Vu le contrat de Délégation de Service Public en date du 30 septembre 2021 par lequel la commune a confié à la société LES FILS DE MADAME GERAUD, pour une durée de 5 ans, la gestion du service public d'approvisionnement du marché forain arrivant à échéance le 31 octobre 2026
- Vu la Délibération n° 2021DCM-04-170 du 1^{er} avril 2021 approuvant le principe de la gestion déléguée du marché d'approvisionnement forain pour une durée de 5 ans
- Vu la présentation en Commission finances, administration générale et vie économique du 17 avril 2026

- Vu l'avis favorable de la Commission consultative des services publics locaux sur l'avenant n°2 en date du 28 mai 2026
- Considérant, qu'afin de garantir la continuité du service public et au regard du calendrier des séances du Conseil Municipal, il convient de prolonger, par voie d'avenant, le contrat de Délégation de Service Public actuel avec la société LES FILS DE MADAME GERAUD jusqu'au 31 janvier 2027
- Vu le projet d'avenant n°2 ci-annexé

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet d'avenant n° 2 au contrat de Délégation de Service Public pour la gestion du marché d'approvisionnement forain, ci-annexé, afin de prolonger la durée dudit contrat.

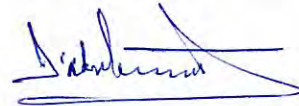
AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'avenant n°2 au contrat de Délégation de Service Public pour la gestion du marché d'approvisionnement forain, ci-annexé, ainsi que tous documents y afférents.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Franck Vernin
Maire



Denis Didierlaurent
Secrétaire de séance



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25/06/2026

Date de transmission de la convocation dématérialisée : 19 juin 2026

Date de publication et d'affichage : 19 juin 2026 - Nombre de conseillers : En exercice : 33

Présents : 29 - Excusés représentés : 2 - Excusés non représentés : 2 - Absent : 0 - Votants : 25

VOTE : A l'unanimité - Pour : 25 - Contre : - Abstentions : 6

L'an deux-mille-vingt-six, le jeudi 25 juin à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune du Mée-sur-Seine, s'est réuni à l'Hôtel de Ville (Salle du Conseil Municipal), 555 route de Boissise, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Franck VERNIN, Maire.

Etaient présents : M. Franck VERNIN, M. Serge DURAND, Mme Maxelle THÉVENIN, M. Denis DIDIERLAURENT, Mme Jocelyne BAK, M. Fabien FOSSE, Mme Ouda BERRADIA, M. Georges AURICOSTE, Mme Maggy PIRET, M. Denis GRIVALLIERS, M. Yannick LEBOEUF, Mme Justine KENGNE, M. Benoît BATON, Mme Stéphanie GUY, M. Neima TOUNKARA, Mme Lidwine SCHYNKEL, Mme Yasmine GUENDOUZ, M. Richie BAKALA MATETA, Mme Aurélie DURAND, Mme Consuelo PAVAN, Mme Sonia AOULMI, Mme Jocelyne VERNON, M. Pascal BERTAUX, Mme Nadia DIOP, M. Mehdi LEFEUVRE, M. Hamza EL HIYANI, M. Alassane SOW, Mme Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, M. Micaylou DIALLO

Etaient excusés représentés : M. Jaouad ZAKI avait donné pouvoir à Mme Jocelyne BAK, M. Valentin BAYOUD à M. Franck VERNIN

Etaient excusés non représentés : Mme Anna Priscille NYEMB WEA, M. Erwann MOSSOT

A été nommé secrétaire de séance : M. Denis DIDIERLAURENT

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Seine-et-Marne le : **1 - JUIL, 2026**
Et Publication du : **1 - JUIL, 2026**

N° : 2026DCM-06-150

Objet : Marché d'approvisionnement forain : approbation du principe de gestion déléguée et lancement de la procédure

- Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 1411-1 à L. 1411-19, L. 2224-18 à L. 2224-22, L. 2129-29, L. 1413-1, R. 1411-1 à R. 1411-8, R. 3114-1 et R. 3114-2
- Vu le Code de la commande publique, notamment en ses articles L. 1120-1 à L. 1122-1 et R. 3111-1 à D. 3381-5
- Vu l'Ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016 relatif aux contrats de concession
- Vu l'Ordonnance du 26 novembre 2018 portant la partie législative du Code de la commande publique
- Vu le Décret du 3 décembre 2018 portant la partie réglementaire du Code de la commande publique
- Vu le Décret n° 2016-86 du 1^{er} février 2016 relatif aux contrats de concession
- Vu la Circulaire n° Dem-C/2015/31988 du 15 juin 2015, relative aux activités de commerce sur le domaine public
- Vu la Délibération n° 2021DCM-04-170 du 1^{er} avril 2021 approuvant le principe de la gestion déléguée du marché d'approvisionnement forain pour une durée de cinq ans
- Vu la Délibération n° 2021 DCM-09-70 du 30 septembre 2021 approuvant le choix du délégataire et l'autorisation donnée au Maire de signer le contrat de Délégation de Service Public (DSP)
- Vu la Délibération n° 2022 DCM-06-150 du 30 juin 2022 approuvant la création d'une deuxième session du marché d'approvisionnement forain le mercredi et l'avenant n°1 au contrat de délégation d'affermage

- Vu le contrat de délégation de service public en date du 1^{er} novembre 2021 par lequel la commune a confié à la société S.A.S. Les Fils de Madame Géraud pour une durée de 5 ans la gestion du service public d'approvisionnement du marché forain arrivant à échéance le 31 octobre 2026
- Vu le rapport sur le principe de la gestion déléguée présentée, ci-annexé
- Vu la présentation en Commission finances, administration générale et vie économique du 17 avril 2026
- Vu l'avis favorable de la Commission consultative des services publics locaux sur le principe de la gestion déléguée et a fortiori sur le renouvellement de la Délégation de Service Public en date du 28 mai 2026
- Considérant qu'il convient de se prononcer sur le principe de la Délégation de Service Public pour le marché d'approvisionnement forain
- Considérant que la Délégation de Service Public est le mode de gestion le plus fréquemment retenu pour les marchés forains, avec l'intervention d'un opérateur privé ayant une bonne pratique du secteur du commerce non sédentaire et permettant ainsi d'assurer la pérennité de l'offre marchande
- Considérant que la commune ne dispose pas de compétences semblables dans ses effectifs ou son organisation pour permettre une gestion en régie directe efficiente
- Considérant dès lors que la gestion déléguée par voie d'affermage est le mode de fonctionnement approprié pour le marché d'approvisionnement forain de la commune

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

APPROUVE le principe de la gestion déléguée par voie d'affermage pour l'approvisionnement du marché forain pour une durée de cinq ans ainsi qu'une option pour la fourniture de bâches avec fixation au sol.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à lancer une procédure de publicité et de mise en concurrence conformément au Code de la commande publique et de manière générale, à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la procédure de délégation de service public.

ACCEPTE les caractéristiques qualitatives et quantitatives de la délégation de service public telles que décrites dans le rapport préalable ci-annexé.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Franck Vernin
Maire




Denis Didierlaurent
Secrétaire de séance



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25/06/2026

Date de transmission de la convocation dématérialisée : 19 juin 2026

Date de publication et d'affichage : 19 juin 2026 - Nombre de conseillers : En exercice : 33

Présents : 29 - Excusés représentés : 2 - Excusés non représentés : 2 - Absent : 0 - Votants : 31

VOTE : A l'unanimité - Pour : 31 - Contre : - Abstention :

L'an deux-mille-vingt-six, le jeudi 25 juin à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune du Mée-sur-Seine, s'est réuni à l'Hôtel de Ville (Salle du Conseil Municipal), 555 route de Boissise, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Franck VERNIN, Maire.

Etaient présents : M. Franck VERNIN, M. Serge DURAND, Mme Maxelle THÉVENIN, M. Denis DIDIERLAURENT, Mme Jocelyne BAK, M. Fabien FOSSE, Mme Ouda BERRADIA, M. Georges AURICOSTE, Mme Maggy PIRET, M. Denis GRIVALLIERS, M. Yannick LEBOEUF, Mme Justine KENGNE, M. Benoît BATON, Mme Stéphanie GUY, M. Neima TOUNKARA, Mme Lidwine SCHYNKEL, Mme Yasmine GUENDOUZ, M. Richie BAKALA MATETA, Mme Aurélie DURAND, Mme Consuelo PAVAN, Mme Sonia AOULMI, Mme Jocelyne VERNON, M. Pascal BERTAUX, Mme Nadia DIOP, M. Mehdi LEFEUVRE, M. Hamza EL HIYANI, M. Alassane SOW, Mme Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, M. Micaylou DIALLO

Etaient excusés représentés : M. Jaouad ZAKI avait donné pouvoir à Mme Jocelyne BAK, M. Valentin BAYOUD à M. Franck VERNIN

Etaient excusés non représentés : Mme Anna Priscille NYEMB WEA, M. Erwann MOSSOT

A été nommé secrétaire de séance : M. Denis DIDIERLAURENT

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Seine-et-Marne le : **1 - JUIL, 2026**

Et Publication du : **1 - JUIL, 2026**

N° : 2026DCM-06-140

Objet : Demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) pour l'isolation et le remplacement des menuiseries du Mas

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment en son article L. 2121-29
- Vu la Circulaire départemental du 01/12/2025 relative à l'Appel à projets – Dotations d'investissements 2026
- Vu l'avis de la Commission finances, administration générale et vie économique du 15 juin 2026
- Considérant la volonté de la commune de la commune de procéder à l'isolation et au remplacement des menuiseries du Mas
- Considérant dès lors qu'il convient de solliciter l'Etat au travers de son dispositif DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local), notamment en se portant candidate

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet d'isolation et au remplacement des menuiseries du Mas pour un montant de 1 161 591,66 € HT.

DÉCIDE

- De solliciter une subvention de l'Etat au titre de la DSIL pour un montant de 400 000,00 € correspondant à 34,44 % du montant des travaux. Le montant des fonds propres de la commune alloué pour ce projet s'élevant à 761 591,66 € HT, cela correspond à 65,56 % du montant de ce projet.
- D'imputer les recettes et les dépenses en découlant aux chapitres correspondants du budget communal.

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents/actes y afférents et à effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne exécution des présentes.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Franck Vernin

Maire



Denis Didierlaurent

Secrétaire de séance



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 25/06/2026

Date de transmission de la convocation dématérialisée : 19 juin 2026

Date de publication et d'affichage : 19 juin 2026 - Nombre de conseillers : En exercice : 33
Présents : 29 - Excusés représentés : 2 - Excusés non représentés : 2 - Absent : 0 - Votants : 31

VOTE : A l'unanimité - Pour : 31 - Contre : - Abstention :

L'an deux-mille-vingt-six, le jeudi 25 juin à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune du Mée-sur-Seine, s'est réuni à l'Hôtel de Ville (Salle du Conseil Municipal), 555 route de Boissise, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Franck VERNIN, Maire.

Etaient présents : M. Franck VERNIN, M. Serge DURAND, Mme Maxelle THÉVENIN, M. Denis DIDIERLAURENT, Mme Jocelyne BAK, M. Fabien FOSSE, Mme Ouda BERRADIA, M. Georges AURICOSTE, Mme Maggy PIRET, M. Denis GRIVALLIERS, M. Yannick LEBOEUF, Mme Justine KENGNE, M. Benoît BATON, Mme Stéphanie GUY, M. Neima TOUNKARA, Mme Lidwine SCHYNKEL, Mme Yasmine GUENDOUZ, M. Richie BAKALA MATETA, Mme Aurélie DURAND, Mme Consuelo PAVAN, Mme Sonia AOULMI, Mme Jocelyne VERNON, M. Pascal BERTAUX, Mme Nadia DIOP, M. Mehdi LEFEUVRE, M. Hamza EL HIYANI, M. Alassane SOW, Mme Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, M. Micaylou DIALLO

Etaient excusés représentés : M. Jaouad ZAKI avait donné pouvoir à Mme Jocelyne BAK, M. Valentin BAYOUD à M. Franck VERNIN

Etaient excusés non représentés : Mme Anna Priscille NYEMB WEA, M. Erwann MOSSOT

A été nommé secrétaire de séance : M. Denis DIDIERLAURENT

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Seine-et-Marne le : **1 - JUIL, 2026**
Et Publication du : **1 - JUIL, 2026**

N° : 2026DCM-06-130

Objet : Demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) pour l'isolation thermique extérieure et le remplacement des fenêtres de la Maison Fenez

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment en son article L. 2121-29
- Vu la Circulaire départemental du 01/12/2025 relative à l'Appel à projets – Dotations d'investissements 2026
- Vu l'avis de la Commission finances, administration générale et vie économique du 15 juin 2026
- Considérant la volonté de la commune de procéder à l'isolation thermique extérieure et au remplacement des menuiseries de la Maison FENEZ
- Considérant dès lors qu'il convient de solliciter l'Etat au travers de son dispositif DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local), notamment en se portant candidate

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet d'isolation thermique extérieure et de remplacement des fenêtres de la Maison Fenez pour un montant de 293 548,76 € HT.

DÉCIDE

- De solliciter une subvention de l'Etat au titre de la DSIL pour un montant de 234 839,00 € correspondant à 80,00 % du montant des travaux. Le montant des fonds propres de la commune alloué pour ce projet s'élevant à 58 709,76 € HT, cela correspond à 20,00% du montant de ce projet.
- D'imputer les recettes et les dépenses en découlant aux chapitres correspondants du budget communal.

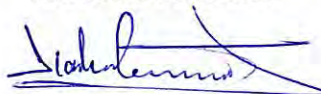
AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents/actes y afférents et à effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne exécution des présentes.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Franck Vernin
Maire



Denis Didierlaurent
Secrétaire de séance



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 25/06/2026

Date de transmission de la convocation dématérialisée : 19 juin 2026

Date de publication et d'affichage : 19 juin 2026 - Nombre de conseillers : En exercice : 33

Présents : 29 - Excusés représentés : 2 - Excusés non représentés : 2 - Absent : 0 - Votants : 31

VOTE : A l'unanimité - Pour : 31 - Contre : - Abstention :

L'an deux-mille-vingt-six, le jeudi 25 juin à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune du Mée-sur-Seine, s'est réuni à l'Hôtel de Ville (Salle du Conseil Municipal), 555 route de Boissise, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Franck VERNIN, Maire.

Etaient présents : M. Franck VERNIN, M. Serge DURAND, Mme Maxelle THÉVENIN, M. Denis DIDIERLAURENT, Mme Jocelyne BAK, M. Fabien FOSSE, Mme Ouda BERRADIA, M. Georges AURICOSTE, Mme Maggy PIRET, M. Denis GRIVALLIERS, M. Yannick LEBOEUF, Mme Justine KENGNE, M. Benoît BATON, Mme Stéphanie GUY, M. Neima TOUNKARA, Mme Lidwine SCHYNKEL, Mme Yasmine GUENDOUZ, M. Richie BAKALA MATETA, Mme Aurélie DURAND, Mme Consuelo PAVAN, Mme Sonia AOULMI, Mme Jocelyne VERNON, M. Pascal BERTAUX, Mme Nadia DIOP, M. Mehdi LEFEUVRE, M. Hamza EL HIYANI, M. Alassane SOW, Mme Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, M. Micaylou DIALLO

Etaient excusés représentés : M. Jaouad ZAKI avait donné pouvoir à Mme Jocelyne BAK, M. Valentin BAYOUD à M. Franck VERNIN

Etaient excusés non représentés : Mme Anna Priscille NYEMB WEA, M. Erwann MOSSOT

A été nommé secrétaire de séance : M. Denis DIDIERLAURENT

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Seine-et-Marne le :

1 - JUIL, 2026

Et Publication du :

1 - JUIL, 2026

N° : 2026DCM-06-120

Objet : Demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) pour le désamiantage et la réfection des sols et des peintures au groupe scolaire Plein Ciel

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment en son article L. 2121-29
- Vu la Circulaire départemental du 01/12/2025 relative à l'Appel à projets – Dotations d'investissements 2026
- Vu l'avis de la Commission finances, administration générale et vie économique du 15 juin 2026
- Considérant la volonté de la commune de mettre le projet de désamiantage et de réfection des sols et des peintures au groupe scolaire Plein Ciel
- Considérant dès lors qu'il convient de solliciter l'Etat au travers de son dispositif DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local), notamment en se portant candidate

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet de désamiantage et de réfection des sols et des peintures du groupe scolaire Plein Ciel pour un montant de 222 849,13 € HT.

DÉCIDE

- De solliciter une subvention de l'Etat au titre de la DSIL pour un montant de 178 279,30 € correspondant à 80,00 % du montant des travaux. Le montant des fonds propres de la commune alloué pour ce projet s'élevant à 44 569,83 € HT, cela correspond à 20,00% du montant de ce projet.
- D'imputer les recettes et les dépenses en découlant aux chapitres correspondants du budget communal.

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents/actes y afférents et à effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne exécution des présentes.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Franck Vernin
Maire



Denis Didierlaurent
Secrétaire de séance



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 25/06/2026

Date de transmission de la convocation dématérialisée : 19 juin 2026

Date de publication et d'affichage : 19 juin 2026 - Nombre de conseillers : En exercice : 33

Présents : 29 - Excusés représentés : 2 - Excusés non représentés : 2 - Absent : 0 - Votants : 31

VOTE : A la majorité - Pour : 25 - Contre : 6 - Abstention :

L'an deux-mille-vingt-six, le jeudi 25 juin à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune du Mée-sur-Seine, s'est réuni à l'Hôtel de Ville (Salle du Conseil Municipal), 555 route de Boissise, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Franck VERNIN, Maire.

Etaient présents : M. Franck VERNIN, M. Serge DURAND, Mme Maxelle THÉVENIN, M. Denis DIDIERLAURENT, Mme Jocelyne BAK, M. Fabien FOSSE, Mme Ouda BERRADIA, M. Georges AURICOSTE, Mme Maggy PIRET, M. Denis GRIVALLIERS, M. Yannick LEBOEUF, Mme Justine KENGNE, M. Benoît BATON, Mme Stéphanie GUY, M. Neima TOUNKARA, Mme Lidwine SCHYNKEL, Mme Yasmine GUENDOUZ, M. Richie BAKALA MATETA, Mme Aurélie DURAND, Mme Consuelo PAVAN, Mme Sonia AOULMI, Mme Jocelyne VERNON, M. Pascal BERTAUX, Mme Nadia DIOP, M. Mehdi LEFEUVRE, M. Hamza EL HIYANI, M. Alassane SOW, Mme Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, M. Micaylou DIALLO

Etaient excusés représentés : M. Jaouad ZAKI avait donné pouvoir à Mme Jocelyne BAK, M. Valentin BAYOUD à M. Franck VERNIN

Etaient excusés non représentés : Mme Anna Priscille NYEMB WEA, M. Erwann MOSSOT

A été nommé secrétaire de séance : M. Denis DIDIERLAURENT

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Seine-et-Marne le :
Et Publication du :

1 – JUIL. 2026

1 – JUIL. 2026

N° : 2026DCM-06-110

Objet : Tarifs municipaux

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment en son article L. 2121-29
- Vu la Délibération n°2025DCM-07-90 du 02 juillet 2025 fixant les tarifs municipaux à compter du 1^{er} septembre 2025
- Vu l'avis de la Commission finances, administration générale et vie économique du 15 juin 2026
- Considérant la nécessité de faciliter la lecture des tarifs municipaux en apportant des précisions complémentaires, notamment en explicitant les libellés
- Considérant la nécessité de préciser les lieux dans lesquels les adhérents de l'Amicale des Loisirs et Sorties du Personnel Communal de Le Mée-sur-Seine (ALSPCM) et leurs ayants droits bénéficieront du tarif réduit des spectacles de la saison culturelle
- Considérant notamment la nécessité de préciser les modalités pour bénéficier de la gratuité de la piscine municipale Jean-Claude Eudeline pour les Méens pour la période du 4 juillet au 30 août 2026

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

DÉCIDE de voter les nouveaux tarifs municipaux selon le document ci-annexé.

PRÉCISE que ces tarifs municipaux seront valables à compter du 1^{er} septembre 2026.

PRÉCISE que les tarifs des Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) sont déterminés par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), que leur inscription dans les tarifs municipaux ci-annexés n'a qu'une vocation informative, et que ces derniers sont susceptibles d'évoluer chaque année à l'initiative de la CAF.

DIT que les recettes seront encaissées aux chapitres et fonctions correspondant du budget communal.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Franck Vernin
Maire



Denis Didierlaurent
Secrétaire de séance



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 25/06/2026

Date de transmission de la convocation dématérialisée : 19 juin 2026

Date de publication et d'affichage : 19 juin 2026 - Nombre de conseillers : En exercice : 33

Présents : 29 - Excusés représentés : 2 - Excusés non représentés : 2 - Absent : 0 - Votants :

VOTE : Prend acte

L'an deux-mille-vingt-six, le jeudi 25 juin à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune du Mée-sur-Seine, s'est réuni à l'Hôtel de Ville (Salle du Conseil Municipal), 555 route de Boissise, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Franck VERNIN, Maire.

Etaient présents : M. Franck VERNIN, M. Serge DURAND, Mme Maxelle THÉVENIN, M. Denis DIDIERLAURENT, Mme Jocelyne BAK, M. Fabien FOSSE, Mme Ouda BERRADIA, M. Georges AURICOSTE, Mme Maggy PIRET, M. Denis GRIVALLIERS, M. Yannick LEBOEUF, Mme Justine KENGNE, M. Benoît BATON, Mme Stéphanie GUY, M. Neima TOUNKARA, Mme Lidwine SCHYNKEL, Mme Yasmine GUENDOUZ, M. Richie BAKALA MATETA, Mme Aurélie DURAND, Mme Consuelo PAVAN, Mme Sonia AOULMI, Mme Jocelyne VERNON, M. Pascal BERTAUX, Mme Nadia DIOP, M. Mehdi LEFEUVRE, M. Hamza EL HIYANI, M. Alassane SOW, Mme Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, M. Micaylou DIALLO

Etaient excusés représentés : M. Jaouad ZAKI avait donné pouvoir à Mme Jocelyne BAK, M. Valentin BAYOUD à M. Franck VERNIN

Etaient excusés non représentés : Mme Anna Priscille NYEMB WEA, M. Erwann MOSSOT

A été nommé secrétaire de séance : M. Denis DIDIERLAURENT

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Seine-et-Marne le : **1 – JUL. 2026**

Et Publication du : **1 – JUL. 2026**

N° : 2026DCM-06-100

Objet : Rapport annuel sur l'utilisation 2025 de la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) et du Fonds de Solidarité de la Région Île-De-France (FSRIF)

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment en ses articles L. 2121-29, L. 2334-15 et suivants relatifs à la Dotation de Solidarité Urbaine et de cohésion sociale, L. 2531-12 et suivants relatifs au Fonds de Solidarité des communes de la Région Île-de-France
- Vu l'obligation faite aux communes ayant bénéficié, au titre de l'exercice précédent, d'une attribution du Fonds de Solidarité des communes de la Région d'Île-de-France prévu à l'article L. 2531-12 du Cgct de présenter un rapport annuel quant aux actions entreprises afin de contribuer à l'amélioration des conditions de vie et les conditions de leur financement
- Vu le rapport d'utilisation de la Dotation de Solidarité Urbaine et du Fonds de Solidarité de la Région Île-de-France au titre de l'année 2025, ci-annexé
- Vu l'avis de la Commission finances, administration générale et vie économique du 15 juin 2026

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

PREND acte de la présentation du rapport d'utilisation Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) et du Fonds de Solidarité de la Région Île-De-France (FSRIF) au titre de l'année 2025, ci-annexé.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Franck Vernin
Maire



Denis Didierlaurent
Secrétaire de séance



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun.

ESPA

ESPA

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 25/06/2026

Date de transmission de la convocation dématérialisée : 19 juin 2026

Date de publication et d'affichage : 19 juin 2026 - Nombre de conseillers : En exercice : 33

Présents : 29 - Excusés représentés : 2 - Excusés non représentés : 2 - Absent : 0 - Votants : 23

VOTE : A l'unanimité - Pour : 23 - Contre : - Abstentions : 8

L'an deux-mille-vingt-six, le jeudi 25 juin à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune du Mée-sur-Seine, s'est réuni à l'Hôtel de Ville (Salle du Conseil Municipal), 555 route de Boissise, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Franck VERNIN, Maire.

Etaient présents : M. Franck VERNIN, M. Serge DURAND, Mme Maxelle THÉVENIN, M. Denis DIDIERLAURENT, Mme Jocelyne BAK, M. Fabien FOSSE, Mme Ouda BERRADIA, M. Georges AURICOSTE, Mme Maggy PIRET, M. Denis GRIVALLIERS, M. Yannick LEBOEUF, Mme Justine KENGNE, M. Benoît BATON, Mme Stéphanie GUY, M. Neima TOUNKARA, Mme Lidwine SCHYNKEL, Mme Yasmine GUENDOUZ, M. Richie BAKALA MATETA, Mme Aurélie DURAND, Mme Consuelo PAVAN, Mme Sonia AOULMI, Mme Jocelyne VERNON, M. Pascal BERTAUX, Mme Nadia DIOP, M. Mehdi LEFEUVRE, M. Hamza EL HIYANI, M. Alassane SOW, Mme Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, M. Micaylou DIALLO

Etaient excusés représentés : M. Jaouad ZAKI avait donné pouvoir à Mme Jocelyne BAK, M. Valentin BAYOUD à M. Franck VERNIN

Etaient excusés non représentés : Mme Anna Priscille NYEMB WEA, M. Erwann MOSSOT

A été nommé secrétaire de séance : M. Denis DIDIERLAURENT

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Seine-et-Marne le : **1 – JUIL. 2026**

Et Publication du : **1 – JUIL. 2026**

N° : 2026DCM-06-90

Objet : Fin du service commun pour un Directeur Général des Services (DGS) mutualisé entre la Commune de Le Mée-sur-Seine et la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine (CAMVS)

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 2121-29 et L.5211-4-2
- Vu le Code général de la fonction publique
- Vu la Loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010, modifiée, de réforme des collectivités territoriales
- Vu la Loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles
- Vu l'avis favorable à l'unanimité du Comité Social Territorial de la Commune du Mée-sur-Seine du 10 juin 2026
- Vu l'avis favorable à l'unanimité du Comité Social Territorial de la CAMVS du 23 juin 2026
- Vu l'avis favorable de la Commission finances, administration générale et modernisation de la vie publique du 15 juin 2026
- Considérant l'avenant n° 1 à la convention de mise en place d'un service commun d'un Directeur Général des Services mutualisé entre la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine et la Commune de Le Mée-sur-Seine et notamment les articles 9 et 10

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

APPROUVE la fin du service commun dénommé « Directeur Général des Services mutualisé » entre la Commune de Le Mée-sur-Seine et la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine à compter du 30 septembre 2026.

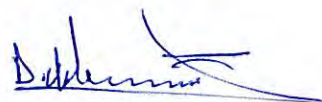
AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à réaliser toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Franck Vernin
Maire



Denis Didierlaurent
Secrétaire de séance



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 25/06/2026

Date de transmission de la convocation dématérialisée : 19 juin 2026

Date de publication et d'affichage : 19 juin 2026 - Nombre de conseillers : En exercice : 33
Présents : 29 - Excusés représentés : 2 - Excusés non représentés : 2 - Absent : 0 - Votants : 23

VOTE : A l'unanimité - Pour : 23 - Contre : - Abstentions : 8

L'an deux-mille-vingt-six, le jeudi 25 juin à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune du Mée-sur-Seine, s'est réuni à l'Hôtel de Ville (Salle du Conseil Municipal), 555 route de Boissise, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Franck VERNIN, Maire.

Etaient présents : M. Franck VERNIN, M. Serge DURAND, Mme Maxelle THÉVENIN, M. Denis DIDIERLAURENT, Mme Jocelyne BAK, M. Fabien FOSSE, Mme Ouda BERRADIA, M. Georges AURICOSTE, Mme Maggy PIRET, M. Denis GRIVALLIERS, M. Yannick LEBOEUF, Mme Justine KENGNE, M. Benoît BATON, Mme Stéphanie GUY, M. Neima TOUNKARA, Mme Lidwine SCHYNKEL, Mme Yasmine GUENDOUZ, M. Richie BAKALA MATETA, Mme Aurélie DURAND, Mme Consuelo PAVAN, Mme Sonia AOULMI, Mme Jocelyne VERNON, M. Pascal BERTAUX, Mme Nadia DIOP, M. Mehdi LEFEUVRE, M. Hamza EL HIYANI, M. Alassane SOW, Mme Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, M. Micaylou DIALLO

Etaient excusés représentés : M. Jaouad ZAKI avait donné pouvoir à Mme Jocelyne BAK, M. Valentin BAYOUD à M. Franck VERNIN

Etaient excusés non représentés : Mme Anna Priscille NYEMB WEA, M. Erwann MOSSOT

A été nommé secrétaire de séance : M. Denis DIDIERLAURENT

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Seine-et-Marne le : **1 - JUIL. 2026**
Et Publication du : **1 - JUIL. 2026**

N° : 2026DCM-06-80

Objet : Avenant n° I à la convention de mise en place d'un service commun d'un Directeur Général des Services (DGS) mutualisé entre la Commune de Le Mée-sur-Seine et la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine (CAMVS)

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 2121-29 et L.5211-4-2
- Vu le Code général de la fonction publique
- Vu la Loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010, modifiée, de réforme des collectivités territoriales
- Vu la Loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles
- Vu la Délibération n° 2023.8.27.256 du Conseil Communautaire du 18 décembre 2023 portant création d'un service commun « Directeur Général des Services mutualisé »
- Vu la Délibération n° 2023DCM-12-100 du Conseil Municipal de la Commune de Le Mée-sur-Seine du 21 décembre 2023 portant création d'un service commun « Directeur Général des Services mutualisé »
- Vu la Délibération n°2026DCM-06-90 du Conseil Municipal de Le Mée-sur-Seine du 25 juin sollicitant la résiliation de la convention de service commun « Directeur Général des Services mutualisé » et ses annexes entre la CAMVS et la Ville de Le Mée-sur-Seine
- Considérant la volonté conjointe des deux entités de mettre fin au service commun « Directeur Général des Services mutualisé » entre la CAMVS et la Ville de Le Mée-sur-Seine

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

APPROUVE l'avenant n° 1 à la convention de mise en place d'un service commun d'un Directeur Général des Services (DGS) mutualisé entre la Commune de Le Mée-sur-Seine et la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine (CAMVS), ci-annexé.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'avenant n° 1 à la convention de mise en place d'un service commun d'un Directeur Général des Services (DGS) mutualisé entre la Commune de Le Mée-sur-Seine et la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine (CAMVS), ci-annexée, et à réaliser toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Franck Vernin
Maire



Denis Didierlaurent
Secrétaire de séance



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 25/06/2026

Date de transmission de la convocation dématérialisée : 19 juin 2026

Date de publication et d'affichage : 19 juin 2026 - Nombre de conseillers : En exercice : 33

Présents : 29 - Excusés représentés : 2 - Excusés non représentés : 2 - Absent : - Votants : 25

VOTE : A la majorité - Pour : 23 - Contre : 2 - Abstentions : 6

L'an deux-mille-vingt-six, le jeudi 25 juin à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune du Mée-sur-Seine, s'est réuni à l'Hôtel de Ville (Salle du Conseil Municipal), 555 route de Boissise, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Franck VERNIN, Maire.

Etaient présents : M. Franck VERNIN, M. Serge DURAND, Mme Maxelle THÉVENIN, M. Denis DIDIERLAURENT, Mme Jocelyne BAK, M. Fabien FOSSE, Mme Ouda BERRADIA, M. Georges AURICOSTE, Mme Maggy PIRET, M. Denis GRIVALLIERS, M. Yannick LEBOEUF, Mme Justine KENGNE, M. Benoît BATON, Mme Stéphanie GUY, M. Neima TOUNKARA, Mme Lidwine SCHYNKEL, Mme Yasmine GUENDOUZ, M. Richie BAKALA MATETA, Mme Aurélie DURAND, Mme Consuelo PAVAN, Mme Sonia AOULMI, Mme Jocelyne VERNON, M. Pascal BERTAUX, Mme Nadia DIOP, M. Mehdi LEFEUVRE, M. Hamza EL HIYANI, M. Alassane SOW, Mme Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, M. Micaylou DIALLO

Etaient excusés représentés : M. Jaouad ZAKI avait donné pouvoir à Mme Jocelyne BAK, M. Valentin BAYOUD à M. Franck VERNIN

Etaient excusés non représentés : Mme Anna Priscille NYEMB WEA, M. Erwann MOSSOT

A été nommé secrétaire de séance : M. Denis DIDIERLAURENT

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Seine-et-Marne le : **1 - JUIL. 2026**

Et Publication du : **1 - JUIL. 2026**

N° : 2026DCM-06-70

Objet : Création d'un service commun pour un Directeur de Cabinet mutualisé entre la Commune de Le Mée-sur-Seine et la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine (CAMVS)

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 2121-29 et L.5211-4-2
- Vu Le Code général de la fonction publique, notamment en son article L. 333-1
- Vu la Loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010, modifiée, de réforme des collectivités territoriales
- Vu la Loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles
- Vu le Décret n° 87-1004 du 16 décembre 1987 relatif aux collaborateurs de Cabinet
- Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine (CAMVS) en vigueur
- Vu l'avis favorable à l'unanimité du Comité Social Territorial de la Commune de Le Mée-sur-Seine du 10 juin 2026
- Vu l'avis favorable à l'unanimité du Comité Social Territorial de la CAMVS en date du 23 juin 2026
- Considérant qu'en dehors des compétences transférées, un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre, une ou plusieurs de ses communes membres et, le cas échéant, un ou plusieurs des établissements publics rattachés à un ou plusieurs d'entre eux, peuvent se doter de services communs, chargés de l'exercice de missions fonctionnelles ou opérationnelles, dont l'instruction des décisions prises par les maires au nom de la commune ou de l'État

- Considérant que dans ce cadre, l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre peut désigner une commune comme gestionnaire du service commun
- Considérant que la mutualisation du Directeur de Cabinet facilitera la communication et l'action politique de l'exécutif deux administrations
- Considérant qu'un service commun permet à la fois de réduire les coûts de fonctionnement de des services et d'améliorer les conditions d'exercice par l'autorité territoriale de ses missions, tant du côté de la commune, que de la communauté d'agglomération
- Considérant le projet de convention de service commun ci-annexé

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

APPROUVE la création du service commun dénommé « Directeur de Cabinet mutualisé » entre la Commune de Le Mée-sur-Seine et la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine.

DÉSIGNE la commune de Le Mée-sur-Seine comme entité gestionnaire du service commun.

APPROUVE la convention de service commun entre la Commune de Le Mée-sur-Seine et la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine, annexée à la présente délibération.

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer la convention de service commun entre la Commune de Le Mée-sur-Seine et la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine, ci-annexée ainsi que leurs éventuels avenants et tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à réaliser toutes démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Franck Vernin
Maire




Denis Didierlaurent
Secrétaire de séance



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 25/06/2026

Date de transmission de la convocation dématérialisée : 19 juin 2026

Date de publication et d'affichage : 19 juin 2026 - Nombre de conseillers : En exercice : 33

Présents : 29 - Excusés représentés : 2 - Excusés non représentés : 2 - Absent : 0 - Votants : 23

VOTE : A l'unanimité - Pour : 23 - Contre : - Abstentions : 8

L'an deux-mille-vingt-six, le jeudi 25 juin à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune du Mée-sur-Seine, s'est réuni à l'Hôtel de Ville (Salle du Conseil Municipal), 555 route de Boissise, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Franck VERNIN, Maire.

Etaient présents : M. Franck VERNIN, M. Serge DURAND, Mme Maxelle THÉVENIN, M. Denis DIDIERLAURENT, Mme Jocelyne BAK, M. Fabien FOSSE, Mme Ouda BERRADIA, M. Georges AURICOSTE, Mme Maggy PIRET, M. Denis GRIVALLIERS, M. Yannick LEBOEUF, Mme Justine KENGNE, M. Benoît BATON, Mme Stéphanie GUY, M. Neima TOUNKARA, Mme Lidwine SCHYNKEL, Mme Yasmine GUENDOUZ, M. Richie BAKALA MATETA, Mme Aurélie DURAND, Mme Consuelo PAVAN, Mme Sonia AOULMI, Mme Jocelyne VERNON, M. Pascal BERTAUX, Mme Nadia DIOP, M. Mehdi LEFEUVRE, M. Hamza EL HIYANI, M. Alassane SOW, Mme Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, M. Micaylou DIALLO

Etaient excusés représentés : M. Jaouad ZAKI avait donné pouvoir à Mme Jocelyne BAK, M. Valentin BAYOUD à M. Franck VERNIN

Etaient excusés non représentés : Mme Anna Priscille NYEMB WEA, M. Erwann MOSSOT

A été nommé secrétaire de séance : M. Denis DIDIERLAURENT

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Seine-et-Marne le : **1 - JUIL. 2026**
Et Publication du : **1 - JUIL. 2026**

N° : 2026DCM-06-60

Objet : Modification du tableau des effectifs

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment en son article L. 2121-29
- Vu le Code général de la fonction publique, notamment l'article L313-I
- Vu l'avis de la Commission finances, administration générale et vie économique du 15 juin 2026
- Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services
- Considérant la nécessité de mettre à jour le tableau des effectifs

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

de créer les postes suivants, à compter du 1^{er} juillet 2026 :

								EN CAS DE RECRUTEMENT D'UN CONTRACTUEL :	
FILIERE	CATE-GORIE	GRADE	TEMPS DE TRAVAIL	NBRE DE POSTES	MOTIF	POSTE	SERVICE	DIPLOME OU EXPERIENCE NECESSAIRES	FONDEMENT DU RECRUTEMENT
Administrative	A	DGS 10.000 à 20.000 habitants	Temps complet	I	Baisse du nombre d'habitants	Directeur Général des Services	Direction générale des Services	/	/
		DGAS 10.000 à 20.000 habitants	Temps complet	I	Baisse du nombre d'habitants	Directeur Général Adjoint des Services	Direction générale des Services	/	/
Culturelle	B	Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe	TNC 8h20/20 ^{ème}	I	Retraite	Enseignant batterie	Conservatoire	Diplôme d'Etat ou expérience pédagogique et artistique significative	L.332-8-5 ou L.332-14
		Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe	TNC 8h20/20 ^{ème}	I	Retraite	Enseignant batterie	Conservatoire	Diplôme d'Etat ou expérience pédagogique et artistique significative	L.332-8-5 ou L.332-14
		Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe	TNC 8/20 ^{ème}	I	Non renouvellement de CDD à la demande de l'agent	Enseignant percussions classiques	Conservatoire	Diplôme d'Etat ou expérience pédagogique et artistique significative	L.332-8-5 ou L.332-14
		Assistant d'enseignement artistique	TNC 8h20/20 ^{ème}	I	Retraite	Enseignant batterie	Conservatoire	Diplôme d'Etat ou expérience pédagogique et artistique significative	L.332-8-5 ou L.332-14
Sportive	B	Educateur principal de 1 ^{ère} classe des APS	Temps complet	I	Recrutement	MNS	Piscine	BEESAN ou BPJEPS AAN	L.332-8-5 ou L.332-14
		Educateur principal de 2 ^{ème} classe des APS	Temps complet	I	Recrutement	MNS	Piscine	BEESAN ou BPJEPS AAN	L.332-8-5 ou L.332-14
		Educateur des APS	Temps complet	I	Recrutement	MNS	Piscine	BEESAN ou BPJEPS AAN	L.332-8-5 ou L.332-14
Médico-sociale	B	Auxiliaire de puériculture de classe supérieure	Temps complet	I	Retraite	Auxiliaire de puériculture	Petite enfance	Diplôme d'auxiliaire de puériculture	L.332-14

*TNC : Temps Non Complet

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20260625-20260626-06-60-DE
Date de télétransmission : 01/07/2026
Date de réception préfecture : 01/07/2026

Et de supprimer les postes suivants, à compter du 2 juillet 2026 :

FILIERE	CATE- GORIE	GRADE	TEMPS DE TRAVAIL	NOMBRE DE POSTES	MOTIF	POSTE	SERVICE
Administrative	A	DGS 20.000 à 40.000 habitants	Temps complet	1	Baisse du nombre d'habitants	Directeur Général des Services	Direction générale des Services
		DGAS 20.000 à 40.000 habitants	Temps complet	1	Baisse du nombre d'habitants	Directeur Général Adjoint des Services	Direction générale des Services
Administrative	B	Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	Temps complet	1	Mutation et transformation des missions. Remplacement par mutation interne agent de maîtrise	Responsable marchés publics → Assistant	Marchés publics
	C	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	Temps complet	1	Retraite. Déjà remplacé par un agent du patrimoine	Agent de médiathèque	Médiathèque
		Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	Temps complet	1	Retraite. Remplacé par un adjoint technique	ASVP	Police municipale
		Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	Temps complet	1	Retraite. Remplacement par un adjoint administratif	Agent d'accueil	Centre social
		Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	Temps complet	1	Retraite. Remplacé par une auxiliaire de puériculture	Faisant fonction d'auxiliaire de puériculture	Petite enfance
Technique	C	Agent de maîtrise principal	Temps complet	2	Promotion interne de technicien	Responsable patrimoine bâti, responsable régie bâtiments	Centre technique municipal
		Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	Temps complet	1	Promotion interne ; avancement de grade	Agent d'entretien ; faisant fonction d'auxiliaire de puériculture	Entretien des locaux ; petite enfance
		Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	Temps complet	2	Postes vacants	Pas de poste défini	Pas de service défini
		Adjoint technique	Temps complet	2	Hausse du temps de travail à 24.5/35 ^{ème}	ATSEM	Education
		Adjoint technique	TNC 24/35 ^{ème}	1	Hausse du temps de travail à 28/35 ^{ème}	Agent de restauration	Restauration scolaire
		Adjoint technique	TNC 14/35 ^{ème}	1			

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20260625-2026DCM-06-60-DE
Date de télétransmission : 01/07/2026
Date de réception préfecture : 01/07/2026

Médico-sociale	A	Assistant socio-éducatif	Temps complet	I	Un grade supplémentaire avait été créé afin de permettre le recrutement avant le départ du travailleur social. Les 3 postes de travailleurs sociaux sont actuellement pourvus.	Travailleur social	CCAS
		Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle	Temps complet	I	Promotion interne	Directrice du RPE	Petite enfance
	B	Auxiliaire de puériculture de classe normale	Temps complet	2	Avancements de grade	Auxiliaires de puériculture	Petite enfance
	C	ATSEM principal de 1 ^{ère} classe	Temps complet	I	Promotion interne	ATSEM	Education
		ATSEM principal de 2 ^{ème} classe	Temps complet	I	Poste vacant	ATSEM	Education

PRECISE conformément à l'article L.2 du Code général de la fonction publique, les emplois permanents des collectivités et établissements sont occupés par des fonctionnaires. Toutefois, dans l'hypothèse d'un recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions proposées pourront être exercées par un contractuel sur le fondement et dans les conditions fixées aux articles L.332-8 à L.332-14 du Code général de la fonction publique.

PRECISE que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au chapitre correspondant du budget communal.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Franck Vernin

Maire



Denis Didierlaurent

Secrétaire de séance



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 25/06/2026

Date de transmission de la convocation dématérialisée : 19 juin 2026

Date de publication et d'affichage : 19 juin 2026 - Nombre de conseillers : En exercice : 33

Présents : 29 - Excusés représentés : 2 - Excusés non représentés : 2 - Absent : 0 - Votants : 31

VOTE : A l'unanimité - Pour : 31 - Contre : - Abstention :

L'an deux-mille-vingt-six, le jeudi 25 juin à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune du Mée-sur-Seine, s'est réuni à l'Hôtel de Ville (Salle du Conseil Municipal), 555 route de Boissise, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Franck VERNIN, Maire.

Etaient présents : M. Franck VERNIN, M. Serge DURAND, Mme Maxelle THÉVENIN, M. Denis DIDIERLAURENT, Mme Jocelyne BAK, M. Fabien FOSSE, Mme Ouda BERRADIA, M. Georges AURICOSTE, Mme Maggy PIRET, M. Denis GRIVALLIERS, M. Yannick LEBOEUF, Mme Justine KENGNE, M. Benoît BATON, Mme Stéphanie GUY, M. Neima TOUNKARA, Mme Lidwine SCHYNKEL, Mme Yasmine GUENDOUZ, M. Richie BAKALA MATETA, Mme Aurélie DURAND, Mme Consuelo PAVAN, Mme Sonia AOULMI, Mme Jocelyne VERNON, M. Pascal BERTAUX, Mme Nadia DIOP, M. Mehdi LEFEUVRE, M. Hamza EL HIYANI, M. Alassane SOW, Mme Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, M. Micaylou DIALLO

Etaient excusés représentés : M. Jaouad ZAKI avait donné pouvoir à Mme Jocelyne BAK, M. Valentin BAYOUD à M. Franck VERNIN

Etaient excusés non représentés : Mme Anna Priscille NYEMB WEA, M. Erwann MOSSOT

A été nommé secrétaire de séance : M. Denis DIDIERLAURENT

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Seine-et-Marne le : **1 – JUIL. 2026**

Et Publication du : **1 – JUIL. 2026**

N° : 2026DCM-06-50

Objet : Désignation du référent déontologue des élus

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1111-12 à L. 1111-14, R.1111-1-A et suivants, L. 2121-29
- Vu la Loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la Différenciation, la Décentralisation, la Déconcentration et portant diverses mesures de Simplification de l'action publique locale et, notamment, son article 218
- Vu la Loi n° 2025-1249 du 22 décembre 2025 portant création d'un statut de l'élu local et notamment son article 9
- Vu le Décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'élu local
- Vu l'Arrêté du 6 décembre 2022 pris en application du Décret n°2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'élu local
- Vu l'avis de la Commission finances, administration générale et vie économique du 15 juin 2026
- Considérant que le Conseil Municipal doit désigner un référent déontologue pour les élus municipaux
- Considérant que le référent déontologue ne doit détenir aucun mandat d'élu local au sein de la collectivité ou du groupement (et même n'en exerçant plus depuis au moins trois ans), et ne pas être agent de ces collectivités ou groupements, et que le référent déontologue ne doit également pas se trouver pas en situation de conflit d'intérêt avec les collectivités pour lesquelles ils exercent cette mission
- Considérant que la délibération doit préciser la durée d'exercice des fonctions du référent, les modalités de la saisine et de l'examen de celle-ci, les conditions dans lesquelles les avis

sont rendus, la rémunération éventuelle, le remboursement des frais de transport et d'hébergement et les moyens matériels mis à disposition

- Considérant que la commune a sollicité Monsieur Pierre-Etienne BISCH, pour être le référent déontologue des élus municipaux sous réserve de la désignation par le Conseil Municipal
- Considérant que Monsieur Pierre-Etienne BISCH ne détient aucun mandat d'élu local au sein de la commune, que Monsieur Pierre-Etienne BISCH n'est pas un agent de la commune et que Monsieur Pierre-Etienne BISCH ne se trouve pas en situation de conflit d'intérêt avec la commune
- Considérant que Monsieur Pierre-Etienne BISCH a accepté d'être le référent déontologue des élus municipaux de la commune

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

DESIGNE Monsieur Pierre-Etienne BISCH, Préfet de région, Conseiller d'Etat en service extraordinaire, référent déontologue des élus.

DIT que la durée d'exercice des fonctions de référent prend effet à compter du caractère exécutoire de la présente délibération jusqu'au prochain renouvellement des conseillers municipaux et intercommunaux.

DIT que tout élu municipal peut saisir directement le référent déontologue par mail : pierre-etienne.bisch@cnda.juradm.fr. Pour des raisons de confidentialité et de sécurité, le mail devra être chiffré par l'émetteur (dans la messagerie : rubrique options/chiffrer).

DIT que le référent déontologue examinera le dossier dans un délai de 30 jours à compter de la réception de la saisine, qu'il pourra demander des compléments d'information, le cas échéant, afin d'obtenir les éléments nécessaires pour instruire le dossier, cette demande de compléments suspendant le délai d'instruction, et qu'il pourra également rencontrer l'élu municipal en visioconférence ou présentiel.

DIT que les avis sont rendus par écrit et transmis par mail, de manière confidentielle, qu'ils peuvent faire l'objet d'un échange téléphonique ou en visioconférence entre l'élu municipal et le référent.

FIXE le montant de l'indemnité à 80 euros par dossier.

DIT que la commune prend en charge le remboursement des frais de transport et d'hébergement dans la limite de 100 euros en cas de déplacement du référent déontologue sur présentation des justificatifs, ainsi que les éventuelles formations dans le cadre de l'exercice de sa mission validées par la commune.

MET à disposition du référent déontologue, à sa demande et en cas de besoin, les moyens matériels pour réaliser sa mission (salle de réunion, bureau, ordinateur, accès wifi...).

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Franck Vernin
Maire



Denis Didierlaurent
Secrétaire de séance



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun.

Cause de réception en préfecture
077-217702851-20260625-2026DCM-06-50-DE
Date de télétransmission : 01/07/2026
Date de réception préfecture : 01/07/2026

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 25/06/2026

Date de transmission de la convocation dématérialisée : 19 juin 2026

Date de publication et d'affichage : 19 juin 2026 - Nombre de conseillers : En exercice : 33

Présents : 29 - Excusés représentés : 2 - Excusés non représentés : 2 - Absent : 0 - Votants : 31

VOTE : A l'unanimité - Pour : 31 - Contre : - Abstention :

L'an deux-mille-vingt-six, le jeudi 25 juin à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune du Mée-sur-Seine, s'est réuni à l'Hôtel de Ville (Salle du Conseil Municipal), 555 route de Boissise, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Franck VERNIN, Maire.

Etaient présents : M. Franck VERNIN, M. Serge DURAND, Mme Maxelle THÉVENIN, M. Denis DIDIERLAURENT, Mme Jocelyne BAK, M. Fabien FOSSE, Mme Ouda BERRADIA, M. Georges AURICOSTE, Mme Maggy PIRET, M. Denis GRIVALLIERS, M. Yannick LEBOEUF, Mme Justine KENGNE, M. Benoît BATON, Mme Stéphanie GUY, M. Neima TOUNKARA, Mme Lidwine SCHYNKEL, Mme Yasmine GUENDOUZ, M. Richie BAKALA MATETA, Mme Aurélie DURAND, Mme Consuelo PAVAN, Mme Sonia AOULMI, Mme Jocelyne VERNON, M. Pascal BERTAUX, Mme Nadia DIOP, M. Mehdi LEFEUVRE, M. Hamza EL HIYANI, M. Alassane SOW, Mme Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, M. Micaylou DIALLO

Etaient excusés représentés : M. Jaouad ZAKI avait donné pouvoir à Mme Jocelyne BAK, M. Valentin BAYOUD à M. Franck VERNIN

Etaient excusés non représentés : Mme Anna Priscille NYEMB WEA, M. Erwann MOSSOT

A été nommé secrétaire de séance : M. Denis DIDIERLAURENT

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Seine-et-Marne le : **1 - JUIL. 2026**
Et Publication du : **1 - JUIL. 2026**

N° : 2026DCM-06-30

Objet : Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 30 avril 2026

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment en son article L. 2121-29
- Vu la Loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

APPROUVE le procès-verbal du Conseil Municipal du 30 avril 2026 qui lui a été exposé par Monsieur Franck VERNIN, Maire.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Franck Vernin
Maire



Denis Didierlaurent
Secrétaire de séance



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun.

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20260625-2026DCM-06-30-DE
Date de télétransmission : 01/07/2026
Date de réception préfecture : 01/07/2026

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 25/06/2026

Date de transmission de la convocation dématérialisée : 19 juin 2026

Date de publication et d'affichage : 19 juin 2026 - Nombre de conseillers : En exercice : 33
Présents : 29 - Excusés représentés : 2 - Excusés non représentés : 2 - Absent : 0 - Votants : 31

VOTE : A l'unanimité - Pour : 31 - Contre : - Abstention :

L'an deux-mille-vingt-six, le jeudi 25 juin à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune du Mée-sur-Seine, s'est réuni à l'Hôtel de Ville (Salle du Conseil Municipal), 555 route de Boissise, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Franck VERNIN, Maire.

Etaient présents : M. Franck VERNIN, M. Serge DURAND, Mme Maxelle THÉVENIN, M. Denis DIDIERLAURENT, Mme Jocelyne BAK, M. Fabien FOSSE, Mme Ouda BERRADIA, M. Georges AURICOSTE, Mme Maggy PIRET, M. Denis GRIVALLIERS, M. Yannick LEBOEUF, Mme Justine KENGNE, M. Benoît BATON, Mme Stéphanie GUY, M. Neima TOUNKARA (arrivé à 19h34), Mme Lidwine SCHYNKEL, Mme Yasmine GUENDOUZ, M. Richie BAKALA MATETA (arrivé à 19h40), Mme Aurélie DURAND, Mme Consuelo PAVAN, Mme Sonia AOULMI, Mme Jocelyne VERNON (arrivée à 19h34), M. Pascal BERTAUX, Mme Nadia DIOP, M. Mehdi LEFEUVRE, M. Hamza EL HIYANI, M. Alassane SOW, Mme Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, M. Micaylou DIALLO

Etaient excusés représentés : M. Jaouad ZAKI avait donné pouvoir à Mme Jocelyne BAK, M. Valentin BAYOUD à M. Franck VERNIN

Etaient excusés non représentés : Mme Anna Priscille NYEMB WEA, M. Erwann MOSSOT

A été nommé secrétaire de séance : M. Denis DIDIERLAURENT

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Seine-et-Marne le : **1 - JUIL, 2026**
Et Publication du : **1 - JUIL, 2026**

N° : 2026DCM-06-20

Objet : Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 9 avril 2026

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment en son article L. 2121-29
- Vu la Loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

APPROUVE le procès-verbal du Conseil Municipal du 9 avril 2026 qui lui a été exposé par Monsieur Franck VERNIN, Maire.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Franck Vernin
Maire



Denis Didierlaurent
Secrétaire de séance



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun.

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20260625-2026DCM-06-20-DE
Date de télétransmission : 01/07/2026
Date de réception préfecture : 01/07/2026

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25/06/2026

Date de transmission de la convocation dématérialisée : 19 juin 2026

Date de publication et d'affichage : 19 juin 2026 - Nombre de conseillers : En exercice : 33

Présents : 26 - Excusés représentés : 2 - Excusés non représentés : 2 - Absents : 3 - Votants : 28

VOTE : A l'unanimité - Pour : 28 - Contre : - Abstention :

L'an deux-mille-vingt-six, le jeudi 25 juin à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune du Mée-sur-Seine, s'est réuni à l'Hôtel de Ville (Salle du Conseil Municipal), 555 route de Boissise, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Franck VERNIN, Maire.

Etaient présents : M. Franck VERNIN, M. Serge DURAND, Mme Maxelle THÉVENIN, M. Denis DIDIERLAURENT, Mme Jocelyne BAK, M. Fabien FOSSE, Mme Ouda BERRADIA, M. Georges AURICOSTE, Mme Maggy PIRET, M. Denis GRIVALLIERS, M. Yannick LEBOEUF, Mme Justine KENGNE, M. Benoît BATON, Mme Stéphanie GUY, Mme Lidwine SCHYNKEL, Mme Yasmine GUENDOUZ, Mme Aurélie DURAND, Mme Consuelo PAVAN, Mme Sonia AOULMI, M. Pascal BERTAUX, Mme Nadia DIOP, M. Mehdi LEFEUVRE, M. Hamza EL HIYANI, M. Alassane SOW, Mme Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, M. Micaylou DIALLO

Etaient excusés représentés : M. Jaouad ZAKI avait donné pouvoir à Mme Jocelyne BAK, M. Valentin BAYOUD à M. Franck VERNIN

Etaient excusés non représentés : Mme Anna Priscille NYEMB WEA, M. Erwann MOSSOT

Etaient absents : M. Neima TOUNKARA, M. Richie BAKALA MATETA, Mme Jocelyne VERNON

A été nommé secrétaire de séance : M. Denis DIDIERLAURENT

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Seine-et-Marne le :

1 - JUIL, 2026

Et Publication du :

1 - JUIL, 2026

N° : 2026DCM-06-10

Objet : Désignation du secrétaire de séance

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment en ses articles L. 2121.15 et L. 2121-29
- Vu son Règlement intérieur, article 16

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

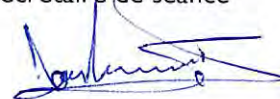
DÉSIGNE Monsieur Denis DIDIERLAURENT en qualité de Secrétaire de Séance pour remplir cette fonction qu'il a acceptée.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Franck Vernin
Maire



Denis Didierlaurent
Secrétaire de séance



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Paris

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20260625-2026DCM-06-10-DE
Date de réception : 01/07/2026
Date de réception préfecture : 01/07/2026

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 30/04/2026

Date de transmission de la convocation dématérialisée : 23 avril 2026

Date de publication et d'affichage : 23 avril 2026 - Nombre de conseillers : En exercice : 33

Présents : 24 - Excusés représentés : 8 - Excusé non représenté : 1 - Absent : 0 - Votants : 30

VOTE : A l'unanimité - Pour : 30 - Contre : - Abstentions : 2

L'an deux-mille-vingt-six, le jeudi 30 avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune du Mée-sur-Seine, s'est réuni à l'Hôtel de Ville (Salle du Conseil Municipal), 555 route de Boississ, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Franck VERNIN, Maire.

Etaient présents : M. Franck VERNIN, M. Serge DURAND, Mme Maxelle THÉVENIN, M. Denis DIDIERLAURENT, Mme Jocelyne BAK, M. Fabien FOSSE, Mme Ouda BERRADIA, M. Georges AURICOSTE, Mme Maggy PIRET, M. Denis GRIVALLIERS, M. Yannick LEBOEUF, Mme Justine KENGNE, M. Benoît BATON, M. Neima TOUNKARA, Mme Lidwine SCHYNKEL, Mme Consuelo PAVAN, Mme Sonia AOULMI, Mme Jocelyne VERNON, M. Pascal BERTAUX, Mme Nadia DIOP, M. Hamza EL HIYANI, M. Alassane SOW, Mme Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, M. Micaylou DIALLO

Etaient excusés représentés : M. Jaouad ZAKI avait donné pouvoir à Mme Jocelyne BAK, Mme Stéphanie GUY à Mme Ouda BERRADIA, Mme Aurélie DURAND à Mme Maggy PIRET, M. Richie BAKALA MATETA à M. Neima TOUNKARA, M. Valentin BAYOUD à M. Fabien FOSSE, Mme Yasmine GUENDOUZ à Mme Maxelle THÉVENIN, M. Mehdi LEFEUVRE à M. Hamza EL HIYANI, Mme Anna Priscille NYEMB WEA à M. Denis DIDIERLAURENT

Etait excusé non représenté : M. Erwann MOSSOT

A été nommée secrétaire de séance : Mme Maxelle THEVENIN

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Seine-et-Marne le :

Et Publication du : **12 MAI 2026**

N° : 2026DCM-04bis-350

Objet : Cession de la parcelle cadastrée BY 332/terrain à bâtir dans le cadre du projet de lotissement communal sis 258 rue de la Ferme / Tranche I - Lot n° 2 du lotissement communal

Vu le Code général des collectivités, notamment en ses articles L. 1111-1, L. 2121-29 alinéa 1^{er}, L. 2241-1 et R. 2241-2 relatif à la gestion des biens et les opérations immobilières de la commune et L. 2122-21

Vu le Code de l'urbanisme

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques, notamment en ses articles L. 3221-1 et L. 3211-14

Vu le titre VI du Livre III du Code civil relatif à la vente

Vu le Plan Local d'Urbanisme, approuvé par une délibération du Conseil municipal du 13 novembre 2018

Vu la Délibération du Conseil Municipal n° 2022DCM-10-200 du 13 octobre 2022 par laquelle la commune a approuvé la création d'un lotissement communal situé entre la rue Jean Méchet, la rue de la Lyve et la rue de la Ferme

Vu la proposition d'acquisition au prix de 157 500 €, frais/honoraires d'agence d'un montant de 7 500 € inclus

Vu le plan de cadastre, l'extrait cadastral et le plan de division, ci-annexés

Vu l'avis des domaines, ci-annexé

Vu l'avis de la Commission aménagement du territoire et cadre de vie du 17 avril 2026

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20260430-2026DCM-04b-350-DE
Date de télétransmission : 11/05/2026
Date de réception préfecture : 11/05/2026

APPROUVE la cession de la parcelle cadastrée BY n° 332 d'une superficie de 500 m² dans le cadre du projet de lotissement communal sis 258 rue de la Ferme / Tranche I – constitutive du Lot n° 2 dudit lotissement communal, comprenant un terrain à bâtir au prix de 157 500 €, étant précisé que ce montant inclus le net vendeur au profit de la commune et les frais/honoraires de l'agence immobilière ayant servi d'intermédiaire d'un montant de 7 500 € à la charge de la commune, selon le plan de division ci-annexé.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous actes y afférents et notamment les actes notariés correspondants, et effectuer toutes démarches en ce sens.

DIT que les recettes et les dépenses correspondantes seront inscrites au chapitre correspondant du budget communal.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Franck Vernin
Maire



Maxelle Thévenin
Secrétaire de séance

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 30/04/2026

Date de transmission de la convocation dématérialisée : 23 avril 2026

Date de publication et d'affichage : 23 avril 2026 - Nombre de conseillers : En exercice : 33

Présents : 24 - Excusés représentés : 8 - Excusé non représenté : - Absent : 0 - Votants : 30

VOTE : A l'unanimité - Pour : 30 - Contre : - Abstentions : 2

Jan deux-mille-vingt-six, le jeudi 30 avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune du Mée-sur-Seine, s'est réuni à l'Hôtel de Ville (Salle du Conseil Municipal), 555 route de Boëtisso, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Franck VERNIN, Maire,

Etaient présents : M. Franck VERNIN, M. Serge DURAND, Mme Maxelle THÉVENIN, M. Denis DIDIERLAURENT, Mme Jocelyne BAK, M. Fabien FOSSE, Mme Ouda BERRADIA, M. Georges AURICOSTE, Mme Maggy PIRET, M. Denis GRIVALLIERS, M. Yannick LEBOEUF, Mme Justine KENGNE, M. Benoît BATON, M. Neïma TOUNKARA, Mme Lidwine SCHYNKEL, Mme Consuelo PAVAN, Mme Sonia AOUJMI, Mme Jocelyne VERNON, M. Pascal BERTAUX, Mme Nadiâ DIOP, M. Hariza EL HIYANI, M. Alassane SOW, Mme Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, M. Micaylou DIALLO

Etaient excusés représentés : M. Jaouad ZAKI avait donné pouvoir à Mme Jocelyne BAK, Mme Stéphanie GUY à Mme Ouda BERRADIA, Mme Aurélie DURAND à Mme Maggy PIRET, M. Riche BAKALA MATETA à M. Neïma TOUNKARA, M. Valentin BAYOUD à M. Fabien FOSSE, Mme Yasmine GUENDOUZ à Mme Maxelle THÉVENIN, M. Mehdi LEFEUVRE à M. Hariza EL HIYANI, Mme Anna Priscille NYEMB WEA à M. Denis DIDIERLAURENT

Etait excusé non représenté : M. Erwann MOSSOT

A été nommée secrétaire de séance : Mme Maxelle THEVENIN

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Seine-et-Marne le :

11 MAI 2026

Et Publication au : **12 MAI 2026**

N° : 2026DCM-04bis-340

Objet : Cession d'une maison individuelle sise 258, rue de la Ferme cadastrée Section BY n° 328

- Vu le Code général des collectivités, notamment en ses articles L. 1111-1, L. 2121-29 alinéa 1^{er}, L. 2241-1 et R. 2241-2 relatif à la gestion des biens et les opérations immobilières de la commune et L. 2122-21
- Vu le Code de l'urbanisme
- Vu le Code général de la propriété des personnes publiques, notamment en ses articles L. 3221-1 et L. 3211-14
- Vu le titre VI du Livre III du Code civil relatif à la vente
- Vu la Délibération n° 2022DCM-10-210 en date du 13 octobre 2022 approuvant la modification n° 1 du Plan Local d'Urbanisme
- Vu la Délibération du Conseil Municipal n° 2022DCM-10-200 du 13 octobre 2022 par laquelle la commune a approuvé la création d'un lotissement communal situé entre la rue Jean Méchet, la rue de la Lyve et la rue de la Ferme
- Vu la proposition d'acquisition au prix de 240 000 €, frais/honoraires d'agence d'un montant de 10 000 € inclus (à la charge du vendeur)
- Vu le plan de situation, le plan de cadastre et le plan de division, ci-annexés
- Vu l'avis des domaines, ci-annexé
- Vu l'avis de la Commission aménagement du territoire et cadre de vie du 17 avril 2026

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20260430-2026DCM-04b-340-DE
Date de télétransmission : 11/05/2026
Date de réception préfecture : 11/05/2026

APPROUVE la cession de la maison sise 258, rue de la Ferme cadastrée Section BY n° 328, au prix de 240 000 euros, étant précisé que ce montant inclus les frais/honoraires de l'agence immobilière ayant servi d'intermédiaire d'un montant de 10 000 € (à la charge de la commune), selon le plan de division ci-annexé.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous actes y afférents et notamment les actes notariés correspondants, et effectuer toutes démarches en ce sens.

DIT que les recettes et les dépenses correspondantes seront inscrites au chapitre correspondant du budget communal.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Franck Vernin
Maire



Maxelle Thévenin
Secrétaire de séance

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 30/04/2026

Date de transmission de la convocation dématérialisée : 23 avril 2026

Date de publication et d'affichage : 23 avril 2026 - Nombre de conseillers : En exercice : 33

Présents : 24 - Excusés représentés : 8 - Excusé non représenté : 1 - Absent : 0 - Votants : 32

VOTE : **A l'unanimité - Pour : 32 - Contre : - Abstention :**

L'an deux-mille-vingt-six, le jeudi 30 avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune du Mée-sur-Seine, s'est réuni à l'Hôtel de Ville (Salle du Conseil Municipal), 555 route de Boissy, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Franck VERNIN, Maire.

Etaient présents : M. Franck VERNIN, M. Serge DURAND, Mme Maxelle THÉVENIN, M. Denis DIDIERLAURENT, Mme Jocelyne BAK, M. Fabien FOSSE, Mme Ouda BERRADIA, M. Georges AURICOSTE, Mme Maggy PIRET, M. Denis GRIVALLIERS, M. Yannick LEBOEUF, Mme Justine KENGNE, M. Benoît BATON, M. Neima TOUNKARA, Mme Lidwine SCHYNKEL, Mme Consuelo PAVAN, Mme Sonia AOULMI, Mme Jocelyne VERNON, M. Pascal BERTAUD, Mme Nadia DIOP, M. Hamza EL HIYANI, M. Alassane SOW, Mme Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, M. Micaylou DIALLO

Etaient excusés représentés : M. Jaouad ZAKI avait donné pouvoir à Mme Jocelyne BAK, Mme Stéphanie GUY à Mme Ouda BERRADIA, Mme Aurélie DURAND à Mme Maggy PIRET, M. Richie BAKALA MATFTA à M. Neima TOUNKARA, M. Valentin BAYOUD à M. Fabien FOSSE, Mme Yasmine GUENDOUZ à Mme Maxelle THÉVENIN, M. Mehdi LEFEUVRE à M. Hamza EL HIYANI, Mme Anna Priscille NYEMBWEA à M. Denis DIDIERLAURENT

Etait excusé non représenté : M. Erwann MOSSOT

A été nommée secrétaire de séance : Mme Maxelle THEVENIN

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Seine-et-Marne le :

11 MAI 2026

Et Publication du : **12 MAI 2026**

N° : 2026DCM-04bis-330

Objet : Acquisition des lots de copropriété n° 6, 28, 214 et 215 au sein du centre commercial de la Croix-Blanche cadastré BR n° 99 – Local commercial, réserve et parkings

Vu le Code général des collectivités, notamment en ses articles L 1311-9 et suivants, L 2121-29 alinéa 1^{er} et L 2241-1 relatif à la gestion des biens et les opérations immobilières de la commune

Vu le Code de l'urbanisme, notamment en ses articles R 421-12 et suivants

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques, notamment en ses articles L 1111-1 et suivants

Vu la Délibération n° 2018DCM-11-40 du Conseil Municipal en date du 13 novembre 2018 approuvant le Plan Local d'Urbanisme

Vu la Délibération n° 2022DCM-10-210 du Conseil Municipal du 13 octobre 2022 approuvant la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme

Vu le relevé de propriété, extrait du cadastre, ci-annexé

Vu le plan de masse du rez-de-chaussée et le plan de masse du sous-sol du centre commercial, ci-annexés

Vu l'avis favorable de la Commission aménagement du territoire et cadre de vie du 17 avril 2026

Considérant la proposition de la SCI DUPLESSIS-BLANCHET, propriétaire de quatre lots au sein de la copropriété du centre commercial de la Croix-Blanche, correspondants à un local commercial (lot n° 6), une réserve (lot n° 28), des parkings en sous-sol (lots n° 214 et n° 215), de céder lesdits lots à la commune au prix de 130 000 €

- Considérant l'objectif de la commune de faciliter la réalisation du projet de reconstruction dudit centre commercial pour répondre aux besoins des habitants du quartier de la Croix-Blanche, constitué d'un tissu résidentiel dense
- Considérant que l'atteinte de cet objectif implique une politique volontariste de la commune consistant notamment à acquérir des lots de copropriété auprès de copropriétaires en difficulté financière et ne pouvant pas assumer leur quote-part dans le coût de reconstruction du centre commercial non-pris en charge intégralement par les assureurs suite à l'incendie ayant provoqué sa destruction
- Considérant dès lors l'intérêt pour la commune d'acquérir les 4 lots de copropriétés susmentionnés

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

APPROUVE l'acquisition des lots n° 6, 28, 214 et 215 au sein de la copropriété du centre commercial de la Croix-Blanche, cadastrée BR n° 99, et appartenant à la SCI DUPLESSIS-BLANCHET, au prix global de 130 000 euros, hors frais de notaire à la charge de la commune en sa qualité d'acquéreur.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous actes/documents y afférents et notamment les actes notariés correspondants et à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DIT que les dépenses seront inscrites au chapitre et article correspondants du budget communal.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Franck Vernin
Maire



Maxelle Thévenin
Secrétaire de séance

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 30/04/2026

Date de transmission de la convocation dématérialisée : 23 avril 2026

Date de publication et d'affichage : 23 avril 2026 - Nombre de conseillers : En exercice : 33

Présents : 24 - Excusés représentés : 8 - Excusé non représenté : 1 - Absent : 0 - Votants : 32

VOTE : A l'unanimité – Pour : 32 – Contre : - Abstention :

L'an deux-mille-vingt-six, le jeudi 30 avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune du Mée-sur-Seine, s'est réuni à l'Hôtel de Ville (Salle du Conseil Municipal), 555 route de Boissise, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Franck VERNIN, Maire.

Etaient présents : M. Franck VERNIN, M. Serge DURAND, Mme Maxèle THÉVENIN, M. Denis DIDIERLAURENT, Mme Jocelyne BAK, M. Fabien FOSSE, Mme Ouda BERRADIA, M. Georges AURICOSTE, Mme Maggy PIRET, M. Denis GRIVALLIERS, M. Yannick LEBOEUF, Mme Justine KENGNE, M. Benoît BATON, M. Neïma TOUNKARA, Mme Lidwine SCIYINKEL, Mme Consuelo PAVAN, Mme Sonia ACULM, Mme Jocelyne VERNON, M. Pascal BERTAUX, Mme Nadia DIOP, M. Hamza EL HIYANI, M. Alassane SOW, Mme Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, M. Micaylou DIALLO

Etaient excusés représentés : M. Jaouad ZAK avait donné pouvoir à Mme Jocelyne BAK, Mme Stéphanie GUY à Mme Ouda BERRADIA, Mme Aurélie DURAND à Mme Maggy PIRET, M. Richte BAKALA MATETA à M. Neïma TOUNKARA, M. Valentin BAYOUD à M. Fabien FOSSE, Mme Yasmine GUENDOUZ à Mme Maxèle THÉVENIN, M. Mehdi LEFEUVRE à M. Hamza EL HIYANI, Mme Anna Priscille NYEMB WEA à M. Denis DIDIERLAURENT

Etait excusé non représenté : M Erwan MOSSOT

A été nommée secrétaire de séance : Mme Maxèle THEVENIN

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Seine-et-Marne le : **11 MAI 2026**

Et Publication du : **12 MAI 2026**

N° : 2026DCM-04bis-320

Objet : Acquisition des lots de copropriété n° 135, 136, 198, 199, 200, 201, 228, 229, 230, 231, 232 et 234 au sein du centre commercial de la Croix-Blanche cadastré BR n° 99 – Local commercial, réserve et parkings

- Vu le Code général des collectivités, notamment en ses articles L 1311-9 et suivants, L 2121-29 alinéa 1^{er} et L. 2241-1 relatif à la gestion des biens et les opérations immobilières de la commune
- Vu le Code de l'urbanisme, notamment en ses articles R 421-12 et suivants
- Vu le Code général de la propriété des personnes publiques, notamment en ses articles L 1111-1 et suivants
- Vu la Délibération n° 2018DCM-11-40 du Conseil Municipal en date du 13 novembre 2018 approuvant le Plan Local d'Urbanisme
- Vu la Délibération n° 2022DCM-10-210 du Conseil Municipal du 13 octobre 2022 approuvant la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme
- Vu le relevé de propriété, extrait du cadastre, ci-annexé
- Vu le plan de masse du rez-de-chaussée et le plan de masse du sous-sol du centre commercial ci-annexés
- Vu l'avis favorable de la Commission aménagement du territoire et cadre de vie du 17 avril 2026
- Considérant la proposition de Monsieur Michel CASSAGNES, propriétaire de douze lots au sein de la copropriété du centre commercial de la Croix-Blanche, correspondants à un local commercial (lot n° 232), une réserve (lot n° 234), des parkings en sous-sol (lots n° 198, 199, 200, 201, 228, 229, 230 et 231) et des parkings (lots n° 135 et 136) à la commune au prix de 153 000 €

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20260430-2026DCM-04b-320-DE
Date de télétransmission : 11/05/2026
Date de réception préfecture : 11/05/2026

- Considérant l'objectif de la commune de faciliter la réalisation du projet de reconstruction dudit centre commercial pour répondre aux besoins des habitants du quartier de la Croix-Blanche, constitué d'un tissu résidentiel dense
- Considérant que l'atteinte de cet objectif implique une politique volontariste de la commune consistant notamment à acquérir des lots de copropriété auprès de copropriétaires en difficulté financière et ne pouvant pas assumer leur quote-part dans le coût de reconstruction du centre commercial non-pris en charge intégralement par les assureurs suite à l'incendie ayant provoqué sa destruction
- Considérant dès lors l'intérêt pour la commune d'acquérir les 12 lots de copropriétés susmentionnés

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

APPROUVE l'acquisition des lots n° 232, 234, 135, 136, 198, 199, 200, 201, 228, 229, 230, 231, au sein de la copropriété du centre commercial de la Croix-Blanche, cadastrée BR n° 99, et appartenant à Monsieur Michel CASSAGNES, au prix global de 153 000 euros, hors frais de notaire à la charge de la commune en sa qualité d'acquéreur.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous actes/documents y afférents et notamment les actes notariés correspondants et à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DIT que les dépenses seront inscrites au chapitre et article correspondants du budget communal.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Franck Vernin
Maire



Maxelle Thévenin
Secrétaire de séance

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 30/04/2026

Date de transmission de la convocation dématérialisée : 23 avril 2026

Date de publication et d'affichage : 23 avril 2026 – Nombre de conseillers : En exercice : 33

Présents : 24 - Excusés représentés : 8 - Excusé non représenté : 1 - Absent : 0 - Votants : 32

VOTE : A l'unanimité – Pour : 32 – Contre : – Abstention :

L'an deux-mille-vingt-six, le jeudi 30 avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune du Mée-sur-Seine, s'est réuni à l'Hôtel de Ville (Salle du Conseil Municipal), 555 route de Boissise, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Franck VERNIN, Maire.

Etaient présents : M. Franck VERNIN, M. Serge DURAND, Mme Maxelle THÉVENIN, M. Denis DIDIERLAURENT, Mme Jocelyne BAK, M. Fabien FOSSE, Mme Ouda BERRADIA, M. Georges AURICOSTE, Mme Maggy PIRET, M. Denis GRIVALLIERS, M. Yannick LEBOEUF, Mme Justine KENGNE, M. Benoît BATON, M. Neima TOUNKARA, Mme Lidwine SCHYNKEL, Mme Consuelo PAVAN, Mme Sonia AOLLMI, Mme Jocelyne VERNON, M. Pascal BERTAUX, Mme Nadia DIOP, M. Hamza EL HIYANI, M. Alassane SOW, Mme Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, M. Micayou DIALLO

Etaient excusés représentés : M. Jaouad ZAKI avait donné pouvoir à Mme Jocelyne BAK, Mme Stéphanie GUY à Mme Ouda BERRADIA, Mme Aurélie DURAND à Mme Maggy PIRET, M. Richie BAKALA MATETA à M. Neima TOUNKARA, M. Valentin BAYOUD à M. Fabien FOSSE, Mme Yasmine GUENDOUZ à Mme Maxelle THÉVENIN, M. Mehdi LEFEUVRE à M. Hamza EL HIYANI, Mme Anna Priscille NYEMB WEA à M. Denis DIDIERLAURENT

Etait excusé non représenté : M. Erwann MOSSOT

A été nommée secrétaire de séance : Mme Maxelle THEVENIN

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Seine-et-Marne le :

11 MAI 2026

Et Publication du : 12 MAI 2026

N° : 2026DCM-04bis-310

Objet : Convention d'occupation temporaire du domaine public relative à l'installation, l'exploitation et l'entretien d'une borne publique de recharge pour véhicules électriques (SDESM) – Rue de l'Eglise

- Vu le Code général des collectivités, notamment en son article L. 2121-29
 - Vu le Code général de propriété des personnes publiques, notamment en ses articles L. 2122-1 et suivants
 - Vu la Délibération du 22 septembre 2022 du Comité Syndical du SDESM
 - Vu la Délibération du Conseil Municipal n° 2024DCM-09-170 du 26 septembre 2024 portant transfert de la compétence IRVE au profit du SDESM
 - Considérant que la Commune du Mée-sur-Seine est adhérente au SDESM
 - Considérant la validation du Schéma Directeur d'Infrastructures publiques de Recharges pour Véhicules Electriques (SDIRVE) validé en Délibération le 22 septembre 2022
 - Considérant l'expertise du SDESM dans le domaine du déploiement d'infrastructures publiques de recharges pour véhicules électriques
 - Considérant l'intérêt de déployer ce dispositif pour les administrés de la commune
 - Considérant la participation financière de la commune s'élevant à 1 600 euros HT
- Vu l'avis de la Commission cadre de vie et aménagement du territoire en date du 17 avril 2026

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet de déploiement d'infrastructures publiques pour véhicules électriques, rue de l'Eglise, sur la parcelle cadastrée BY 269.

Accusé de réception en préfecture
0770255120260430-2026DCM-04b-310-DE
Date de télétransmission : 11/05/2026
Date de réception préfecture : 11/05/2026

DECIDE de confier au SDESM l'installation, l'exploitation et l'entretien d'une borne publique de recharge pour véhicules électriques, rue de l'Eglise.

DECIDE d'autoriser le SDESM à occuper temporairement le domaine public, afin de déployer une borne de recharge de véhicules électriques, rue de l'Eglise, selon les modalités prévues par la convention d'occupation temporaire du domaine public relative à l'installation, l'exploitation et l'entretien d'une borne publique de recharge pour véhicules électriques (SDESM) – Rue de l'Eglise, ci-annexée.

APPROUVE la convention d'occupation temporaire du domaine public relative à l'installation, l'exploitation et l'entretien d'une borne publique de recharge pour véhicules électriques (SDESM) – Rue de l'Eglise, ci-annexée.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention d'occupation temporaire du domaine public relative à l'installation et l'entretien de recharge d'une borne publique pour véhicules électriques, ci-annexée, et tous documents/actes y afférents et à effectuer toutes démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au chapitre correspondant du budget communal de l'année de réalisation des travaux.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Franck Vernin
Maire



Maxelle Thévenin
Secrétaire de séance

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 30/04/2026

Date de transmission de la convocation dématérialisée : 23 avril 2026

Date de publication et d'affichage : 23 avril 2026 - Nombre de conseillers : En exercice : 33

Présents : 24 - Excusés représentés : 8 - Excusé non représenté : 1 - Absent : 0 - Votants : 32

VOTE : A l'unanimité – Pour : 32 – Contre : – Abstention :

L'an deux-mille-vingt-six, le jeudi 30 avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune du Mée-sur-Seine, s'est réuni à l'Hôtel de ville (Salle du Conseil Municipal), 555 route de Boissise, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Franck VERNIN, Maire.

Etaient présents : M. Franck VERNIN, M. Serge DURAND, Mme Maxelle THEVENIN, M. Denis DIDIERLAURENT, Mme Jocelyne BAK, M. Fabien FOSSE, Mme Ouda BERRADIA, M. Georges AURICOSTE, Mme Maggy PIRET, M. Denis GRIVALLIERS, M. Yannick LEBOEUF, Mme Justine KENGNE, M. Benoît BATON, M. Neima TOUNKARA, Mme Lidwine SCHYNKEL, Mme Consuelo PAVAN, Mme Sonia AOULMI, Mme Jocelyne VERNON, M. Pascal BERTAUX, Mme Nadia DIOP, M. Hamza EL HIYANI, M. Alassane SOUY, Mme Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, M. Micaylou DIALLO

Etaient excusés représentés : M. Jaouad ZAKI avait donné pouvoir à Mme Jocelyne BAK, Mme Stéphanie GUY à Mme Ouda BERRADIA, Mme Aurélie DURAND à Mme Maggy PIRET, M. Richie BAKALA MATETA à M. Neima TOUNKARA, M. Valentin BAYOUD à M. Fabien FOSSE, Mme Yasmine GUENDOUZ à Mme Maxelle THEVENIN, M. Mehdi LEFEUVRE à M. Hamza EL HIYANI, Mme Anna Priscille NYEMB WEA à M. Denis DIDIERLAURENT

Etait excusé non représenté : M. Erwann MOSSOT

A été nommée secrétaire de séance : Mme Maxelle THEVENIN

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Seine-et-Marne le :
Et Publication du :

11 MAI 2026

12 MAI 2026

N° : 2026DCM-04bis-300

Objet : Modification du périmètre du Syndicat Départemental des Energies de Seine-et-Marne (SDESM) par adhésion des Communes de Cesson et Sammeron

- Vu le Code général des collectivités, notamment en ses articles L. 2121-29 et L. 2224-31, L. 5211-18 relatifs aux modifications statutaires
- Vu l'Arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du Syndicat Départemental des Energies de Seine-et-Marne (SDESM)
 - Vu la Délibération n°2026-004 du Comité Syndical du Syndicat Départemental des Energies de Seine-et-Marne, en date du 28 janvier 2026, approuvant l'adhésion de la Commune de Cesson
 - Vu la Délibération n°2026-005 du Comité Syndical du Syndicat Départemental des Energies de Seine-et-Marne, en date du 28 janvier 2026, approuvant l'adhésion de la Commune de Sammeron
 - Vu l'avis de la Commission aménagement du territoire et cadre de vie du 17 avril 2026
 - Considérant que les collectivités membres du SDESM (Syndicat Départemental des Energies de Seine-et-Marne) doivent délibérer afin d'approuver cette adhésion et la modification du périmètre qui en découle par l'arrivée des Communes de Cesson et Sammeron

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

APPROUVE l'adhésion des Communes de Cesson et Sammeron au SDESM (Syndicat Départemental des Energies de Seine-et-Marne).

AUTORISE Monsieur le Président du SDESM à solliciter Monsieur le Maire afin que soient constatées, par arrêté inter-préfectoral, les adhésions précitées.

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20260430-2026DCM-04b-300-DE
Date de télétransmission : 11/05/2026
Date de réception en préfecture : 11/05/2026

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Franck Vernin

Maire



Maxelle Thévenin

Secrétaire de séance

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 30/04/2026

Date de transmission de la convocation matérialisée : 23 avril 2026

Date de publication et d'affichage : 23 avril 2026 - Nombre de conseillers : En exercice : 33

Présents : 24 - Excusés représentés : 8 - Excusé non représenté : 1 - Absent : 0 - Votants : 32

VOTE : A l'unanimité - Pour : 32 - Contre : - Abstention :

L'an deux-mille-vingt-six, le jeudi 30 avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune du Mée-sur-Seine, s'est réuni à l'Hôtel de Ville (Salle du Conseil Municipal), 555 route de Boissise, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Franck VERNIN, Maire.

Etaient présents : M. Franck VERNIN, M. Serge DURAND, Mme Maxelle THÉVENIN, M. Denis DIDIERLAURENT, Mme Jocelyne BAK, M. Fabien FOSSE, Mme Ouda BERRADIA, M. Georges AURICOSTE, Mme Maggy PIRET, M. Denis GRIVALLIERS, M. Yannick LEBOEUF, Mme Justine KENGNE, M. Benoît BATON, M. Neima TOUNKARA, Mme Lidwine SCHYNKEL, Mme Consuelo PAVAN, Mme Sonia ACULMI, Mme Jocelyne VERNON, M. Pascal BERTAUX, Mme Nadia DIOP, M. Hamza EL HIYANI, M. Alassane SOW, Mme Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, M. Micaylou DIALLO

Etaient excusés représentés : M. Jaouad ZAKI avait donné pouvoir à Mme Jocelyne BAK, Mme Stéphanie GUY à Mme Ouda BERRADIA, Mme Aurélie DURAND à Mme Maggy PIRET, M. Richie BAKALA MATETA à M. Neima TOUNKARA, M. Valentin BAYOUD à M. Fabien FOSSE, Mme Yasmine GUENDOUZ à Mme Maxelle THÉVENIN, M. Mehdi IFFEUVRE à M. Hamza EL HIYANI, Mme Anna Priscille NYEMB WEA à M. Denis DIDIERLAURENT

Etait excusé non représenté : M. Erwan MOSSOT

A été nommée secrétaire de séance : Mme Maxelle THEVENIN

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Seine-et-Marne le :

11 MAI 2026

Et Publication du :

12 MAI 2026

N° : 2026DCM-04bis-290

Objet : Prestation de Service Unique (PSU) – Etablissement d'Accueil de Jeunes Enfants (EAJE) – Renouvellement de la convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2026 – Crèche collective Diabolo et crèche familiale Ribambelle

- Vu le Code général des collectivités, notamment en son article L.2121-29
- Vu la lettre-Circulaire de la Caisse Nationale des Allocations Familiales (CNAF) du 26 mars 2014, rappelant les dispositions de la Prestation de Service Unique (PSU)
- Vu la Délibération n° 2022DCM-05-110 par laquelle le Conseil Municipal a approuvé la conclusion d'une convention d'objectifs et de financement relative à la Prestation de Service Unique (PSU) concernant les crèches Diabolo et Ribambelle, pour une période allant du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2025
- Vu la Délibération n° 2023DCM-067-90 par laquelle le Conseil Municipal a approuvé la conclusion d'un avenant à la convention précitée pour intégrer, au bénéfice de la commune, le bonus territoire CTG pour les crèches Diabolo et Ribambelle
- Vu la Délibération n° 2024DCM-09-150 par laquelle le Conseil Municipal a approuvé la conclusion d'un avenant à la convention d'objectifs et de financement relative à la Prestation de Service Unique (PSU) concernant les crèches Diabolo et Ribambelle pour intégrer, au bénéfice de la commune, le bonus « trajectoire développement », le financement des journées pédagogiques, le financement des « heures de concertation et de préparation à l'accueil des enfants », le bonus « attractivité » et la linéarisation de la PSU, pour une période allant du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2025
- Vu la Convention d'Objectifs et de Gestion (COG) pour la période 2023-2027 signée le 10 juillet 2023 par l'Etat et la Caisse Nationale d'Allocations Familiales
- Vu les priorités d'intervention et les moyens des Caisses d'Allocations Familiales

Accusé de réception en préfecture
677217702851-20260430-2026DCM-04b-290-DE
Date de télétransmission : 11/05/2026
Date de réception en préfecture : 11/05/2026

- Vu l'addendum de la CAF de Seine-et-Marne détaillant les modalités de calcul de la subvention PSU et bonus associés, ci-annexé
- Vu les nouvelles conventions d'objectifs et de financement relatives à la PSU, avec la CAF de Seine-et-Marne, concernant les crèches collectives Diabolo et Ribambelle, pour la période du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2026, ci-annexées
- Vu l'avis de la Commission finances, administration générale et vie économique du 17 avril 2026
- Considérant que les conventions précédentes pour la crèche collective Diabolo et la crèche familiale Ribambelle sont arrivées à échéance au 31 décembre 2025
- Considérant la nécessité de poursuivre le partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-et-Marne

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

APPROUVE les nouvelles conventions d'objectifs et de financement relatives à la Prestation de Service Unique (PSU), avec la CAF de Seine-et-Marne, ci-annexées, pour la crèche collective DIABOLO et la crèche familiale RIBAMBELLE, pour la période du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2026.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer lesdites conventions d'objectifs et de financement, ci-annexées, ainsi que tous les documents/actes y afférents et à solliciter toutes les subventions en découlant, et à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DIT que les recettes correspondantes seront inscrites au chapitre correspondant du budget communal.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Franck Vernin
Maire



Maxelle Thévenin
Secrétaire de séance

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 30/04/2026

Date de transmission de la convocation dématérialisée : 23 avril 2026

Date de publication et d'affichage : 23 avril 2026 – Nombre de conseillers : En exercice : 33

Présents : 24 – Excusés représentés : 8 – Excusé non représenté : 1 – Absent : 0 – Votants : 32

VOTE : A l'unanimité - Pour : 32 - Contre : - Abstention :

L'an deux-mille-vingt-six, le jeudi 30 avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune du Mée-sur-Seine, s'est réuni à l'Hôtel de Ville (Salle du Conseil Municipal), 555 route de Boissise, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Franck VERNIN, Maire.

Etaient présents : M. Franck VERNIN, M. Serge DURAND, Mme Maxelle THÉVENIN, M. Denis DIDIERLAURENT, Mme Jocelyne BAK, M. Fabien FOSSE, Mme Ouda BERRADIA, M. Georges AURICOSTE, Mme Maggy PIRET, M. Denis GRIVALLIERS, M. Yannick LEFROEUF, Mme Justine KENGNE, M. Benoît BATON, M. Neïma TOUNKARA, Mme Lidwine SCHYNKEL, Mme Consuelo PAVAN, Mme Sonia AOULMI, Mme Jocelyne VERNON, M. Pascal BERTAUX, Mme Nadia DIOP, M. Hamza EL HIYANI, M. Alassane SOW, Mme Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, M. Micaylou DIALLO

Etaient excusés représentés : M. Januad ZAKI avait donné pouvoir à Mme Jocelyne BAK, Mme Stéphanie GUY à Mme Ouda BERRADIA, Mme Aurélie DURAND à Mme Maggy PIRET, M. Richie BAKALA MATETA à M. Neïma TOUNKARA, M. Valentin BAYOUD à M. Fabien FOSSE, Mme Yasmine GUENDOUZ à Mme Maxelle THÉVENIN, M. Mehdi LEFEUVRE à M. Hamza EL HIYANI, Mme Aïna Priscille NYEMB WEA à M. Denis DIDIERLAURENT

Etait excusé non représenté : M. Erwann MOSSOT

A été nommée secrétaire de séance : Mme Maxelle THEVENIN

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Seine-et-Marne le : **11 MAI 2026**
Et Publication du : **12 MAI 2026**

N° : 2026DCM-04bis-280

Objet : Convention Pass Engagement Citoyen – Convention auto-écoles

Vu le Code général des collectivités, notamment en son article L. 2121-29

- Vu l'avis de la Commission vie locale du 20 avril 2026

Considérant que le permis de conduire constitue un atout incontestable pour l'emploi et/ou la formation des jeunes, et qu'il contribue à la lutte contre l'insécurité routière

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

APPROUVE la convention de partenariat-type, ci-annexée, entre la commune et chacune des auto-écoles locales suivantes :

- Auto-École Flash Conduite
240 avenue de la Gare, 77350 Le Mée-sur-Seine
- Auto-École La Fontaine
38 square Pierre Ronsard, 77350 Le Mée-sur-Seine
- Auto-École Le Mée Formations
303 avenue de la Libération, 77350 Le Mée-sur-Seine
- Bachir conduite
6 square Henri Moissan, 77350 Le Mée-sur-Seine

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention de partenariat, ci-annexée, avec chacune des quatre auto-écoles locales susmentionnées, ainsi que tous actes/documents y afférents et effectuer toutes démarches en ce sens.

DIT que les dépenses seront inscrites au budget communal.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Franck Vernin
Maire



Maxelle Thévenin
Secrétaire de séance

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 30/04/2026

Date de transmission de la convocation dématérialisée : 23 avril 2026

Date de publication et d'affichage : 23 avril 2026 - Nombre de conseillers : En exercice : 33

Présents : 24 - Excusés représentés : 8 - Excusé non représenté : 1 - Absent : 0 - Votants : 32

VOTE : A l'unanimité - Pour : 32 - Contre : - Abstention :

L'an deux-mille-vingt-six, le jeudi 30 avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune du Mée-sur-Seine, s'est réuni à l'Hôtel de Ville (Salle du Conseil Municipal), 555 route de Boissise, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Franck VERNIN, Maire.

Etaient présents : M. Franck VERNIN, M. Serge DURAND, Mme Maxelle THÉVENIN, M. Denis DIDIERLAURENT, Mme Jocelyne BAK, M. Fabien FOSSE, Mme Ouda BERRADIA, M. Georges AURICOSTE, Mme Maggy PIRET, M. Denis GRIVALLIERS, M. Yannick LEBOEUF, Mme Justine KENGNE, M. Benoît BATON, M. Neïma TOUNKARA, Mme Lidwine SCHYNKEL, Mme Consuelo PAVAN, Mme Sonia AOULMI, Mme Jocelyne VERNON, M. Pascal BERTAUX, Mme Nadia DIOP, M. Hamza EL HIYANI, M. Aassane SOW, Mme Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, M. Micaylou DIALLO

Etaient excusés représentés : M. Jaouad ZAKI avait donné pouvoir à Mme Jocelyne BAK, Mme Stéphanie GUY à Mme Ouda BERRADIA, Mme Aurélie DURAND à Mme Maggy PIRET, M. Richie BAKALA MATETA à M. Neïma TOUNKARA, M. Valentin BAYOUD à M. Fabien FOSSE, Mme Yasmine GUENDOUZ à Mme Maxelle THÉVENIN, M. Mehdi LEHEUVRE à M. Hamza EL HIYANI, Mme Anna Priscille NYEMB WEA à M. Denis DIDIERLAURENT

Etait excusé non représenté : M Erwann MOSSOT

A été nommée secrétaire de séance : Mme Maxelle THEVENIN

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Seine-et-Marne le :

11 MAI 2026

Et Publication du : **12 MAI 2026**

N° : 2026DCM-04bis-270

Objet : Subventions aux coopératives scolaires

- Vu le Code général des collectivités, notamment en ses articles L. 2121-29, L. 1611-4 et L. 2541-12
- Vu la Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 modifiée, relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, notamment en son article 10
- Vu le Décret n° 2001-495 du 6 juin 2001
- Vu la Circulaire n° 5811/SG du Premier Ministre du 29 septembre 2015 aux subventions accordées aux associations et à la conclusion des conventions d'objectifs
- Vu le Budget Primitif 2025 et ses annexes
- Vu la Délibération du Conseil Municipal n° 2025DCM-03-170 du 26 mars 2025 relative à l'attribution de subventions aux coopératives scolaires dans le cadre de « projets spécifiques »
- Vu l'avis de la Commission vie locale du 20 avril 2026

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

DÉCIDE d'accorder les subventions ci-dessous :

Association	Objet	Subvention en €
Coopérative de l'école Camus maternelle	Projet spécifique	1 300.00
Coopérative de l'école Camus élémentaire	Projet spécifique	2 600.00
Coopérative de l'école Fenez maternelle	Projet spécifique	1 000.00
Coopérative de l'école Giono maternelle	Projet spécifique	2 200.00
Coopérative de l'école Giono élémentaire	Projet spécifique	1 200.00
Coopérative de l'école Lapierre	Projet spécifique	1 000.00
Coopérative de l'école Molière élémentaire	Projet spécifique	5 000.00
Coopérative de l'école Ploin ciel maternelle	Projet spécifique	500.00
Coopérative de l'école Prévert	Projet spécifique	500.00
Coopérative de l'école Racine maternelle	Projet spécifique	1 200.00
Coopérative de l'école Racine élémentaire	Projet spécifique	1 000.00
Collège Jean de la Fontaine	Projet spécifique	2 500.00

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer tous documents relatifs à l'attribution desdites subventions et à effectuer toutes démarches en ce sens.

DIT que les dépenses seront imputées au compte 6574 (chapitre 65) du budget communal.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Franck Vernin
Maire



Maxelle Thévenin
Secrétaire de séance

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 30/04/2026

Date de transmission de la convocation dématérialisée : 23 avril 2026

Date de publication et d'affichage : 23 avril 2026 - Nombre de conseillers : En exercice : 33

Présents : 24 - Excusés représentés : 8 - Excusé non représenté : 1 - Absent : 0 - Votants : 32

VOTE : **A l'unanimité - Pour : 32 - Contre : - Abstention :**

L'an deux-mille-vingt-six, le jeudi 30 avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune du Mée-sur-Seine s'est réuni à l'Hôtel de Ville (Salle du Conseil Municipal), 555 route de Boissise, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Franck VERNIN, Maire.

Etaient présents : M. Franck VERNIN, M. Serge DURAND, Mme Maxèle THÉVENIN, M. Denis DIDIERLAURENT, Mme Jocelyne BAK, M. Fabien FOSSE, Mme Ouda BERRADIA, M. Georges AURICOSTE, Mme Maggy PIRET, M. Denis GRIVALLIERS, M. Yannick LEBOEUF, Mme Justine KENGNE, M. Benoît BATON, M. Neima TOUNKARA, Mme Lidwine SCHYNKEL, Mme Consuelo PAVAN, Mme Sonia AOULMI, Mme Jocelyne VERNON, M. Pascal BERTAUX, Mme Nadia DIOP, M. Hamza EL HIYANI, M. Alassane SOW, Mme Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, M. Micaylou DIALLO

Etaient excusés représentés : M. Jaouad ZAKI avait donné pouvoir à Mme Jocelyne BAK, Mme Stéphanie GUY à Mme Ouda BERRADIA, Mme Aurélie DURAND à Mme Maggy PIRET, M. Richie BAKALA MATFTA à M. Neima TOUNKARA, M. Valentin BAYOUD à M. Fabien FOSSE, Mme Yasmine GUENDOUZ à Mme Maxèle THÉVENIN, M. Mehdi LEFEUVRE à M. Hamza EL HIYANI, Mme Anna Priscille NYEMB WEA à M. Denis DIDIERLAURENT

Etait excusé non représenté : M. Erwann MOSSOT

A été nommée secrétaire de séance : Mme Maxèle THÉVENIN

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Seine-et-Marne le :

Et Publication du : **12 MAI 2026**

11 MAI 2026

N° : 2026DCM-04bis-260

Objet : Convention de partenariat entre les Villes de Melun et de Le Mée-sur-Seine dans le cadre du spectacle « Marco Polo et la princesse de Chine » le 7 juin 2026, salle Michel Dauvergne – Le Mas

- Vu le Code général des collectivités, notamment en son article L. 2121-29
- Vu l'avis de la Commission vie locale du 20 avril 2026
- Vu le projet de convention de partenariat entre les Villes de Melun et de Le Mée-sur-Seine, ci-annexé
- Considérant qu'une convention de partenariat entre les Villes de Melun et de Le Mée-sur-Seine doit être signée pour définir les modalités de mise en œuvre du spectacle musical
- Considérant que la convention précise notamment la répartition budgétaire entre les deux villes, en tenant compte des charges de personnel et de l'équipement ou le matériel liés à la mise en œuvre du spectacle

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

APPROUVE la convention de partenariat entre les Villes de Melun et de Le Mée-sur-Seine pour la mise en œuvre de la création artistique « Marco Polo et la princesse de Chine » le 7 juin 2026 à la salle Michel Dauvergne du Mée-sur-Seine, ci-annexée.

PRÉCISE que la présente convention est établie pour le spectacle du **7 juin 2026** de la date de sa signature

Acte de réception en préfecture
077-217702851-20260430-2026DCM-04b-260-DE
Date de télétransmission : 11/05/2026
Date de réception préfecture : 11/05/2026

PRÉCISE que le coût de la création artistique sera réparti entre les Villes de Melun et de Le Mée-sur-Seine, charges de personnel et équipements ou matériels liés à la mise en œuvre du spectacle comme précisé dans la convention ci-annexée.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention de partenariat entre la Commune de Melun et celle du Mée-sur-Seine, ci-annexée, ainsi que tous documents y afférents.

DIT que les dépenses seront imputées aux chapitres et fonctions correspondants du budget communal.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Franck Vernin
Maire



Maxelle Thévenin
Secrétaire de séance

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 30/04/2026

Date de transmission de la convocation dématérialisée : 23 avril 2026

Date de publication et d'affichage : 23 avril 2026 - Nombre de conseillers : En exercice : 33

Présents : 24 – Excusés représentés : 8 – Excusé non représenté : 1 – Absent : 0 – Votants : 32

VOTE : A l'unanimité – Pour : 32 – Contre : – Abstention :

L'an deux-mille-vingt-six, le jeudi 30 avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune du Mée-sur-Seine, s'est réuni à l'Hôtel de Ville (Salle du Conseil Municipal), 555 route de Boissise, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Franck VERNIN, Maire.

Etaient présents : M. Franck VERNIN, M. Serge DURAND, Mme Maxelle THÉVENIN, M. Denis DIDIER LAURENT, Mme Jocelyne BAK, M. Fabien FOSSE, Mme Ouda BERRADIA, M. Georges AURICOSTE, Mme Maggy PIRET, M. Denis GRIVALLIERS, M. Yannick LEBOEUF, Mme Justine KENGNE, M. Benoît BATON, M. Neima TOUNKARA, Mme Lidwine SCHYNKE, Mme Consuelo PAVAN, Mme Sonia AOULMI, Mme Jocelyne VERNON, M. Pascal BERTAUX, Mme Nadia DIOP, M. Hamza EL HIYANI, M. Alassane SOW, Mme Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, M. Micaylou DIALLO

Etaient excusés représentés : M. Jaouad ZAKI avait donné pouvoir à Mme Jocelyne BAK, Mme Stéphanie GUY à Mme Ouda BERRADIA, Mme Aurélie DURAND à Mme Maggy PIRET, M. Richie BAKAIA MATETA à M. Neima TOUNKARA, M. Valentin BAYOUD à M. Fabien FOSSE, Mme Yasmine GUENDOUZ à Mme Maxelle THÉVENIN, M. Mehdi LEFEUVRE à M. Hamza EL HIYANI, Mme Anna Priscille NYEMB WEA à M. Denis DIDIER LAURENT

Etait excusé non représenté : M. Erwann MOSSOT

A été nommée secrétaire de séance : Mme Maxelle THÉVENIN

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Seine-et-Marne le **11 MAI 2026**
Et Publication du : **12 MAI 2026**

N° : 2026DCM-04bis-250

Objet : Renouvellement de la convention de partenariat entre l'association Dons du Son et la Ville de Le Mée-sur-Seine pour la mise en œuvre d'accompagnements artistiques des jeunes Méens

- Vu le Code général des collectivités, notamment en son article L. 2121-29
- Vu l'avis de la Commission vie locale du 20 avril 2026
- Considérant la nécessité d'établir une convention fixant le cadre d'intervention de l'association Dons du Son au sein du Chaudron

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

APPROUVE la convention de partenariat entre l'association Dons du Son et la Ville de Le Mée-sur-Seine portant organisation de manifestations au Chaudron pour la période allant du 1^{er} mai au 31 décembre 2026, ci-jointe.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention ci-jointe, ainsi que tous documents y afférents.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Franck Vernin
Maire



Maxelle Thévenin
Secrétaire de séance

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 30/04/2026

Date de transmission de la convocation dématérialisée : 23 avril 2026

Date de publication et d'affichage : 23 avril 2026 - Nombre de conseillers : En exercice : 33

Présents : 24 - Excusés représentés : 8 - Excusé non représenté : 1 - Absent : 0 - Votants : 32

VOTE : A l'unanimité - Pour : 32 - Contre : - Abstention :

L'an deux-mille-vingt-six, le jeudi 30 avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune du Mée-sur-Seine, s'est réuni à l'Hôtel de Ville (Salle du Conseil Municipal), 555 route de Boissise, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Franck VERNIN, Maire.

Etaient présents : M. Franck VERNIN, M. Serge DURAND, Mme Maxelle THÉVENIN, M. Denis DIDIERLAURENT, Mme Jocelyne BAK, M. Fabien FOSSE, Mme Ouda BERRADIA, M. Georges AJRICOSTE, Mme Maggy PIET, M. Denis GRIVALLIERS, M. Yannick LEBOFUF, Mme Justine KENGNE, M. Benoît BATON, M. Neima TOUNKARA, Mme Lidwine SCHYNKEL, Mme Consuelo PAVAN, Mme Sonia AOULMI, Mme Jocelyne VERNON, M. Pascal BERTAUX, Mme Nadia DIOP, M. Hamza EL HIYANI, M. Alassane SOW, Mme Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, M. Micaylou DIALLO

Etaient excusés représentés : M. Jaouari ZAKI avait donné pouvoir à Mme Jocelyne BAK, Mme Stéphanie GUY à Mme Ouda BERRADIA, Mme Aurélie DURAND à Mme Maggy PIET, M. Richie BAKALA MATETA à M. Neima TOUNKARA, M. Valentin BAYOUD à M. Fabien FOSSE, Mme Yasmine GUENDOUZ à Mme Maxelle THÉVENIN, M. Mehdi LEFEUVRE à M. Hamza EL HIYANI, Mme Anna Priscille NYEMB WEA à M. Denis DIDIERLAURENT

Etait excusé non représenté : M. Erwann MOSSOT

A été nommée secrétaire de séance : Mme Maxelle THÉVENIN

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Seine-et-Marne le :

11 MAI 2026

Et Publication du : 12 MAI 2026

N° : 2026DCM-04bis-240

Objet : Octroi d'une subvention forfaitaire pour le renouvellement du matériel des associations sportives Le Mée Sports Muay Thai, Le Mée Sports gymnastique, Le Mée Sports tennis de table

- Vu le Code général des collectivités, notamment en son article L. 2121-29
- Vu la Loi n°2000-321 du 12 avril 2000 modifiée, relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, notamment en son article 10
- Vu l'avis de la Commission vie locale du 20 avril 2026
- Considérant la nécessité de permettre aux associations de proposer un service de qualité garantissant la sécurité de leurs adhérents
- Considérant la nécessité d'apporter une aide au renouvellement des matériels sportifs prêtés gratuitement par les associations aux différents utilisateurs des équipements sportifs

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

APPROUVE l'octroi d'une subvention spécifique à hauteur de 500 € aux associations suivantes, pour le renouvellement de leurs matériels sportifs :

- LMS Muay Thai : 500 €
- LMS Gymnastique : 500 €
- LMS Tennis de table : 500 €

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents afférents et effectuer toutes démarches en ce sens.

Accusé de réception en préfecture
097-217102860-20260430-2026DCM-04bis-240-DE
Date de télétransmission : 11/05/2026
Date de réception préfecture : 11/05/2026

DIT que les dépenses correspondantes seront inscrites au chapitre correspondant du budget communal.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Franck Vernin
Maire



Maxelle Thévenin
Secrétaire de séance

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 30/04/2026

Date de transmission de la convocation dématérialisée : 23 avril 2026

Date de publication et d'affichage : 23 avril 2026 - Nombre de conseillers : En exercice : 33

Présents : 24 - Excusés représentés : 8 - Excusé non représenté : 1 - Absent : 0 - Votants :

VOTE : A l'unanimité - Pour : 32 - Contre : - Abstention :

L'an deux-mille-vingt-six, le jeudi 30 avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune du Mée-sur-Seine, s'est réuni à l'Hôtel de Ville (Salle du Conseil Municipal), 555 route de Boissise, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Franck VERNIN, Maire.

Etaient présents : M. Franck VERNIN, M. Serge DURAND, Mme Maxelle THÉVENIN, M. Denis DIDIER LAURENT, Mme Jocelyne BAK, M. Fabien FOSSE, Mme Ouda BERRADIA, M. Georges AURICOSTE, Mme Maggy PIRET, M. Denis GRIVALLIERS, M. Yannick LEBOEUF, Mme Justine KENGNE, M. Benoît BATON, M. Neima TOUNKARA, Mme Lidwine SCHYNKEL, Mme Consuelo PAVAN, Mme Sonia AOULMI, Mme Jocelyne VERNON, M. Pascal BERTAUX, Mme Nadia D'OP, M. Hamza EL HIYANI, M. Alassane SOW, Mme Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, M. Micaylou DIALLO

Etaient excusés représentés : M. Jaouad ZAKI avait donné pouvoir à Mme Jocelyne BAK, Mme Stéphanie GUY à Mme Ouda BERRADIA, Mme Aurélie DURAND à Mme Maggy PIRET, M. Richie BAKAIA MATETA à M. Neima TOUNKARA, M. Valentin BAYOUD à M. Fabien FOSSE, Mme Yasmine GUENDOUZ à Mme Maxelle THÉVENIN, M. Mehdi LEFEUVRE à M. Hamza EL HIYAN, Mme Anna Priscille NYEMBWEA à M. Denis DIDIER LAURENT

Etait excusé non représenté : M. Erwann MOSSOT

A été nommée secrétaire de séance : Mme Maxelle THEVENIN

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Seine-et-Marne le :
Et Publication du : **12 MAI 2026**

11 MAI 2026

N° : 2026DCM-04bis-150

Objet : Remise gracieuse

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment en son article L. 2121-29
- Vu le Code général de la fonction publique
- Vu la Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, notamment en son article 37-I
- Vu le Décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment en son article 193
- Vu l'avis de l'agent comptable
- Vu l'avis de la Commission finances, administration générale et vie économique du 17 avril 2026

Considérant la demande de remise gracieuse de l'agent

Il est proposé au Conseil Municipal d'accorder à l'agent « matricule 02387 » une remise gracieuse à concurrence de 5 627,46 €

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

DÉCIDE d'accorder à l'agent « matricule 02387 » une remise gracieuse à concurrence de la totalité du trop-perçu, soit 5 627,46 €, du fait de l'erreur manifeste de l'administration et de la situation particulière de l'agent en question.

DECIDE d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer et effectuer toutes démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20260430-2026DCM-04b-150-DE
Date de télétransmission : 11/05/2026
Date de réception préfecture : 11/05/2026

DIT que les conséquences budgétaires de cette remise gracieuse seront prises en compte et a fortiori inscrites dans le budget communal.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Franck Vernin
Maire



Maxelle Thévenin
Secrétaire de séance

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30/04/2026

Date de transmission de la convocation dématérialisée : 23 avril 2026

Date de publication et d'affichage : 23 avril 2026 - Nombre de conseillers : En exercice : 33

Présents : 24 - Excusés représentés : 8 - Excusé non représenté : 1 - Absent : 0 - Votants : 32

VOTE : A l'unanimité - Pour : 32 - Contre : - Abstention :

L'an deux-mille-vingt-six, le jeudi 30 avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune du Mée-sur-Seine, s'est réuni à l'Hôtel de Ville (Salle du Conseil Municipal), 555 route de Boissise, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Franck VERNIN, Maire.

Etaient présents : M. Franck VERNIN, M. Serge DURAND, Mme Maxelle THÉVENIN, M. Denis DIDIERLAURENT, Mme Jocelyne BAK, M. Fabien FOSSE, Mme Ouda BERRADIA, M. Georges AURICOSTE, Mme Maggy PIRET, M. Denis GRIVALLIERS, M. Yannick LEBOEUF, Mme Justine KENGNE, M. Benoît BATON, M. Neima TOUNKARA, Mme Lidwine SCHYNKEL, Mme Consuelo PAVAN, Mme Sonia AOULMI, Mme Jocelyne VERNON, M. Pascal BERTIAUX, Mme Nadia DIOP, M. Hamza EL HIYANI, M. Alassane SOW, Mme Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, M. Micayou DIALLO

Etaient excusés représentés : M. Jaouad ZAKI avait donné pouvoir à Mme Jocelyne BAK, Mme Stéphanie GUY à Mme Ouda BERRADIA, Mme Aurélie DURAND à Mme Maggy PIRET, M. Richie BAKALA MATETA à M. Neima TOUNKARA, M. Valentin BAYOUD à M. Fabien FOSSE, Mme Yasmine GUENDOUZ à Mme Maxelle THÉVENIN, M. Mehdi LEFEUVRE à M. Hamza EL-HIYANI, Mme Anna Priscille NYEMBWEA à M. Denis DIDIERLAURENT

Etait excusé non représenté : M. Erwann MOSSOT

A été nommée secrétaire de séance : Mme Maxelle THEVENIN

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Seine-et-Marne le : **11 MAI 2026**

Et Publication du : **12 MAI 2026**

N° : 2026DCM-04bis-140

Objet : Création d'une Formation Spécialisée en matière de Santé, de Sécurité et des Conditions de Travail (F3SCT) commune à la ville et au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment en son article L. 2171-79
- Vu le Code général de la fonction publique, et notamment ses articles R. 252-30 et suivants, R.252-41 et suivants
- Vu l'Arrêté interministériel du 2 juillet 2025 fixant la date des prochaines élections professionnelles dans la fonction publique,
- Vu l'avis de la Commission finances, administration générale et vie économique du 17 avril 2026
- Vu l'avis favorable à l'unanimité du Comité Social Territorial du 17 avril 2026
- Considérant qu'un Comité Social territorial doit être créé dans chaque collectivité ou établissement public employant au moins 50 agents
- Considérant qu'une Formation Spécialisée en matière de Santé, de Sécurité et des Conditions de Travail est instituée au sein du Comité Social Territorial (CST) dans chaque collectivité ou établissement public employant au moins 200 agents
- Considérant que l'effectif constaté au 1^{er} janvier 2026 est de 390 agents

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

DÉCIDE : L'institution au sein du Comité Social Territorial (CST) **local d'une Formation Spécialisée en matière de Santé, de Sécurité et des Conditions de Travail** commune à la ville et au CCAS.

Accusé de réception en préfecture
07741702851-20260430-2026DCM-04b-140-DE
Date de télétransmission : 11/05/2026
Date de réception préfecture : 11/05/2026

DECIDE : De fixer le nombre de représentants du personnel titulaires au sein de la F3SCT à 5 et un nombre égal de représentants suppléants du personnel.

DECIDE : De fixer le nombre de représentants de la collectivité titulaires au sein de la F3SCT à 5 et un nombre égal de représentants suppléants.

DECIDE : D'autoriser le recueil de l'avis des représentants de la collectivité.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Franck Vernin
Maire



Maxelle Thévenin
Secrétaire de séance

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 30/04/2026

Date de transmission de la convocation dématérialisée : 23 avril 2026

Date de publication et d'affichage : 23 avril 2026 – Nombre de conseillers : En exercice : 33

Présents : 24 – Excusés représentés : 8 – Excusé non représenté : 1 – Absent : 0 – Votants : 32

VOTE : A l'unanimité – Pour : 32 – Contre : – Abstention :

L'an deux-mille-vingt-six, le jeudi 30 avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune du Mée-sur-Seine, s'est réuni à l'Hôtel de Ville (Salle du Conseil Municipal), 555 route de Boissise, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Franck VERNIN, Maire.

Etaient présents : M. Franck VERNIN, M. Serge DURAND, Mme Maxelle THÉVENIN, M. Denis DIDIERLAURENT, Mme Jocelyne BAK, M. Fabien FOSSE, Mme Ouda BERRADIA, M. Georges AURICOSTE, Mme Maggy PIRET, M. Denis GRIVALLIERS, M. Yannick LEBOEUF, Mme Justine KENGNE, M. Benoît BATON, M. Neima TOUNKARA, Mme Lilwme SCHYNKEL, Mme Consuelo PAVAN, Mme Sonia AOULMI, Mme Jocelyne VERNON, M. Pascal BERTAUX, Mme Nadia D'OP, M. Hamza EL HIYANI, M. Alassane SOW, Mme Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, M. Micaylou DIALLO

Etaient excusés représentés : M. Jaouad ZAKI avait donné pouvoir à Mme Jocelyne BAK, Mme Stéphanie GUY à Mme Ouda BERRADIA, Mme Aurélie DURAND à Mme Maggy PIRET, M. Richie BAKALA MATETA à M. Neima TOUNKARA, M. Valentin BAYOUD à M. Fabien FOSSE, Mme Yasmine GUENDOUZ à Mme Maxelle THÉVENIN, M. Mehdi LEFEUVRE à M. Hamza EL HIYAN, Mme Anna Priscille NYEMB WEA à M. Denis DIDIERLAURENT

Etait excusé non représenté : M. Erwann MOSSOT

A été nommée secrétaire de séance : Mme Maxelle THEVENIN

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Seine-et-Marne le : **11 MAI 2026**

Et Publication du : **12 MAI 2026**

N° : 2026DCM-04bis-130

Objet : Création d'un Comité Social Territorial (CST) local commun à la ville et au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment en son article L. 2121-29
- Vu le Code général de la fonction publique, et notamment ses articles L. 251-5 et suivants ainsi que ses articles R. 252-30 et suivants
- Vu l'Arrêté interministériel du 2 juillet 2025 fixant la date des prochaines élections professionnelles dans la fonction publique
- Vu l'avis de la Commission finances, administration générale et vie économique du 17 avril 2026
- Vu l'avis favorable à l'unanimité du Comité Social Territorial du 17 avril 2026
- Considérant qu'un Comité Social Territorial doit être créé dans chaque collectivité ou établissement public employant au moins 50 agents
- Considérant que l'effectif constaté au 1^{er} janvier 2026 est de 390 agents

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

DÉCIDE : De créer un Comité Social Territorial (CST) local commun à la ville et au CCAS.

DECIDE : De fixer le nombre de représentants du personnel titulaires au sein du CST local à 5 et un nombre égal de représentants suppléants du personnel.

DECIDE : De fixer le nombre de représentants de la collectivité titulaire au sein du CST local à 5 et un nombre égal de représentants suppléants.

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20260430-2026DCM-04b-130-DE
Date de télétransmission : 11/05/2026
Date de réception préfecture : 11/05/2026

DECIDE : D'autoriser le recueil de l'avis des représentants de la collectivité.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Franck Vernin
Maire



Maxelle Thévenin
Secrétaire de séance

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 30/04/2026

Date de transmission de la convocation dématérialisée : 23 avril 2026

Date de publication et d'affichage : 23 avril 2026 - Nombre de conseillers : En exercice : 33

Présents : 24 - Excusés représentés : 8 - Excusé non représenté : 1 - Absent : 0 - Votants : 24

VOTE : A l'unanimité - Pour : 24 - Contre : - Abstentions : 8

L'an deux-mille-vingt-six, le jeudi 30 avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune du Mée-sur-Seine, s'est réuni à l'Hôtel de Ville (Salle du Conseil Municipal), 555 route de Boissise, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Franck VERNIN, Maire.

Etaient présents : M. Franck VERNIN, M. Serge DURAND, Mme Maxelle THÉVENIN, M. Denis DIDIERLAURENT, Mme Jocelyne BAK, M. Fabien FOSSE, Mme Ouda BERRADIA, M. Georges AURICOSTE, Mme Maggy PIRET, M. Denis GRIVALLERS, M. Yannick LEBOEUF, Mme Justine KENGNE, M. Benoît BATON, M. Neima TOUNKARA, Mme Ludwige SCHYNKEL, Mme Consuelo PAYAN, Mme Sonia AOULMI, Mme Jocelyne VERNON, M. Pascal BERTAUX, Mme Nadia DIOP, M. Hamza EL HIYANI, M. Alassane SO'W, Mme Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, M. Micaylou DIALLO

Etaient excusés représentés : M. Jaouad ZAKI avait donné pouvoir à Mme Jocelyne BAK, Mme Stéphanie GUY à Mme Ouda BERRADIA, Mme Aurélie DURAND à Mme Maggy PIRET, M. Richie RAKALA MATETA à M. Neima TOUNKARA, M. Valentin BAYOUD à M. Fabien FOSSE, Mme Yasmine GUENDOUZ à Mme Maxelle THÉVENIN, M. Mehdi LEFEUVRE à M. Hamza EL HIYANI, Mme Anna Priscille NYEMB WEA à M. Denis DIDIERLAURENT

Etait excusé non représenté : M Erwan MOSSOT

A été nommée secrétaire de séance : Mme Maxelle THEVENIN

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Seine-et-Marne le : **11 MAI 2026**

Et Publication du : **12 MAI 2026**

N° : 2026DCM-04bis-120

Objet : Modification du tableau des effectifs

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment en son article L. 2121-29
- Vu le Code général de la fonction publique, notamment l'article L313-1
- Vu l'avis de la Commission finances, administration générale et vie économique du 20 avril 2026
- Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services
- Considérant la nécessité de mettre à jour le tableau des effectifs

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

De créer les postes suivants :

FILIERE	GRADE	TEMPS DE TRAVAIL	NOMBRE DE POSTES
Technique	Technicien Principal de 1 ^{ère} classe	Temps complet	1
	Technicien Principal de 2 ^{ème} classe	Temps complet	1
	Technicien	Temps complet	1
	Agent de maîtrise	Temps complet	4
	Adjoint technique	TNC 24.5/35 ^{ème}	1
Animation	Animateur principal de 2 ^{ème} classe	TNC 4/35 ^{ème}	1
	Adjoint d'animation	TNC 29.75/35 ^{ème}	3
		TNC 22.75/35 ^{ème}	1
		TNC 19.25/35 ^{ème}	1

*TNC : Temps Non Complet

Motifs des créations : nominations concours ou promotion interne ; recrutements à la suite de départs au centre technique et à la maison des loisirs et des découvertes, annualisation d'agents d'animation.

PRECISE que les postes créés pourront être occupés par des agents contractuels.

PRECISE que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Franck Vernin
Maire



Maxelle Thévenin
Secrétaire de séance

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 30/04/2026

Date de transmission de la convocation matérialisée : 23 avril 2026

Date de publication et d'affichage : 23 avril 2026 - Nombre de conseillers : En exercice : 33

Présents : 24 - Excusés représentés : 8 - Excusé non représenté : 1 - Absent : 0 - Votants : 24

VOTE : A l'unanimité - Pour : 24 - Contre : - Abstentions : 8

L'an deux-mille-vingt-six, le jeudi 30 avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune du Mée-sur-Seine, s'est réuni à l'Hôtel de Ville (Salle du Conseil Municipal), 555 route de Boissise, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Franck VERNIN, Maire.

Etaient présents : M. Franck VERNIN, M. Serge DURAND, Mme Maxelle THEVENIN, M. Denis DIDIERLAURENT, Mme Jocelyne BAK, M. Fabien FOSSE, Mme Ouda BERRADIA, M. Georges AURICOSTE, Mme Maggy PIRET, M. Denis GRIVALLIERS, M. Yannick LEBOEUF, Mme Justine KENGNE, M. Benoît BATON, M. Neima TOUNKARA, Mme Lidwine SCHYNKEL, Mme Consuelo PAVAN, Mme Sonia AOULI MI, Mme Jocelyne VERNON, M. Pascal BERTAUX, Mme Nadia DIOP, M. Hamza EL HIYANI, M. Alassane SOUY, Mme Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, M. Mizaylou DIALLO

Etaient excusés représentés : M. Jaouad ZAKI avait donné pouvoir à Mme Jocelyne BAK, Mme Stéphanie GUY à Mme Ouda BERRADIA, Mme Aurélie DURAND à Mme Maggy PIRET, M. Richie BAKALA MATETA à M. Neima TOUNKARA, M. Valentin BAYOUD à M. Fabien FOSSE, Mme Yasmine GUENDOUZ à Mme Maxelle THEVENIN, M. Mehdi LEFEUVRE à M. Hamza EL HIYANI, Mme Anna Priscille NYEMBWEA à M. Denis DIDIERLAURENT

Etait excusé non représenté : M. Erwann MOSSOT

A été nommée secrétaire de séance : Mme Maxelle THEVENIN

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Seine-et-Marne le : **11 MAI 2026**
Et Publication du : **12 MAI 2026**

N° : 2026DCM-04bis-110

**Objet : Société Publique Locale (SPL) Melun Val de Seine Aménagement –
Désignation du membre de l'Assemblée Spéciale et du représentant permanent
aux Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires**

– Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment en ses articles L. 2121-29, L. 2121-33, L. 2121-21 et L. 1524-5

Vu le Code de commerce

Vu l'avis de la Commission finances, administration générale et vie économique du 17 avril 2026

Considérant qu'il convient de désigner un représentant du Conseil Municipal au sein de l'Assemblée Spéciale de la Société Publique Locale Melun Val de Seine Aménagement

Considérant que le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de procéder au vote à main levée

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

PROCEDE A L'ELECTION de son représentant élu au sein de **l'Assemblée Spéciale de la Société Publique Locale (SPL) Melun Val de Seine Aménagement.**

DESIGNE Mme Maxelle THEVENIN pour assurer la représentation de la collectivité au sein de l'Assemblée Spéciale de la société Melun Val de Seine Aménagement.

DESIGNE Mme Maxelle THEVENIN pour assurer la représentation de la collectivité aux Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires de la société Melun Val de Seine Aménagement.

Adusé de réception en préfecture
077-217702851-20260430-2026DCM-04b-110-DE
Date de télétransmission : 11/05/2026
Date de réception préfecture : 11/05/2026

AUTORISE Mme Maxelle THEVENIN à accepter toute fonction qui pourrait lui être confiée par l'Assemblée Spéciale, notamment sa présidence ou la fonction d'administrateur représentant l'Assemblée Spéciale.

AUTORISE son représentant à accepter toutes fonctions ainsi que tous mandats spéciaux qui pourraient leur être confiés par le Conseil d'Administration ou par son Président.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Franck Vernin
Maire



Maxelle Thévenin
Secrétaire de séance

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun,

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30/04/2026

Date de transmission de la convocation dématérialisée : 23 avril 2026

Date de publication et d'affichage : 23 avril 2026 – Nombre de conseillers : En exercice : 33

Présents : 24 - Excusés représentés : 8 - Excusé non représenté : 1 - Absent : 0 - Votants : 30

VOTE : A l'unanimité - Pour : 30 - Contre : - Abstentions : 2

L'an deux-mille-vingt-six, le jeudi 30 avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune du Mée-sur-Seine, s'est réuni à l'Hôtel de Ville (Salle du Conseil Municipal), 555 route de Boissy, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Franck VERNIN, Maire.

Etaient présents : M. Franck VERNIN, M. Serge DURAND, Mme Maxelle THÉVENIN, M. Denis DIDIERLAURENT, Mme Jocelyne BAK, M. Fabien FOSSE, Mme Ouda BERRADIA, M. Georges AURICOSTE, Mme Maggy PIRET, M. Denis GRIVALLIERS, M. Yannick LEBOEUF, Mme Justine KENGNE, M. Benoît BATON, M. Neima TOUNKARA, Mme Lidwine SCHYNKEL, Mme Consuelo PAVAN, Mme Sonia AOULMI, Mme Jocelyne VERNON, M. Pascal BERTAUX, Mme Nadia DIOP, M. Hamza EL HIYANI, M. Aassane SOW, Mme Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, M. Mbaylou DIALLO

Etaient excusés représentés : M. Jaouad ZAKI avait donné pouvoir à Mme Jocelyne BAK, Mme Stéphanie GUY à Mme Ouda BERRADIA, Mme Aurélie DURAND à Mme Maggy PIRET, M. Richie BAKALA MATETA à M. Neima TOUNKARA, M. Valentin BAYOUD à M. Fabien FOSSE, Mme Yasmine GUENDOUZ à Mme Maxelle THÉVENIN, M. Mehdi LEFEUVRE à M. Hamza EL HIYANI, Mme Anna Priscille NYEMB WEA à M. Denis DIDIERLAURENT

Etait excusé non représenté : M. Erwann MOSSOT

A été nommée secrétaire de séance : Mme Maxelle THEVENIN

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Seine-et-Marne le :

11 MAI 2026

Et Publication du : **12 MAI 2026**

N° : 2026DCM-04bis-100

Objet : Désignation des représentants du Conseil Municipal au sein des Conseils de quartier

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment en ses articles L. 2121-29, I, 2121-21, L. 2143-1 et L. 2122-18-1
- Vu la Loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité
- Vu le plan fixant le périmètre des quartiers de la commune
- Vu la charte des Conseils de quartier
- Vu la Délibération n°2022DCM-10-170 du 13 octobre 2022 approuvant la nouvelle Charte des Conseils de quartier
- Vu l'avis favorable de la Commission finances, administration générale et vie économique du 17 avril 2026
- Considérant que la charte des Conseils de quartier prévoit qu'un collège de trois élus siège au sein de chaque conseil (deux de la majorité et un de la minorité)
- Considérant qu'il convient de désigner les représentants du Conseil Municipal au sein de chaque Conseil de quartier
- Considérant que le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de procéder au vote à main levée

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

PROCEDE A L'ELECTION de ses représentants élus au sein des **Conseils de quartier** du **Mée-sur-Seine**.

DÉSIGNE en tant que représentants du Conseil Municipal :

Au sein du **Conseil de quartier Courtilleraies**

- Elu de la majorité : Monsieur Denis GRIVALLIERS
- Elu de la majorité : Monsieur Erwann MOSSOT
- Elu de la minorité : Monsieur Alassane SOW

Au sein du **Conseil de quartier Croix-Blanche**

- Elu de la majorité : Madame Jocelyne BAK
- Elu de la majorité : Madame Consuelo PAVAN
- Elu de la minorité : Monsieur Mehdi LEFEUVRE

Au sein du **Conseil de quartier Plein Ciel**

- Elu de la majorité : Madame Maggy PIRET
- Elu de la majorité : Madame Justine KENGNE
- Elu de la minorité : Monsieur Pascale BERTAUX

Au sein du **Conseil de quartier Village**

- Elu de la majorité : Madame Aurélie DURAND
- Elu de la majorité : Monsieur Yannick LEBOEUF
- Elu de la minorité : Madame Jocelyne VERNON

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Franck Vernin
Maire



Maxelle Thévenin
Secrétaire de séance

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 30/04/2026

Date de transmission de la convocation dématérialisée : 23 avril 2026

Date de publication et d'affichage : 23 avril 2026 - Nombre de conseillers : En exercice : 33

Présents : 24 - Excusés représentés : 8 - Excusé non représenté : 1 - Absent : 0 - Votants : 26

VOTE : A la majorité - Pour : 24 - Contre : 2 - Abstentions : 6

L'an deux-mille-vingt-six, le jeudi 30 avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune du Mée-sur-Seine s'est réuni à l'Hôtel de Ville (Salle du Conseil Municipal), 555 route de Boissise, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Franck VERNIN, Maire.

Etaient présents : M. Franck VERNIN, M. Serge DURAND, Mme Maxelle THÉVENIN, M. Denis DIDIERLAURENT, Mme Jocelyne BAK, M. Fabien FOSSE, Mme Ouda BERRADIA, M. Georges AURICOSTE, Mme Maggy PIRET, M. Denis GRIVALLIERS, M. Yannick LEBOEUF, Mme Justine KENGNE, M. Benoît BATON, M. Neïma TOUNKARA, Mme Lidwine SCHYNKEL, Mme Consuelo PAVAN, Mme Sonia ACULI M, Mme Jocelyne VERNON, M. Pascal BERTAUX, Mme Nadia DOP, M. Hamza EL HIYANI, M. Alassane SOW, Mme Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, M. Micaylou DIALLO

Etaient excusés représentés : M. Jaouad ZAKI avait donné pouvoir à Mme Jocelyne BAK, Mme Stéphanie GUY à Mme Ouda BERRADIA, Mme Aurélie DURAND à Mme Maggy PIRET, M. Richie BAKALA MATETA à M. Neïma TOUNKARA, M. Valentin BAYOUD à M. Fabien FOSSE, Mme Yasmine GUENDOUZ à Mme Maxelle THÉVENIN, M. Mehdi LEFEUVRE à M. Hamza EL HIYANI, Mme Anna Priscille NYEMB WEA à M. Denis DIDIERLAURENT

Etait excusé non représenté : M. Erwann MOSSOT

A été nommée secrétaire de séance : Mme Maxelle THEVENIN

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Seine-et-Marne le : **11 MAI 2026**
Et Publication du : **12 MAI 2026**

N° : 2026DCM-04bis-90

Objet : Délégation donnée au Maire pour saisine de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment en ses articles L. 1413-1, L. 2224-12 et L. 2121-29
- Vu la Délibération du Conseil Municipal du 30 avril 2026 portant création de la Commission Consultative des Services Publics Locaux
- Vu l'avis de la Commission finances, administration générale et vie économique du 17 avril 2026
- Considérant la faculté du Conseil Municipal de charger, par délégation, le Maire de saisir pour avis la Commission Consultative des Services Publics Locaux dans le respect de ses attributions

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

DONNE délégation au Maire, pendant la durée de son mandat, afin de saisir la Commission Consultative des Services Publics Locaux pour l'ensemble de ses attributions.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Franck Vernin
Maire



Maxelle Thévenin
Secrétaire de séance

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 30/04/2026

Date de transmission de la convocation dématérialisée : 23 avril 2026

Date de publication et d'affichage : 23 avril 2026 - Nombre de conseillers : En exercice : 33

Présents : 24 - Excusés représentés : 8 - Excusé non représenté : 1 - Absent : 0 - Varants : 32

VOTE : A l'unanimité - Pour : 32 - Contre : - Abstention :

L'an deux-mille-vingt-six, le jeudi 30 avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune du Mée-sur-Seine, s'est réuni à l'Hôtel de Ville (Salle du Conseil Municipal), 555 route de Boissise, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Franck VERNIN, Maire.

Etaient présents : M. Franck VERNIN, M. Serge DURAND, Mme Maxelle THÉVENIN, M. Denis DIDIERLAURENT, Mme Jocelyne BAK, M. Fabien FOSSE, Mme Ouda BERRADIA, M. Georges AURICOSTE, Mme Maggy PIRET, M. Denis GRIVALLIERS, M. Yannick LÉBOEUF, Mme Justine KENGNE, M. Benoit BATON, M. Neïma TOUNKARA, Mme Lidwine SCHYNKEL, Mme Consuelo PAVAN, Mme Sonia AOULMI, Mme Jocelyne VERNON, M. Pascal BERTAUX, Mme Nadia DIOP, M. Hamza EL HIYANI, M. Alassane SOW, Mme Nathalie DALVERGNE-JOVIN, M. Micaylou DIALLO

Etaient excusés représentés : M. Jaouad ZAKI avait donné pouvoir à Mme Jocelyne BAK, Mme Stéphanie GUY à Mme Ouda BERRADIA, Mme Aurélie DURAND à Mme Maggy PIRET, M. Richie BAKALA MATETA à M. Neïma TOUNKARA, M. Valentin BAYOUD à M. Fabien FOSSE, Mme Yasmine GUENDOUZ à Mme Maxelle THÉVENIN, M. Mendi LEFEUVRE à M. Hamza EL HIYANI, Mme Anna Priscille NYEMB WEA à M. Denis DIDIERLAURENT

Etait excusé non représenté : M. Erwan MOSSOT

A été nommée secrétaire de séance : Mme Maxelle THEVENIN

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Seine-et-Marne le :

11 MAI 2026

Et Publication du : **12 MAI 2026**

N° : 2026DCM-04bis-80

Objet : Mise en place de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL), fixation de sa composition et désignation des membres

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment en ses articles L. 1413-1, L. 1411-4, L. 2224-12 et L. 2121-29
- Vu l'article 5 de la Loi n° 2002-276 du 27 février 2002 modifiée relative à la démocratie de proximité
- Vu l'article 6 de la Loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale
- Vu l'avis de la Commission finances, administration générale et vie économique du 17 avril 2026
- Considérant que dans les communes de plus de 10 000 habitants, la Commission Consultative des Services Publics Locaux est compétente pour l'ensemble des services publics confiés à un tiers par convention de délégation de service public ou exploités en régie dotée d'autonomie financière
- Considérant que cette commission doit être consultée sur tout projet de délégation de service public, avant que l'assemblée délibérante se prononce
- Considérant que cette commission, présidée par le Maire, comprend des membres de l'organe délibérant, désignés dans le respect du principe de la représentation proportionnelle, et des représentants des usagers et des habitants intéressés à la vie des services publics locaux, nommés par l'organe délibérant
- Considérant que la commission peut inviter à participer à ses travaux toute personne dont l'audition lui paraît utile

Accusé de réception en préfecture
077-21702851-20260430-2026DCM-04bis-80-DE
Date de télétransmission : 11/05/2026
Date de réception préfecture : 11/05/2026

- Considérant qu'à l'unanimité de l'assemblée il est décidé de procéder au vote à main levée

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

APPROUVE la mise en place d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux,

FIXE la composition de la Commission Consultative des Services Publics Locaux de la façon suivante :

- 8 représentants issus du Conseil Municipal, 4 membres titulaires et 4 membres suppléants -
- 4 représentants des usagers et des habitants intéressés à la vie des services publics locaux, 2 membres titulaires et 2 membres suppléants.

PROCEDE aux opérations électorales après dépôt des listes.

DÉSIGNE au titre des 8 membres issus du Conseil Municipal :

- Madame Jocelyne BAK
 - Monsieur Denis DIDIERLAURENT
 - Monsieur Serge DURAND
 - Monsieur Pascal BERTAUX
- Comme titulaires.

- Madame Stéphanie GUY
 - Monsieur Denis GRIVALLIERS
 - Monsieur Georges AURICOSTE
 - Monsieur Micaylou DIALLO
- Comme suppléants.

DÉSIGNE au titre des 4 membres issus des usagers et des habitants intéressés à la vie des services publics locaux :

- Madame Marie LE DUC
 - Madame Monique DELABY
- Comme titulaires.

- Monsieur Jean-Pierre MASQUELIER
 - Madame Chantal LISIEUX
- Comme suppléants.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Franck Vernin
Maire



Maxelle Thévenin
Secrétaire de séance

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 30/04/2026

Date de transmission de la convocation dématérialisée : 23 avril 2026
Date de publication et d'affichage : 23 avril 2026 - Nombre de conseillers : En exercice : 33
Présents : 24 - Excusés représentés : 8 - Excusé non représenté : 1 - Absent : 0 - Votants : 32

VOTE : A l'unanimité - Pour : 32 - Contre : - Abstention :

L'an deux-mille-vingt-six, le jeudi 30 avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune du Mée-sur-Seine, s'est réuni à l'Hôtel de Ville (Salle du Conseil Municipal), 555 route de Boissy, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Franck VERNIN, Maire.

Etaient présents : M. Franck VERNIN, M. Serge DURAND, Mme Maxelle THÉVENIN, M. Denis DIDIERLAURENT, Mme Jocelyne BAK, M. Fabien FOSSE, Mme Ouda BERRADIA, M. Georges AURICOSTE, Mme Maggy PIRET, M. Denis GRIVALLIERS, M. Yannick LEBOEUF, Mme Justine KENGNE, M. Benoît BATON, M. Neima TOUNKARA, Mme Lidwine SCHYNKEL, Mme Consuelo PAVAN, Mme Sonia AOULMI, Mme Jocelyne VERNON, M. Pascal BERTAUX, Mme Nadia DIOP, M. Hamza EL HIYANI, M. Aassane SOW, Mme Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, M. Micaylou DIALLO

Etaient excusés représentés : M. Jaouad ZAKI avait donné pouvoir à Mme Jocelyne BAK, Mme Stéphanie GUY à Mme Ouda BERRADIA, Mme Aurélie DURAND à Mme Maggy PIRET, M. Ritchie BAKALA MATETA à M. Neima TOUNKARA, M. Valentin BAYOUD à M. Fabien FOSSE, Mme Yasmine GUENDOUZ à Mme Maxelle THÉVENIN, M. Mendi LEFEUVRE à M. Hamza EL HIYANI, Mme Anna Priscille NYEMBWEA à M. Denis DIDIERLAURENT

Etait excusé non représenté : M. Erwann MOSSOT

A été nommée secrétaire de séance : Mme Maxelle THEVENIN

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Seine-et-Marne le : **11 MAI 2026**
Et Publication du : **12 MAI 2026**

N° : 2026DCM-04bis-70

Objet : Commission de Délégation de Service Public (CDSP) : élection des membres

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment en ses articles L. 1411-1, L. 1411-5, D. 1411-3, D. 1411-4, D. 1411-5, L. 2121-21 et L. 2121-29
- Vu la Délibération n°2026DCM-04-70 du Conseil Municipal du 9 avril 2026 fixant les modalités de dépôt des listes des candidatures pour l'élection de la commission
- Vu l'avis de la Commission finances, administration générale et vie économique du 17 avril 2026
- Considérant qu'outre le Maire, son Président de droit, cette commission est composée de 5 membres titulaires et 5 membres suppléants du Conseil Municipal élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste
- Considérant que le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de procéder au vote à main levée

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

PROCEDE A L'ELECTION des membres de la **COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC.**

DÉSIGNE au titre des 10 membres issus du Conseil Municipal :

- Madame Maxelle THEVENIN
- Monsieur Serge DURAND
- Madame Jocelyne BAK
- Monsieur Neima TOUNKARA
- Monsieur Mehdi LEFEUVRE

Comme titulaires.

- Monsieur Jaouad ZAKI
- Monsieur Yannick LEBOEUF
- Madame Stéphanie GUY
- Monsieur Deris GRIVALLIERS
- Monsieur Micaylou DIALLO

Comme suppléants.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Franck Vernin
Maire



Maxelle Thévenin
Secrétaire de séance

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 30/04/2026

Date de transmission de la convocation dématérialisée : 23 avril 2026

Date de publication et d'affichage : 23 avril 2026 - Nombre de conseillers : En exercice : 33

Présents : 24 - Excusés représentés : 8 - Excusé non représenté : 1 - Absent : 0 - Votants : 32

VOTE : A l'unanimité - Pour : 32 - Contre : - Abstention :

L'an deux-mille-vingt-six, le jeudi 30 avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune du Mée-sur-Seine, s'est réuni à l'Hôtel de Ville (Salle du Conseil Municipal), 555 route de Buissey, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Franck VERNIN, Maire.

Etaient présents : M. Franck VERNIN, M. Serge DURAND, Mme Maxelle THÉVENIN, M. Denis DIDIER LAURENT, Mme Jocelyne BAK, M. Fabien FOSSE, Mme Ouda BERRADIA, M. Georges AURICOSTE, Mme Maggy PIRET, M. Denis GRIVALLIERS, M. Yannick LEBOEUF, Mme Justine KENGNE, M. Benoît BATON, M. Neima TOUNKARA, Mme Lidwine SCHYNKEL, Mme Consuelo PAVAN, Mme Sonia AOULMI, Mme Jocelyne VERNON, M. Pascal BERTAUX, Mme Nadia DIOP, M. Hamza EL HIYANI, M. Alassane SOW, Mme Nathalie DAUVERGNE-JCVIN, M. Micayou DIALLO

Etaient excusés représentés : M. Jaouad ZAKI avait donné pouvoir à Mme Jocelyne BAK, Mme Stéphanie GUY à Mme Ouda BERRADIA, Mme Aurélie DURAND à Mme Maggy PIRET, M. Richie RAKALA MATETA à M. Neima TOUNKARA, M. Valentin BAYOUD à M. Fabien FOSSE, Mme Yasmine GUENDOUZ à Mme Maxelle THÉVENIN, M. Mehdi LEFEUVRE à M. Hamza EL HIYANI, Mme Anna Priscille NYEMB WEA à M. Denis DIDIER LAURENT

Était excusé non représenté : M. Erwann MOSSOT

A été nommée secrétaire de séance : Mme Maxelle THÉVENIN

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Seine-et-Marne le :

11 MAI 2026

Et Publication du : **12 MAI 2026**

N° : 2026DCM-04bis-60

Objet : Commission permanente d'Appel d'Offres (CAO) : élection des membres

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment en ses articles L. 1411-5, L. 1414-2 et L. 2121-29

- Vu le Code de la commande publique
- Vu le Procès-verbal d'élection du Maire du 27 mars 2026
- Vu la Délibération n°2026DCM-04-60 du Conseil Municipal du 9 avril 2026 fixant les modalités de dépôt des listes des candidatures pour l'élection de la commission
- Vu l'avis de la Commission finances, administration générale et vie économique du 17 avril 2026

Considérant qu'outre le Maire, son Président de droit, cette commission est composée de 5 membres titulaires et 5 membres suppléants du Conseil Municipal élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste

- Considérant que le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de procéder au vote à main levée

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

DECIDE DE PROCEDER A L'ELECTION des membres de la **COMMISSION D'APPEL D'OFFRES**, qui s'établit comme suit :

PROCLAME élus les membres titulaires suivants :

- Monsieur Serge DURAND
- Madame Jocelyne BAK
- Monsieur Denis GRIVALLIERS
- Madame Consuelo PAVAN
- Madame Nadia DIOP

PROCLAME élus les membres suppléants suivants :

- Monsieur Denis DIDIERLAURENT
- Monsieur Georges AURICOSTE
- Monsieur Neirna TOUNKARA
- Monsieur Richie BAKALA MATETA
- Madame Nathalie DAUVERGNE-JOVIN

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Franck Vernin
Maire



Maxelle Thévenin
Secrétaire de séance

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30/04/2026

Date de transmission de la convocation matérialisée : 23 avril 2026

Date de publication et d'affichage : 23 avril 2026 - Nombre de conseillers : En exercice : 33

Présents : 24 - Excusés représentés : 8 - Excusé non représenté : 1 - Absent : 0 - Votants : 32

VOTE : A l'unanimité - Pour : 32 - Contre : - Abstention :

L'an deux-mille-vingt-six, le jeudi 30 avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune du Mée-sur-Seine, s'est réuni à l'Hôtel de Ville (Salle du Conseil Municipal), 555 route de Boissise, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Franck VERNIN, Maire

Etaient présents : M. Franck VERNIN, M. Serge DURAND, Mme Maxelle THÉVENIN, M. Denis DIDIERLAURENT, Mme Jocelyne BAK, M. Fabien FOSSE, Mme Ouda BERRADIA, M. Georges AURICOSTE, Mme Maggy PIRET, M. Denis GRIVALLIERS, M. Yannick LEBOEUF, Mme Justine KENGNE, M. Benoît BATON, M. Neïma TOUNKARA, Mme Lidwine SCHYNKEL, Mme Consuelo PAVAN, Mme Sonia AOULMI, Mme Jocelyne VERNON, M. Pascal BERTALUX, Mme Nadia DIOP, M. Hamza EL HIYANI, M. Alassane SOW, Mme Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, M. Micaylou DIALLO

Etaient excusés représentés : M. Jaouad ZAKI avait donné pouvoir à Mme Jocelyne BAK, Mme Stéphanie GUY à Mme Ouda BERRADIA, Mme Aurélie DURAND à Mme Maggy PIRET, M. Richie BAKALA MAJETA à M. Neïma TOUNKARA, M. Valentin BAYOUD à M. Fabien FOSSE, Mme Yasmine GUENDOUZ à Mme Maxelle THÉVENIN, M. Mehdi LEFEUVRE à M. Hamza EL HIYANI, Mme Aïna Priscille NYEMB WEA à M. Denis DIDIERLAURENT

Etait excusé non représenté : M. Erwann MOSSOT

A été nommée secrétaire de séance : Mme Maxelle THEVENIN

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Seine-et-Marne le : **11 MAI 2026**

Et Publication du : **12 MAI 2026**

N° : 2026DCM-04bis-50

Objet : Constitution de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment en son article L. 2121-29
- Vu l'article 1650 du Code général des impôts, modifié par la Loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019
- Vu l'avis de la Commission finances, administration générale et vie économique du 17 avril 2026

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

ETABLIT comme suit la liste de présentation à la Commission Communale des Impôts Directs comportant 30 noms qui seront désignés commissaire titulaire ou suppléant par le Directeur Départemental ou Régional des Finances Publiques :

- Madame Agnès FREMONT
- Monsieur Paul BERTIN
- Madame Annie LE CORRE
- Monsieur Jean-Pierre POUPARD
- Madame Monique DELABY
- Monsieur Yves LEGAL
- Madame Rheine WATSON
- Monsieur Robert SAMYN
- Madame Catherine BORGNE

➤ Monsieur Ausman ABDUL
➤ Monsieur Jean-Paul DELOURME
➤ Monsieur Alexandre MANSILLA
➤ Monsieur Jérôme BARRIOS
➤ Madame Rose THERY
➤ Madame Lucienne DANSICARE
Comme titulaires.

➤ Madame Odette LIMEA
➤ Madame Maria DOS SANTOS FERREIRA
➤ Monsieur Hamed CHERIFI
➤ Madame Agnès LAFOY
➤ Madame Aurélie DEWANDEL
➤ Monsieur Bernard DUVIVIER
➤ Monsieur Claude SACRE
➤ Monsieur Christian QUILLAY
➤ Madame Chantale THOMAS
➤ Madame Allyson MARQUES
➤ Monsieur Christophe MUDRY
➤ Monsieur Jean-Claude SCHIRM
➤ Madame Marie-Laure SYLVESTRE
➤ Madame Nadia MERIOT
➤ Monsieur Renaud POIREL
Comme suppléants.

Cette commission sera formée par Monsieur le Directeur Départemental des Finances Publiques et comprendra 8 membres titulaires et 8 membres suppléants.

Elle sera présidée par le Maire ou l'Adjoint Délégué.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Franck Vernin
Maire



Maxelle Thévenin
Secrétaire de séance

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services.
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 30/04/2026

Date de transmission de la convocation dématérialisée : 23 avril 2026

Date de publication et d'affichage : 23 avril 2026 - Nombre de conseillers : En exercice : 33

Présents : 24 - Excusés représentés : 8 - Excusé non représenté : 1 - Absent : 0 - Votants : 32

VOTE : A l'unanimité - Pour : 32 - Contre : - Abstention :

L'an deux-mille-vingt-six, le jeudi 30 avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune du Mée-sur-Seine, s'est réuni à l'Hôtel de Ville (Salle du Conseil Municipal), 555 route de Boissise, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Franck VERNIN, Maire.

Etaient présents : M. Franck VERNIN, M. Serge DURAND, Mme Maxelle THÉVENIN, M. Denis DIDIERLAURENT, Mme Jocelyne BAK, M. Fabien FOSSE, Mme Ouda BERRADIA, M. Georges AURICOSTE, Mme Maggy PIRET, M. Denis GRIVALLIERS, M. Yannick LEBOEUF, Mme Justine KENGNE, M. Benoît BATON, M. Neïma TOUNKARA, Mme Lidwine SCHYNKEL, Mme Consuelo PAVAN, Mme Sonia AOULMI, Mme Jocelyne VERNON, M. Pascal BERTAUX, Mme Nadia DIOP, M. Hamza EL HIYANI, M. Alassane SOW, Mme Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, M. Micaylou DIALLO

Etaient excusés représentés : M. Jaouad ZAKI avait donné pouvoir à Mme Jocelyne BAK, Mme Stéphanie GUY à Mme Ouda BERRADIA, Mme Aurélie DURAND à Mme Maggy PIRET, M. Richie BAKALA MATETA à M. Neïma TOUNKARA, M. Valentin BAYOUD à M. Fabien FOSSE, Mme Yasmine GUENDOUZ à Mme Maxelle THÉVENIN, M. Mehdi LEFEUVRE à M. Hamza EL HIYANI, Mme Anna Priscille NYEMBWEA à M. Denis DIDIERLAURENT

Était excusé non représenté : M. Erwann MOSSOT

A été nommée secrétaire de séance : Mme Maxelle THEVENIN

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Seine-et-Marne le :

11 MAI 2026

Et Publication du :

12 MAI 2026

N° : 2026DCM-04bis-40

Objet : Conditions d'exercice du droit à la formation des élus durant le mandat

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment en ses articles L. 2121-29, L. 2123-12 et suivants, R. 2123-12 et suivants
- Vu la Loi n° 92-108, 3 févr. 1992 relative aux conditions d'exercice des mandats locaux
- Vu la Loi n° 2002-276, 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité
 - Vu la Loi n° 2015-366, 31 mars 2015 visant à faciliter l'exercice, par les élus locaux, de leur mandat
 - Vu la Loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique et notamment son article 107
 - Vu l'article 1 de l'Ordonnance n° 2025-526 du 12 juin 2025
 - Vu la Loi n° 2025-1249 du 27 décembre 2025 portant création d'un statut de l'élu local
 - Vu le procès-verbal d'installation du Conseil Municipal en date du 27 mars 2026
 - Vu l'avis de la Commission finances, administration générale et vie économique du 17 avril 2026
- Considérant l'obligation faite au Conseil Municipal de délibérer sur l'exercice du droit à la formation de ses membres dans les trois mois suivants son renouvellement
- Considérant l'obligation du Conseil Municipal de déterminer les orientations et les crédits ouverts à ce titre
- Considérant l'obligation de formation, au cours de la première année de mandat, des élus ayant reçu une délégation
- Considérant qu'il y a intérêt à définir les conditions d'exercice du droit à la formation des membres du Conseil Municipal

DECIDE :

Article 1^{er} - Chaque élu pourra bénéficier, pour la durée du mandat, d'un droit à la formation selon ses souhaits, à condition que l'organisme de formation sélectionné soit agréé par le Ministère chargé des collectivités territoriales en application de l'article L 2123-16 du Cgct.

Conformément aux dispositions de l'article L 2123-12 du Cgct, la formation des membres du Conseil Municipal sera essentiellement axée, orientée sur les thèmes suivants :

- Les fondamentaux de l'action publique locale,
- Le positionnement de l'élu,
- Les formations liées aux délégations accordées et/ou à l'appartenance aux commissions municipales,
- Les formations en lien avec les organismes dans lequel l'élu représente la commune,
- Les formations favorisant l'efficacité personnelle (prise de parole en public, bureautique, ...).

Article 2 - Chaque élu titulaire d'une délégation du Maire devra obligatoirement effectuer une formation dans la première année de son mandat.

Article 3 - Le montant des dépenses totales sera plafonné à 32 164,65 euros correspondant à 20% du montant total des indemnités susceptibles d'être allouées aux élus.

Article 4 - Les crédits alloués à la formation comprennent les frais d'enseignement, les frais de déplacement, de séjour en application des dispositions régissant le déplacement des fonctionnaires (Décret 90-137 du 28 mai 1990), la compensation de la perte éventuelle de revenus plafonnée à l'équivalent de vingt et un jours, à une fois et demie la valeur horaire du salaire minimum de croissance par heure par élu et pour la durée du mandat.

Article 5 - Les formations relatives à l'exercice du mandat doivent être dispensées par un organisme agréé par le Ministère chargé des collectivités territoriales dans les conditions fixées par les articles R. 1221-12 à R. 1221-22-1 du Cgct et relever du répertoire défini à l'article R. 1221-9-1 du même Code.

Article 6 - Les crédits relatifs aux dépenses de formation qui n'ont pas été consommés à la clôture de l'exercice au titre duquel ils ont été inscrits sont affectés en totalité au budget de l'exercice suivant, dans les limites prévues par l'article L 2123-14 du Code général des collectivités territoriales.

Article 7 - Chaque année, un tableau récapitulatif des formations suivies, sera annexé au Compte administratif.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous documents/actes et effectuer toutes démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DIT que les dépenses différentes seront inscrites au chapitre correspondant du budget communal chaque année.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Franck Vernin
Maire



Maxelle Thévenin
Secrétaire de séance

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30/04/2026

Date de transmission de la convocation dématérialisée : 23 avril 2026

Date de publication et d'affichage : 23 avril 2026 - Nombre de conseillers : En exercice : 33

Présents : 24 - Excusés représentés : 3 - Excusé non représenté : 1 - Absent : 0 - Volants : 32

VOTE : A l'unanimité - Pour : 32 - Contre : - Abstention :

L'an deux-mille-vingt-six, le jeudi 30 avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune du Mée-sur-Seine, s'est réuni à l'Hôtel de Ville (Salle du Conseil Municipal), 555 route de Boissise, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Franck VERNIN, Maire.

Etaient présents : M. Franck VERNIN, M. Serge DURAND, Mme Maxelle THÉVENIN, M. Denis DIDIERLAURENT, Mme Jocelyne BAK, M. Fabien FOSSE, Mme Ouda BERRADIA, M. Georges AURICOSTE, Mme Maggy PIRET, M. Denis GRIVALLIERS, M. Yannick LEBOEUF, Mme Justine KENGNE, M. Benoît BATON, M. Neima TOUNKARA, Mme Lidwine SCHYNKEL, Mme Consuelo PAVAN, Mme Sonia AOULMI, Mme Jocelyne VERNON, M. Pascal BERTAUX, Mme Nadia DIOP, M. Hamza EL HIYANI, M. Alassane SOW, Mme Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, M. Micaylou DIALLO

Etaient excusés représentés : M. Jaouad ZAKI avait donné pouvoir à Mme Jocelyne BAK, Mme Stéphanie GUY à Mme Ouda BERRADIA, Mme Aurélie DURAND à Mme Maggy PIRET, M. Richie BAKALA MATETA à M. Neima TOUNKARA, M. Valentin BAYOUD à M. Fabien FOSSE, Mme Yasmine GUENDOUZ à Mme Maxelle THÉVENIN, M. Mohdi LEFEUVRE à M. Hamza EL HIYANI, Mme Anna Priscille NYEMB WEA à M. Denis DIDIERLAURENT

Etait excusé non représenté : M. Erwann MOSSOT

A été nommée secrétaire de séance : Mme Maxelle THEVENIN

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Seine-et-Marne le : **11 MAI 2026**
Et Publication du : **12 MAI 2026**

N° : 2026DCM-04bis-20

Objet : Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 27 mars 2026

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment en son article L. 2121-29

Vu la Loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

APPROUVE le procès verbal du Conseil Municipal du 27 mars 2026 qui lui a été exposé par Monsieur Franck VERNIN, Maire.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Franck Vernin
Maire



Maxelle Thévenin
Secrétaire de séance



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 30/04/2026

Date de transmission de la convocation dématérialisée : 23 avril 2026

Date de publication et d'affichage : 23 avril 2026 - Nombre de conseillers : En exercice : 33

Présents : 24 - Excusés représentés : 8 - Excusé non représenté : 1 - Absent : 0 - Votants : 32

VOTE : A l'unanimité - Pour : 32 - Contre : - Abstention :

L'an deux-mille-vingt-six, le jeudi 30 avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune du Mée-sur-Seine, s'est réuni à l'Hôtel de Ville (Salle du Conseil Municipal), 555 route de Boissise, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Franck VERNIN, Maire,

Etaient présents : M. Franck VERNIN, M. Serge DURAND, Mme Maxelle THÉVENIN, M. Denis DIDIERLAURENT, Mme Jocelyne BAK, M. Fabien FOSSE, Mme Ouda BERRADIA, M. Georges AJRICOSTE, Mme Maggy PIRET, M. Denis GRIVALLERS, M. Yannick LEBOEUF, Mme Justine KENGNE, M. Benoît BATON, M. Neima TOUNKARA, Mme Lidwine SCHYNKEL, Mme Consuelo PAVAN, Mme Sonia AOULMI, Mme Jocelyne VERNON, M. Pascal BERTAUX, Mme Nadia DIOP, M. Hamza EL HIYANI, M. Alassane SOW, Mme Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, M. Micaylou DIALLO

Etaient excusés représentés : M. Jaouad ZAKI avait donné pouvoir à Mme Jocelyne BAK, Mme Stéphanie GUY à Mme Ouda BERRADIA, Mme Aurélie DURAND à Mme Maggy PIRET, M. Richie BAKALA MATETA à M. Neima TOUNKARA, M. Valentin BAYOUD à M. Fabien FOSSE, Mme Yasmine GUENDOUJZ à Mme Maxelle THÉVENIN, M. Mehdi LEFEUVRE à M. Hamza EL HIYANI, Mme Anna Priscille NYEMB WEA à M. Denis DIDIERLAURENT

Etait excusé non représenté : M. Erwann MOSSOT

A été nommée secrétaire de séance : Mme Maxelle THEVENIN

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Seine-et-Marne le : **11 MAI 2026**
Et Publication du : **12 MAI 2026**

N° : 2026DCM-04bis-10

Objet : Désignation du secrétaire de séance

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment en ses articles L. 2121-15 et L. 2121-29
- Vu son Règlement intérieur, article 16

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

DÉSIGNE Madame Maxelle THEVENIN en qualité de Secrétaire de Séance pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Franck Vernin
Maire



Maxelle Thévenin
Secrétaire de séance



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Meun.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30/04/2026

Date de transmission de la convocation dématérialisée : 23 avril 2026

Date de publication et d'affichage : 23 avril 2026 - Nombre de conseillers : En exercice : 33

Présents : 24 - Excusés représentés : 8 - Excuse non représenté : 1 - Absent : 0 - Votants : 32

VOTE : A l'unanimité - Pour : 32 - Contre : - Abstention :

L'an deux-mille-vingt-six, le jeudi 30 avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune du Mée-sur-Seine, s'est réuni à l'Hôtel de Ville (Salle du Conseil Municipal), 555 route de Boissise, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Franck VERNIN, Maire,

Etaient présents : M. Franck VERNIN, M. Serge DURAND, Mme Maxelle THÉVENIN, M. Denis DIDIERLAURENT, Mme Jocelyne BAK, M. Fabien FOSSE, Mme Ouda BERRADIA, M. Georges AURICOSTE, Mme Maggy PIRET, M. Denis GRIVALLIERS, M. Yannick LÉBOEUF, Mme Justine KENGNE, M. Benoit BATON, M. Neima TOUNKARA, Mme Lidwine SCHYNKEL, Mme Consuelo PAVAN, Mme Sonia AOULMI, Mme Jocelyne VERNON, M. Pascal BERTAUX, Mme Nadia DIOP, M. Hamza EL HIYANI, M. Alassane SOW, Mme Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, M. Micaylou DIALLO

Etaient excusés représentés : M. Jaouad ZAKI avait donné pouvoir à Mme Jocelyne BAK, Mme Stéphanie GUY à Mme Ouda BERRADIA, Mme Aurélie DURAND à Mme Maggy PIRET, M. Riche BAKALA MATETA à M. Neima TOUNKARA, M. Valentin BAYOUD à M. Fabien FOSSE, Mme Yasmine GUENDOUZ à Mme Maxelle THÉVENIN, M. Mehdi LEFEUVRE à M. Hamza EL HIYANI, Mme Anna Priscille NYEMB WEA à M. Denis DIDIERLAURENT

Etait excusé non représenté : M. Erwan MOSSOT

A été nommée secrétaire de séance : Mme Maxelle THEVENIN

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Seine-et-Marne le : **4 MAI 2026**

Et Publication du : **4 MAI 2026**

N° : 2026DCM-04bis-160

Objet : Adoption du Règlement Budgétaire et Financier (RBF)

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment en ses articles L. 2121-29, L. 1612-30, L. 5217-10-1 et suivants
- Vu la Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe)
- Vu le Décret n°2015-1899 du 30 décembre 2015 relatif à l'adoption de la nomenclature M57
- Vu la Délibération du Conseil Municipal du 21 décembre 2023 adoptant le référentiel M57
- Vu la Délibération du Conseil Municipal du 21 décembre 2023 adoptant le RBF au 1^{er} janvier 2024
- Vu le référentiel budgétaire et comptable M57
- Vu le règlement budgétaire et financier, ci-annexé
- Vu l'avis de la Commission finances, administration générale et vie économique du 17 avril 2026
- Considérant que l'assemblée délibérante doit établir son RBF avant le vote de la première délibération budgétaire qui suit son renouvellement

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

DECIDE d'approuver le règlement budgétaire et financier (RBF) M57, ci-annexé, suite au renouvellement de l'assemblée délibérante.

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20260504-2026DCM-04b-160-DE
Date de télétransmission : 04/05/2026
Date de réception préfecture : 04/05/2026

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous documents/actes et effectuer toutes démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Franck Vernin
Maire



Maxelle Thévenin
Secrétaire de séance

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun,

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 30/04/2026

Date de transmission de la convocation dématérialisée : 23 avril 2026

Date de publication et d'affichage : 23 avril 2026 - Nombre de conseillers : En exercice : 33

Présents : 24 - Excusés représentés : 8 - Excusé non représenté : 1 - Absent : 0 - Votants : 24

VOTE : A l'unanimité - Pour : 24 - Contre : - Abstentions: 8 (Mme J. VERNON, M. P. BERTAUX, Mme N. DIOP, M. M. LEFÈVRE pouvoir à M. H. EL HIYANI, M. H. EL HIYANI, M. A. SOW, Mme N. DAUVERGNE-JOVIN, M. M. DIALLO)

L'an deux-mille-vingt-six, le jeudi 30 avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune du Mée-sur-Seine, s'est réuni à l'Hôtel de Ville (Salle du Conseil Municipal), 555 route de Boissise, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Franck VERNIN, Maire,

Étaient présents : M. Franck VERNIN, M. Serge DURAND, Mme Maxelle THEVENIN, M. Denis DIDIERLAURENT, Mme Jocelyne BAK, M. Fabien FOSSE, Mme Ouda BERRADIA, M. Georges AURICOSTE, Mme Maggy PIRET, M. Denis GRIVALLIERS, M. Yannick LEBOEUF, Mme Justine KENGNE, M. Benoît BATON, M. Neima TOUNKARA, Mme Lidwine SCHYNKEL, Mme Consuelo PAVAN, Mme Sonia AOULMI, Mme Jocelyne VERNON, M. Pascal BERTAUX, Mme Naïfa DIOP, M. Hamza EL HIYANI, M. Alassane SOW, Mme Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, M. Micaylou DIALLO

Étaient excusés représentés : M. Jaouad ZAKI avait donné pouvoir à Mme Jocelyne BAK, Mme Stéphanie GUY à Mme Ouda BERRADIA, Mme Aurélie DURAND à Mme Maggy PIRET, M. Ruchie BAKALA MATETA à M. Neima TOUNKARA, M. Valentin BAYOUD à M. Fabien FOSSE, Mme Yasmine GUENDOUZ à Mme Maxelle THEVENIN, M. Mehdi LEFÈVRE à M. Hamza EL HIYANI, Mme Anna Priscille NYEMB WEA à M. Denis DIDIERLAURENT

Était excusé non représenté : M Erwanj MOSSOT

A été nommée secrétaire de séance : Mme Maxelle THEVENIN

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Seine-et-Marne le : - 4 MAI 2026

Et Publication du : - 4 MAI 2026

N° : 2026DCM-04bis-170

Objet : Approbation du Compte de gestion 2025

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment en ses articles L. 1612-12 et suivants et L. 2121-31
- Vu le Compte de gestion 2025 établi par le Comptable
- Considérant que les écritures du Compte de gestion 2025 sont conformes à celles du Compte administratif pour le même exercice
- Vu l'avis de la Commission finances, administration générale et vie économique le 17 avril 2026
- Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré.

ARRÊTE le Compte de gestion 2025, dressé par Mme Dounia CHERFAOUI, Comptable public de la Trésorerie Melun-Val-de-Seine, visé et certifié par l'ordonnateur, qui fait apparaître les résultats suivants :

	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
Dépenses de l'exercice 2025	31 744 771,25	11 857 419,60	43 602 190,85
Recettes de l'exercice 2025	34 610 982,22	9 968 825,20	44 579 807,42
Résultat de l'exercice	2 866 210,97	-1 888 594,40	977 616,57
Report de l'exercice 2024 - Déficit		2 365 422,07	
Report de l'exercice 2024 - Excédent	3 376 204,00		
Résultat de clôture	6 242 414,97	- 4 254 016,47	

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Franck Vernin
Maire



Maxelle Thévenin
Secrétaire de séance

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 30/04/2026

Date de transmission de la convocation dématérialisée : 23 avril 2026

Date de publication et d'affichage : 23 avril 2026 - Nombre de conseillers : En exercice : 33
Présents : 24 - Excusés représentés : 8 - Excusé non représenté : 1 - Absent : 0 - Votants : 32

VOTE : A l'unanimité - Pour : 32 - Contre : - Abstention :

L'an deux-mille-vingt-six, le jeudi 30 avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune du Mée-sur-Seine, s'est réuni à l'Hôtel de Ville (Salle du Conseil Municipal), 555 route de Boissise, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Franck VERNIN, Maire.

Etaient présents : M. Franck VERNIN, M. Serge DURAND, Mme Maxelle THEVENIN, M. Denis DIDIERLAURENT, Mme Jocelyne BAK, M. Fabien FOSSE, Mme Ouda BERRADIA, M. Georges AURICOSTE, Mme Maggy PIRET, M. Denis GRIVALLIERS, M. Yannick LEBOEUF, Mme Justine KENGNE, M. Benoît BATON, M. Neima TOUNKARA, Mme Lidwine SCHYNKEL, Mme Consuelo PAVAN, Mme Sonia AOULMI, Mme Jocelyne VERNON, M. Pascal BERTAUX, Mme Nadia DIOP, M. Hamza EL HIYANI, M. Alassane SOW, Mme Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, M. Micaylou DIALLO

Etaient excusés représentés : M. Jaoud ZAKI avait donné pouvoir à Mme Jocelyne BAK, Mme Stéphanie GUY à Mme Ouda BERRADIA, Mme Aurélie DURAND à Mme Maggy PIRET, M. Ruchie BAKALA MATETA à M. Neima TOUNKARA, M. Valentin BAYOUD à M. Fabien FOSSE, Mme Yasmine GUENDOUZ à Mme Maxelle THEVENIN, M. Mehdi LEFEUVRE à M. Hamza EL HIYANI, Mme Anna Priscille NYEMB WEA à M. Denis DIDIERLAURENT

Etait excusé non représenté : M Erwann MOSSOT

A été nommée secrétaire de séance : Mme Maxelle THEVENIN

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Seine-et-Marne le : - 4 MAI 2026
Et Publication du : - 4 MAI 2026

N° : 2026DCM-04bis-180

Objet : Election du Président de séance avant le débat et le vote du Compte administratif 2025

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment en ses articles L. 2121.14 et L. 2121-29
- Vu son Règlement intérieur, article 9

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

ÉLIT Monsieur Serge DURAND, 1^{er} Adjoint au Maire,

En qualité de Président de Séance avant le débat et le vote du Compte administratif 2025.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Franck Vernin
Maire



Maxelle Thévenin
Secrétaire de séance

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services.
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30/04/2026

Date de transmission de la convocation dématérialisée : 23 avril 2026

Durée de publication et d'affichage : 23 avril 2026 - Nombre de conseillers : En exercice : 33

Présents : 24 - Excusés représentés : 8 - Excusé non représenté : 1 - Absent : 0 - Votants : 23

(M. VERNIN s'est retiré à 20h50 au moment des discussions puis du vote, et a repris sa place après le vote à 21h13)

VOTE : A l'unanimité - Pour : 23 - Contre : - Abstentions : 8 (Mme J. VERNON, M. P. BERTAUX, Mme N. DIOP, M. M. LEFÈVRE pouvoir à M. H. EL HIYANI, M. H. EL HIYANI, M. A. SOW, Mme N. DAUVERGNE-JOVIN, M. M. DIALLO)

L'an deux-mille-vingt-six, le jeudi 30 avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune du Mée-sur-Seine, s'est réuni à l'Hôtel de Ville (Salle du Conseil Municipal), 555 route de Boissise, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Franck VERNIN, Maire.

Etaient présents : M. Franck VERNIN (M. le Maire a assisté à la présentation du diaporama et s'est retiré de la salle au moment des discussions puis du vote), M. Serge DURAND, Mme Maxelle THÉVENIN, M. Denis DIDIERLAURENT, Mme Jocelyne BAK, M. Fabien FOSSE, Mme Ouda BERRADIA, M. Georges AURICOSTE, Mme Maggy PIRET, M. Denis GRIVALLIERS, M. Yannick LEBOEUF, Mme Justine KENGNE, M. Benoît BATON, M. Neima TOUNKARA, Mme Lidwine SCHYNKEL, Mme Consuelo PAVAN, Mme Sonia AOULMI, Mme Jocelyne VERNON, M. Pascal BERTAUX, Mme Nada DIOP, M. Hamza EL HIYANI, M. Alassane SOW, Mme Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, M. Micaylou DIALLO

Etaient excusés représentés : M. Jaouad ZAKI avait donné pouvoir à Mme Jocelyne BAK, Mme Stéphanie GUY à Mme Ouda BERRADIA, Mme Aurélie DURAND à Mme Maggy PIRET, M. Richie BAKALA MATETA à M. Neima TOUNKARA, M. Valentin BAYOUD à M. Fabien FOSSE, Mme Yasmine GUENDOUZ à Mme Maxelle THÉVENIN, M. Mehdi LEFÈVRE à M. Hamza EL HIYANI, Mme Anna Priscille NYEMB WEA à M. Denis DIDIERLAURENT

Était excusé non représenté : M. Erwann MOSSOT

A été nommée secrétaire de séance : Mme Maxelle THEVENIN

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Seine-et-Marne le :

- 4 MAI 2026

Et Publication du : **- 4 MAI 2026**

N° : 2026DCM-04bis-190

Objet : Présentation du Compte administratif 2025

- Vu le Code général des collectivités territoriales (Cgct), notamment en ses articles L. 1612-12 et suivants et L. 2121-31
- Vu le Budget Primitif de l'exercice 2025, les titres définitifs des créances à recouvrer, les dépenses effectuées, celui des mandats délivrés et le Compte administratif dressé par Monsieur le Maire
- Vu le Compte de gestion 2025 établi par le Comptable
- Vu l'avis de la Commission finances, administration générale et vie économique le 17 avril 2026
- Vu l'article L.2121-14 du Cgct prévoyant que le Maire peut assister à la discussion, mais doit se retirer au moment du vote du Compte administratif et ne peut pas présider la séance pour la présente délibération
- Considérant que le résultat du Compte administratif 2025 est conforme au Compte de gestion 2025 établi par le Comptable public
- Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré.

ADOpte le Compte administratif 2025 qui lui est présenté en annexe au présent procès-verbal, relatif au fonctionnement et en investissement (Dépenses et Recettes) avec les dépenses de « fonctionnement » de l'état III A2.

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20260504-2026DCM-04b-190-DE
Date de télétransmission : 04/05/2026
Date de réception préfecture : 04/05/2026

ADOpte dans son ensemble le Compte administratif 2025 de la Ville du Mée-sur-Seine qui fait apparaître les résultats suivants :

	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
Dépenses de l'exercice 2025	31 744 771,25	11 857 419,60	43 602 190,85
Recettes de l'exercice 2025	34 610 982,22	9 968 825,20	44 579 807,42
Résultat de l'exercice	2 866 210,97	-1 888 594,40	977 616,57
Report de l'exercice 2024 - Déficit		7 365 422,07	
Report de l'exercice 2024 - Excédent	3 376 204,00		
Résultat de clôture	6 242 414,97	-4 254 016,47	
RAR dépenses		3 694 174,32	
RAR recettes		909 408,50	
Besoin de financement de la section d'investissement		7 038 782,79	
Résultat global de clôture		-796 367,82	

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Franck Vernin
Maire




Maxelle Thévenin
Secrétaire de séance



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 30/04/2026

Date de transmission de la convocation dématérialisée : 23 avril 2026

Date de publication et d'affichage : 23 avril 2026 - Nombre de conseillers : En exercice : 33

Présents : 24 - Excusés représentés : 8 - Excusé non représenté : 1 - Absent : 0 - Votants : 24

VOTE : A l'unanimité - Pour : 24 - Contre : - Abstentions : 8 (Mme J. VERNON, M. P. BERTAUX, Mme N. DIOP, M. M. LEFEUVRE pouvoir à M. H. EL HIYANI, M. H. EL HIYANI, M. A. SOW, Mme N. DAUVERGNE-JOVIN, M. M. DIALLO)

L'an deux-mille-vingt-six, le jeudi 30 avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune du Mée-sur-Seine, s'est réuni à l'Hôtel de Ville (Salle du Conseil Municipal), 555 route de Boissise, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Franck VERNIN, Maire.

Étaient présents : M. Franck VERNIN, M. Serge DURAND, Mme Maxelle THEVENIN, M. Denis DIDIERLAURENT, Mme Jocelyne BAK, M. Fabien FOSSE, Mme Ouda BERRADIA, M. Georges AURICOSTE, Mme Maggy PIRET, M. Denis GRIVALLIERS, M. Yannick LEBOEUF, Mme Justine KENGNE, M. Benoît BATON, M. Neima TOUNKARA, Mme Lidwine SCHYNKEL, Mme Consuelo PAVAN, Mme Sonia AOULMI, Mme Jocelyne VERNON, M. Pascal BERTAUX, Mme Nadia DIOP, M. Hamza EL HIYANI, M. Alassane SOW, Mme Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, M. Micaylou DIALLO

Étaient excusés représentés : M. Jaouad ZAKI avait donné pouvoir à Mme Jocelyne BAK, Mme Stéphanie GUY à Mme Ouda BERRADIA, Mme Aurélie DURAND à Mme Maggy PIRET, M. Richie BAKALA MATETA à M. Neima TOUNKARA, M. Valentin BAYOUD à M. Fabien FOSSE, Mme Yasmine GUENDOUZ à Mme Maxelle THEVENIN, M. Mehdi LEFEUVRE à M. Hamza EL HIYANI, Mme Anna Priscille NYEMB WEA à M. Denis DIDIERLAURENT

Était excusé non représenté : M. Erwan MOSSOT

A été nommée secrétaire de séance : Mme Maxelle THEVENIN

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Seine-et-Marne le : - 4 MAI 2026

Et Publication du : - 4 MAI 2026

N° : 2026DCM-04bis-200

Objet : Affectation de résultats du Compte administratif 2025

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment en ses articles L. 2121-29, L. 2311-5 et R. 2311-11
- Vu le Compte administratif 2025
- Vu l'avis de la Commission finances, administration générale et vie économique le 17 avril 2026
- Considérant les résultats de clôture suivants :
 - Fonctionnement (excédent) : 6 242 414,97 €
 - Investissement (déficit) : 4 254 016,47 €
- Considérant le solde (déficit) des restes à réaliser : 2 784 766,32 €
- Considérant la nécessité de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement : 7 038 782,79 €

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

- De constater le déficit de clôture de la section d'investissement (chapitre/compte 00) :
4 254 016,47 €
- D'affecter le résultat de clôture de la section de fonctionnement de la manière suivante :
 - Excédent de fonctionnement capitalisé (chapitre 10, compte 1005) : 6 242 414,97 €

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20260504-2026DCM-04b-200-DE
Date de télétransmission : 04/05/2026
Date de réception en préfecture : 04/05/2026

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Franck Vernin
Maire



Maxelle Thévenin
Secrétaire de séance

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 30/04/2026

Date de transmission de la convocation dématérialisée : 23 avril 2026

Date de publication et d'affichage : 23 avril 2026 - Nombre de conseillers : En exercice : 33
Présents : 24 - Excusés représentés : 8 - Excusé non représenté : 1 - Absent : 0 - Votants : 32

VOTE : A l'unanimité - Pour : 32 - Contre : - Abstention :

L'an deux-mille-vingt-six, le jeudi 30 avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune du Mée-sur-Seine s'est réuni à l'Hôtel de Ville (Salle du Conseil Municipal), 555 route de Boissise, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Franck VERNIN, Maire.

Etaient présents : M. Franck VERNIN, M. Serge DURAND, Mme Maxelle THÉVENIN, M. Denis DIDIERLAURENT, Mme Jocelyne BAK, M. Fabien FOSSE, Mme Ouda BERRADIA, M. Georges AURICOSTE, Mme Maggy PIRET, M. Denis GRIVALLIERS, M. Yannick LEBOEUF, Mme Justine KENGNE, M. Benoît BATON, M. Neima TOUNKARA, Mme Lidwine SCHYNKEL, Mme Consuelo PAVAN, Mme Sonia AOULMI, Mme Jocelyne VERNON, M. Pascal BERTAUX, Mme Nadia DIOP, M. Hamza EL HIYANI, M. Alassane SOW, Mme Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, M. Micaylou DIALLO

Etaient excusés représentés : M. Jaouad ZAKI avait donné pouvoir à Mme Jocelyne BAK, Mme Stéphanie GUY à Mme Ouda BERRADIA, Mme Aurélie DURAND à Mme Maggy PIRET, M. Richie BAKALA MATETA à M. Neima TOUNKARA, M. Valentin BAYOUD à M. Fabien FOSSE, Mme Yasmine GUENDOUZ à Mme Maxelle THÉVENIN, M. Mehdi LEFÈVRE à M. Hamza EL HIYANI, Mme Anna Priscille NYEMB WEA à M. Denis DIDIERLAURENT

Etait excusé non représenté : M Erwann MOSSOT

A été nommée secrétaire de séance : Mme Maxelle THEVENIN

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Seine-et-Marne le : **- 4 MAI 2026**
Et Publication du : **- 4 MAI 2026**

N° : 2026DCM-04bis-210

Objet : Vote des taux 2026 des contributions directes

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment en son article L 2121-29
- Vu le Code général des impôts, notamment en son article 1639A
- Vu la Loi n° 80-10 du 10 janvier 1980 portant aménagement de la fiscalité locale directe
- Vu le Rapport d'Orientation Budgétaire retraçant les informations nécessaires au Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) transmis à chaque membre du Conseil Municipal
- Vu l'avis de la Commission finances, administration générale et vie économique le 17 avril 2026
- Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

FIXE le taux des contributions directes pour l'année 2026 à :

- | | |
|--|--------------------------------|
| • Taxe sur le Foncier Bâti | 44,62% (taux inchangé) |
| • Taxe sur le Foncier non bâti | 100,40% (taux inchangé) |
| • Taxe d'habitation sur les résidences secondaires | 16,00% (taux inchangé) |

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Franck Vernin
Maire



Maxelle Thévenin
Secrétaire de séance

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 30/04/2026

Date de transmission de la convocation dématérialisée : 23 avril 2026

Date de publication et d'affichage : 23 avril 2026 - Nombre de conseillers : En exercice : 33

Présents : 24 - Excusés représentés : 8 - Excusé non représenté : 1 - Absents : 0 - Votants : 26

VOTE : A l'unanimité - Pour : 26 - Contre : - Abstentions : 6 (Mme J. VERNON, M. P. BERTAUX, Mme N. DIOP, M. M. LEFEUVRE pourvoir à M. H. EL HIYANI, M. H. EL HIYANI, M. A. SOW)

L'an deux-mille-vingt-six, le jeudi 30 avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune du Mée-sur-Seine, s'est réuni à l'Hôtel de Ville (Salle du Conseil Municipal), 555 route de Boissies, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Franck VERNIN, Maire.

Etaient présents : M. Franck VERNIN, M. Serge DURAND, Mme Maxelle THÉVENIN, M. Denis DIDIERLAURENT, Mme Jocelyne BAK, M. Fabien FOSSE, Mme Ouda BERRADIA, M. Georges AURICOSTE, Mme Maggy PIRET, M. Denis GRIVALLIERS, M. Yannick LEBOEUF, Mme Justine KENGNE, M. Benoît BATON, M. Neima TOUNKARA, Mme Lidwine SCHYNKEL, Mme Consuelo PAVAN, Mme Sonia AOULMI, Mme Jocelyne VERNON, M. Pascal BERTAUX, Mme Nadia DIOP, M. Hamza EL HIYANI, M. Alassane SOW, Mme Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, M. Micaylou DIALLO

Etaient excusés représentés : M. Jaouad ZAKI avait donné pouvoir à Mme Jocelyne BAK, Mme Stéphanie GUY à Mme Ouda BERRADIA, Mme Aurélie DURAND à Mme Maggy PIRET, M. Richie BAKALA MATETA à M. Neima TOUNKARA, M. Valentin BAYOUD à M. Fabien FOSSE, Mme Yasmine GUENDOUZ à Mme Maxelle THÉVENIN, M. Mehdi LEFEUVRE à M. Hamza EL HIYANI, Mme Anna Priscille NYEMB WEA à M. Denis DIDIERLAURENT

Etait excusé non représenté : M Erwann MOSSOT

A été nommée secrétaire de séance : Mme Maxelle THÉVENIN

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Seine-et-Marne le : - 4 MAI 2026
Et Publication du : - 4 MAI 2026

N° : 2026DCM-04bis-220

Objet : Budget principal 2025 – Ajustement de la provision pour créances douteuses

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment en ses articles L 2121-29, R2321-2 et R2321-3
- Vu la nomenclature M14 et M57
- Vu la Délibération n° 2025DCM-03-110 d'ajustement de la provision pour créances douteuses en séance du 26 mars 2025
- Vu l'avis de la Commission finances, administration générale et vie économique du 17 avril 2026
- Considérant que la méthode proposée pour fixer le montant de la provision à savoir l'application d'un taux de non-recouvrement en fonction de l'ancienneté de la créance
- Considérant que l'état des restes à recouvrer au 31 décembre 2025, transmis par le Trésorier, laisse apparaître des sommes dont le recouvrement est potentiellement compromis

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré.

DECIDE d'ajuster la provision pour risques/créances douteuses à hauteur de **307 321,32 €** pour l'exercice 2026, soit une augmentation de l'ordre de **65 009,78 €** de la provision approuvée le 26 mars 2025 par une délibération n° 2025DCM-03-110 d

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20260504-2026DCM-04b-220-DE
Date de télétransmission : 04/05/2026
Date de réception préfecture : 04/05/2026

PRECISE que cette provision fera l'objet d'un examen annuel, suite à la transmission par le Comptable Public, d'un état de restes à recouvrer, arrêté au 31 décembre 2025, lequel sera susceptible d'entraîner un nouvel ajustement pour l'exercice 2026.

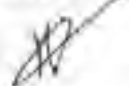
DIT que la collectivité est autorisée à reprendre la provision ainsi constituée, à hauteur du montant des créances admises en non-valeur sur les exercices à venir.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Franck Vernin
Maire



Maxelle Thévenin
Secrétaire de séance



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30/04/2026

Date de transmission de la convocation dématérialisée : 23 avril 2026

Date de publication et d'affichage : 23 avril 2026 – Nombre de conseillers : En exercice : 33

Présents : 24 – Excusés représentés : 8 – Excusé non représenté : 1 – Absent : 0 – Votants : 32

VOTE : A la majorité - Pour : 24 – Contre : 8 (Mme J. VERNON, M. P. BERTAUX, Mme N. DIOP, M. M. LEFEUVRE pouvoir à M. H. EL HIYANI, M. H. EL HIYANI, M. A. SOW, Mme N. DAUVERGNE-JOVIN, M. M. DIALLO) – **Abstention :**

L'an deux-mille-vingt-six, le jeudi 30 avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune du Mée-sur-Seine, s'est réuni à l'Hôtel de Ville (Salle du Conseil Municipal), 555 route de Boissise, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Franck VERNIN, Maire.

Etaient présents : M. Franck VERNIN, M. Serge DURAND, Mme Maxelle THÉVENIN, M. Denis DIDIERLAURENT, Mme Jocelyne BAK, M. Fabien FOSSE, Mme Ouda BERRADIA, M. Georges AURICOSTE, Mme Maggy PIRET, M. Denis GRIVALLIERS, M. Yannick LEBOEUF, Mme Justine KENGNE, M. Benoît BATON, M. Neima TOUNKARA, Mme Lidwine SCHYNKEL, Mme Consuelo PAVAN, Mme Sonia AOULMI, Mme Jocelyne VERNON, M. Pascal BERTAUX, Mme Nadia DIOP, M. Hamza EL HIYANI, M. Alassane SOW, Mme Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, M. Micaylou DIALLO

Etaient excusés représentés : M. Jaouad ZAKI avait donné pouvoir à Mme Jocelyne BAK, Mme Stéphanie GUY à Mme Ouda BERRADIA, Mme Aurélie DURAND à Mme Maggy PIRET, M. Riche BAKALA MATETA à M. Neima TOUNKARA, M. Valentin BAYOUD à M. Fabien FOSSE, Mme Yasmine GUENDOUZ à Mme Maxelle THÉVENIN, M. Mehdi LEFEUVRE à M. Hamza EL HIYANI, Mme Anna Priscille NYEMB WEA à M. Denis DIDIERLAURENT

Etait excusé non représenté : M Erwann MOSSOT

A été nommée secrétaire de séance : Mme Maxelle THEVENIN

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Seine-et-Marne le : **- 4 MAI 2026**

Et Publication du : **- 4 MAI 2026**

N° : 2026DCM-04bis-230

Objet : Vote du Budget Primitif 2026

- Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2121-29, L.2311-1 à L.2343-2 et R. 2311-1 à R. 2313-7 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances locales
- Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale
- Vu l'Instruction budgétaire et comptable M57 applicable depuis le 1^{er} janvier 2024
- Vu la Délibération du 9 avril 2026 prenant acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire
- Vu le projet de Budget Primitif pour l'exercice 2026
- Vu le Compte administratif et le Compte de gestion de l'exercice 2025 adoptés dans la présente séance du Conseil Municipal
- Vu la Délibération du présent Conseil Municipal décidant de l'affectation du résultat de 2025
- Vu l'avis de la Commission finances, administration générale et vie économique le 17 avril 2026

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

CONFIRME que la Commune vote son budget par nature et par chapitre et en investissement avec les chapitres « opérations d'équipement » de

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20260504-2026DCM-04b-230-DE
Date de télétransmission : 04/05/2026
Date de réception préfecture : 04/05/2026

PRECISE que le Budget Primitif 2026 est adopté avec reprise des résultats de l'année 2025 préalablement votés au cours de la même séance.

ADOpte le Budget Primitif 2026 strictement équilibré en dépenses et en recettes, comme suit :

- Fonctionnement : **32 988 920,28 €**
- Investissement : **25 047 502,08 €**

Fonctionnement : 32 988 920,28 €

Les chapitres suivants en dépenses :

Chapitre	Libellé	DEPENSES
011	Charges à caractère général	9 140 282,64
012	Charges de personnel et frais assimilés	20 502 000,00
65	Autres charges de gestion courante	1 904 116,86
66	Charges financières	403 000,00
67	Charges exceptionnelles	40 000,00
042	Opérations d'ordre entre sections	934 511,00
68	Dotations aux provisions	65 009,78
	Dépenses de l'exercice	32 988 920,28

Les chapitres suivants en recettes :

Chapitre	Libellé	RECETTES
013	Atténuations de charges	230 000,00
70	Produits des services	2 310 181,35
73	Impôts et taxes et fiscalité locale	3 379 908,92
731	Fiscalité locale	12 815 222,00
74	Dotations et participations	13 474 290,00
75	Autres produits de gestion courante	753 709,01
77	Produits exceptionnels	4 000,00
042	Opération ordre de transfert entre sections	21 609,00
	Recettes de l'exercice	32 988 920,28

Investissement : 25 047 502,08 €

Les chapitres/opérations suivants en dépenses :

Chapitre	Libellé	DEPENSES
20	Immobilisations incorporelles	188 200,00
204	Subventions d'équipement versées	788 259,75
21	Immobilisations corporelles	10 622 380,06
16	Emprunts et dettes assimilés	1 873 135,80
27	Immobilisations financières	959 901,00
040	Opérations d'ordre entre sections	21 609,00
041	Opérations patrimoniales	6 340 000,00
	Dépenses de l'exercice	20 793 485,61
001	Déficit reporté	4 254 016,47
	Total cumulé des dépenses	25 047 502,08

Les chapitres suivants en recettes :

Chapitre	Libellé	RECETTES
13	Subventions d'investissement	3 160 054.34
16	Emprunts et dettes assimilées	6 674 831.00
10	Dotations, fonds divers et réserves	625 690.77
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	6 242 414.97
024	Produits des cessions d'immobilisations	1 070 000.00
040	Opérations d'ordre entre sections	934 511.00
041	Opérations patrimoniales	6 340 000.00
	Total cumulé des recettes	25 047 502.08

PRECISE qu'en application de l'article 2311-7 du Code général des collectivités territoriales, les subventions assorties de conditions d'octroi font l'objet d'une délibération distincte.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Franck Vernin
Maire



Maxelle Thévenin
Secrétaire de séance

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09/04/2026

Date de transmission de la convocation dématérialisée : 3 avril 2026

Date de publication et d'affichage : 3 avril 2026 - Nombre de conseillers : En exercice : 33

Présents : 30 - Excusés représentés : 3 - Excusés non représentés : 0 - Absents : 0 - Votants : 33

VOTE : A l'unanimité - Pour : 33 - Contre : - Abstention :

L'an deux-mille-vingt-six, le jeudi neuf avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune du Mée-sur-Seine, s'est réuni à l'Hôtel de Ville (Salle du Conseil Municipal), 555 route de Boissise, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Franck VERNIN, Maire.

Etaient présents : M. Franck VERNIN, M. Serge DURAND, Mme Maxèle THÉVENIN, M. Denis DIDIERLAURENT, Mme Jocelyne BAK, M. Fabien FOSSE, Mme Ouda BERRADIA, M. Georges AURICOSTE, Mme Maggy PIRET, M. Jaouad ZAKI, M. Denis GRIVALLIERS, M. Yannick LEBOEUF, Mme Justine KENGNE, M. Benoit BATON, Mme Stéphanie GUY, M. Neima TOUNKARA, Mme Udwine SCHYNKEL, Mme Yasmine GUENDOUZ, M. Richie BAKALA MATETA, Mme Aurélie DURAND, M. Valentin BAYOUD, Mme Consuelo PAVAN, Mme Sonia AOULMI, Mme Jocelyne VERNON, M. Pascal BERTAUX, Mme Nadia DIOP, M. Hamza EL HIYANI, M. Alassane SOW, Mme Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, M. Micaylou DIALLO

Etaient excusés représentés : Mme Anna NYEMB WEA avait donné pouvoir à M. Fabien FOSSE, M. Erwan MOSSOT à M. Franck VERNIN, M. Mehdi LEFEUVRE à M. Hamza EL HIYANI

A été nommé secrétaire de séance : M. Serge DURAND

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Seine-et-Marne le : **16 AVR. 2026**

Et Publication du : **17 AVR. 2026**

N° : 2026DCM-04-160

Objet : Motion concernant la fermeture d'une classe au sein des écoles primaires Racine et Camus

- Vu la Convention Internationale des droits de l'enfant (CIDE), ratifiée par la France, notamment en son article 28, reconnaissant le droit de l'enfant à l'éducation et impose à l'État de prendre des mesures pour encourager la régularité de la fréquentation scolaire, et en son article 29, prescrivant que l'éducation vise le plein épanouissement de l'enfant.
- Vu le code de l'éducation, en son article L. 111-1, tel que modifié par la loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013, qui dispose que le service public de l'éducation « veille à l'inclusion scolaire de tous les enfants, sans aucune distinction », que « la répartition des moyens du service public de l'éducation tient compte des différences de situation, notamment en matière économique, territoriale et sociale », consacrant ainsi le principe d'égalité des chances et permettant une adaptation des moyens aux inégalités sociales et territoriales, qui fonde notamment les politiques d'éducation prioritaire.
- Vu le code de l'éducation, en son article L. 111-2, dispose que tout enfant a droit à une formation scolaire et que le service public de l'éducation est organisé de manière à favoriser l'égalité des chances, notamment par une adaptation des moyens pédagogiques et matériels aux besoins spécifiques des élèves, en particulier ceux rencontrant des difficultés d'apprentissage.
- Vu la loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République, dont le rapport annexé fixe pour objectif de « réduire à moins de 10 % l'écart de maîtrise des compétences en fin de CM2 entre les élèves de l'éducation prioritaire et les élèves hors éducation prioritaire » et affirme la nécessité d'allouer des moyens supplémentaires en priorité aux territoires concentrant le plus de difficultés.

Vu la circulaire n° 2014-077 du 4 juin 2014 relative à la refondation de l'éducation prioritaire, qui définit et organise les Réseaux d'Éducation Prioritaire (REP et REP+) et précise que leur vocation est de concentrer les ressources humaines et pédagogiques dans les territoires où les difficultés sociales ont les incidences les plus fortes sur la réussite scolaire

- Vu la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, et notamment ses dispositions codifiées à l'article L. 112-1 du Code de l'éducation, qui disposent que tout enfant en situation de handicap a droit à une scolarisation et un parcours de formation adapté à ses besoins, incluant, lorsque cela est possible, une scolarisation en milieu ordinaire, et bénéficie à ce titre d'un projet personnalisé de scolarisation (PPS)
- Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), et notamment son article L. 2121-29, qui dispose que « le conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune » et l'habilite à émettre des vœux sur toute question d'intérêt communal
- Vu le courrier adressé par Monsieur le Maire à Madame la Directrice académique des services de l'Éducation Nationale alertant sur la situation des écoles primaires Racine et Camus et demandant la révision de la décision de fermeture de classe
- Vu les données d'indice de position sociale (IPS) établies par les services académiques, faisant apparaître que l'école Camus présente un IPS considéré comme fragile, et que l'école Racine présente l'IPS le plus faible de l'ensemble des écoles de la commune

Sur la situation sociale et éducative des établissements concernés

- Considérant que les écoles primaires Racine et Camus sont toutes deux classées en Réseau d'Éducation Prioritaire (REP) et intégrées au dispositif « Cité Éducative », label reconnaissant officiellement la nécessité d'une intervention renforcée de l'État et des collectivités en faveur des populations les plus fragiles
- Considérant que l'école Camus présente un indice de position sociale de 86 correspondant à une situation de mixité avec difficulté sociale
- Considérant que l'école Racine présente un indice de position sociale de 76, classé comme très défavorisé, se positionnant comme le plus faible de l'ensemble des écoles de la commune, ce qui constitue un indicateur objectif et reconnu par le ministère de l'Éducation nationale de la concentration de difficultés sociales, économiques et culturelles au sein de cet établissement
- Considérant que 30 élèves de l'école Racine font l'objet d'un suivi social actif, traduisant une situation familiale particulièrement précaire nécessitant un accompagnement individualisé
- Considérant que 23 élèves sont reconnus en situation de handicap, bénéficiant à ce titre de droits spécifiques garantis notamment en matière d'inclusion scolaire
- Considérant que 45 % des élèves de ces établissements se trouvent en difficulté scolaire avérée, proportion nettement supérieure aux moyennes nationales et communales, justifiant des dispositifs d'encadrement renforcés
- Considérant que l'école Racine présente un public de familles primo-arrivantes avec une difficulté de langue française de la part des enfants, nécessitant de fait un suivi approfondi

Sur les effets prévisibles de la fermeture de classe

- Considérant que la fermeture d'une classe dans ces établissements engendrera mécaniquement une augmentation des effectifs par classe, dégradant ainsi les conditions d'apprentissage pour des élèves qui nécessitent précisément une attention individualisée et un encadrement pédagogique accru
- Considérant que la réduction du taux d'encadrement pédagogique dans des classes accueillant simultanément des élèves en situation de handicap, des élèves suivis socialement et des élèves en difficulté scolaire est de nature à compromettre la mise en œuvre des projets personnalisés de scolarisation (PPS) et des plans d'accompagnement personnalisés (PAP), tels que prévus par la réglementation en vigueur

- Considérant que cette mesure contredit les objectifs assignés aux dispositifs REP et Cité Éducative, qui visent précisément à renforcer les moyens là où les besoins sont les plus importants, et non à les réduire
- Considérant que l'aggravation des inégalités scolaires dans ces établissements aura des répercussions directes sur la cohésion sociale du quartier et du territoire communal

Sur les obligations de l'État et la responsabilité de la commune

- Considérant que si la carte scolaire et les décisions d'ouverture ou de fermeture de classes relèvent de la compétence exclusive de l'autorité académique (Inspecteur d'académie, Directeur académique des services de l'éducation nationale, IA-DASEN), la commune, en sa qualité de propriétaire des locaux scolaires et d'autorité compétente pour les services périscolaires, est directement concernée par les conséquences de telles décisions, et qu'à ce titre elle est fondée à en interpeller l'État
- Considérant que le Conseil Municipal a vocation à émettre des vœux et des motions sur toutes questions d'intérêt communal
- Considérant que la commune et la communauté d'agglomération Melun Val de Seine ont engagé des investissements significatifs en faveur de la réussite éducative dans ces quartiers prioritaires, investissements dont la portée serait directement obérée par la fermeture de classes
- Considérant que la mise en œuvre effective des droits précités suppose une adaptation des moyens pédagogiques et des conditions d'accueil, notamment en termes d'encadrement

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

EXPRIME sa vive préoccupation face à la décision de fermeture d'une classe au sein des écoles primaires Racine et Camus, établissements classés REP et intégrés au dispositif Cité Éducative, dont les élèves présentent des besoins éducatifs, sociaux et médicaux d'une particulière intensité.

AFFIRME que cette décision est incompatible avec les engagements de l'État au titre de l'éducation prioritaire.

DEMANDE à Madame la Directrice Académique des Services de l'Éducation Nationale (DASEN) de procéder à la révision de la décision de fermeture de classe dans ces établissements, en tenant compte des indicateurs sociaux et éducatifs objectivement défavorables qui caractérisent ces écoles.

MANDATE le Maire pour transmettre la présente motion à Monsieur le Préfet du département, à Monsieur le Recteur d'académie, à Madame la Directrice Académique des Services de l'Éducation Nationale, ainsi qu'aux parlementaires de la circonscription, aux fins de les alerter sur l'urgence de la situation et d'obtenir une intervention en faveur du maintien des classes.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Franck Vernin
Maire




Serge Durand
Secrétaire de séance



Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20260409-2026DCM-04-160-DE
Date de télétransmission : 16/04/2026
Date de réception préfecture : 16/04/2026

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09/04/2026

Date de transmission de la convocation dématérialisée : 3 avril 2026

Date de publication et d'affichage : 3 avril 2026 - Nombre de conseillers - En exercice : 33

Présents : 30 - Excusés représentés : 3 - Excusé non représenté : 0 - Absent : 0 - Votants : 33

VOTE : A l'unanimité – Pour : 33 – Contre : – Abstention :

L'an deux-mille-vingt-six, le jeudi neuf avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune du Mée-sur-Seine, s'est réuni à l'Hôtel de Ville (Salle du Conseil Municipal), 555 route de Boissise, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Franck VERNIN, Maire.

Etaient présents : M. Franck VERNIN, M. Serge DURAND, Mme Maxelle THEVENIN, M. Denis DIDIERLAURENT, Mme Jocelyne BAK, M. Fabien FOSSE, Mme Ouda BERRADIA, M. Georges AURICOSTE, Mme Maggy FRET, M. Jaouad ZAKI, M. Denis GRIVALLIERS, M. Yannick LEBOEUF, Mme Justine KENGNE, M. Benoît BATON, Mme Stéphanie GUY, M. Neima TOUNKARA, Mme Lidwine SCHYNKEL, Mme Yasmine GUENDOUZ, M. Richie BAKALA MATETA, Mme Aurélie DURAND, M. Valentin BAYOUD, Mme Consuelo PAVAN, Mme Sonia AOULMI, Mme Jocelyne VERNON, M. Pascal BERTAUX, Mme Nadia DIOP, M. Hamza EL HIYANI, M. Alassane SOW, Mme Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, M. Micaylou DIALLO

Etaient excusés représentés : Mme Anna NYEMB WEA avait donné pouvoir à M. Fabien FOSSE, M. Erwann MOSSOT à M. Franck VERNIN, M. Mehdi LEFEUVRE à M. Hamza EL HIYANI

A été nommé secrétaire de séance : M. Serge DURAND

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Seine-et-Marne le : **16 AVR. 2026**

Et Publication du : **17 AVR. 2026**

N° : 2026DCM-04-150

Objet : Convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et relative à la Prestation de Service jeunes pour la période 2026-2028

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment en son article L 2121-29
 - Vu la Circulaire de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales relative à la Prestation de Service Jeunes visant à soutenir l'accompagnement des 12-25 ans
 - Vu la convention d'objectif et de financement relative à la Prestation de Service Jeunes, entre la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-et-Marne (CAF) et la Commune du Mée-sur-Seine, pour une période comprise entre le 1^{er} janvier 2026 et le 31 décembre 2028, ci-annexée
 - Vu l'addendum précisant les modalités de calcul de la subvention « PS Jeunes » à l'appui du barème nationale CNAF, ci-annexé
 - Considérant la volonté de la commune de renforcer l'offre de service en direction des adolescents et des jeunes adultes, notamment en matière d'autonomie, de citoyenneté et d'accès aux droits
 - Considérant que la signature de ladite convention d'objectifs et de financement avec la CAF permet de bénéficier d'un soutien technique et financier indispensable pour la pérennisation des postes d'animateurs socio-éducatifs jeunesse
- Considérant que cette convention définit les engagements mutuels de la ville et de la CAF pour la période allant du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2028

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

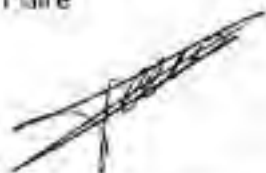
APPROUVE la convention d'objectifs et de financement relative à la Prestation de Service Jeunes, entre la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-et-Marne et la Commune du Mée-sur-Seine, pour une période comprise entre le 1^{er} janvier 2026 et le 31 décembre 2028, ci-annexée.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention, ci-annexée, ainsi que tous actes/documents y afférents et à effectuer toutes démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DIT que les recettes correspondantes seront inscrites au chapitre correspondant du budget communal

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Franck Vernin
Maire



Serge Durand
Secrétaire de séance



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de nos services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09/04/2026

Date de transmission de la convocation dématérialisée : 3 avril 2026

Date de publication et d'affichage : 3 avril 2026 - Nombre de conseillers : En exercice : 33

Présents : 30 - Excusés représentés : 3 - Excusé non représenté : 0 - Absent : 0 - Votants :

VOTE : Prend acte

L'an deux-mille-vingt-six, le jeudi neuf avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune du Mée-sur-Seine, s'est réuni à l'Hôtel de Ville (Salle du Conseil Municipal), 555 route de Boussise, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Franck VERNIN, Maire.

Etaient présents : M. Franck VERNIN, M. Serge DURAND, Mme Maxelle THEVENIN, M. Denis DIDIERLAURENT, Mme Jocelyne BAK, M. Fabien FOSSE, Mme Ouda BERRADIA, M. Georges AURICOSTE, Mme Maggy PIRET, M. Jaouad ZAKI, M. Denis GRIVALLIERS, M. Yannick LEBOEUF, Mme Justine KENGNE, M. Benoît BATON, Mme Stéphanie GUY, M. Nemo TOUNKARA, Mme Lidwine SCHYNKEL, Mme Yasmine GUENDOUZ, M. Richie BAKALA MATETA, Mme Aurélie DURAND, M. Valentin BAYOUD, Mme Consuelo PAVAN, Mme Soréa AOULMI, Mme Jocelyne VERNON, M. Pascal BERTAUX, Mme Nadia DIOP, M. Hamza EL HIYANI, M. Alassane SOW, Mme Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, M. Mickeylou DIALLO

Etaient excusés représentés : Mme Anna NYEMB WEA avait donné pouvoir à M. Fabien FOSSE, M. Erwann MOSSOT à M. Franck VERNIN, M. Mehdi LEFEUVRE à M. Hamza EL HIYANI

A été nommé secrétaire de séance : M. Serge DURAND

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Seine-et-Marne le : **16 AVR. 2026**
Et Publication du : **17 AVR. 2026**

N° : 2026DCM-04-140

Objet : Rapport sur l'égalité femmes hommes

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment en ses articles L. 2121-29, L. 1612-24, L. 2311-1-2 et D. 2311-16
- Vu la Loi n°2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique
- Vu la Loi n°2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes notamment en ses articles 61 et 77
- Vu le Décret n° 2015-761 du 24 juin 2015 relatif au rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant les collectivités territoriales
- Vu le Protocole d'accord sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique du 8 mars 2013
- Vu la Circulaire du 8 juillet 2013 relative à la mise en œuvre du Protocole
- Vu la charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale
- Considérant le rapport présenté en séance et annexé à la présente délibération.

Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré,

PREND ACTE du rapport sur l'égalité femmes hommes ci-annexé.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Franck Vernin
Maire



Serge Durand
Secrétaire de séance



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09/04/2026

Date de transmission de la convocation dématérialisée : 3 avril 2026

Date de publication et d'affichage : 3 avril 2026 - Nombre de conseillers : En exercice : 33

Présents : 30 - Excusés représentés : 3 - Excusé non représenté : 0 - Absents : 0 - Votants : 33

VOTE : A l'unanimité - Pour : 33 - Contre : - Abstention :

L'an deux-mille-vingt-six, le jeudi neuf avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune du Mée-sur-Seine, s'est réuni à l'Hôtel de Ville (Salle du Conseil Municipal), 555 route de Boissise, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Franck VERNIN, Maire.

Etaient présents : M. Franck VERNIN, M. Serge DURAND, Mme Maxime THÉVENIN, M. Denis DIDIERLAURENT, Mme Jocelyne BAK, M. Fabien FOSSE, Mme Ouda BERRADIA, M. Georges AURICOSTE, Mme Maggy PIRET, M. Jaouad ZAKI, M. Denis GRIVALLIERS, M. Yannick LEBOEUF, Mme Justine KENGNE, M. Benoît BATON, Mme Stéphanie GUY, M. Neima TOUNKARA, Mme Lidwine SCHYNKEL, Mme Yasmine GUENDOUZ, M. Richie BAKALA MATETA, Mme Aurélie DURAND, M. Valentin BAYOUD, Mme Consuelo PAVAN, Mme Sonia AOULMI, Mme Jocelyne VERNON, M. Pascal BERTAUX, Mme Nadia DIOP, M. Hamza EL HIYANI, M. Alassane SOUW, Mme Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, M. Micylou DIALLO.

Etaient excusés représentés : Mme Anna NYEMB WEA avait donné pouvoir à M. Fabien FOSSE, M. Erwann MOSSOT à M. Franck VERNIN, M. Mehdi LEFEUVRE à M. Hamza EL HIYANI

A été nommé secrétaire de séance : M. Serge DURAND

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Seine-et-Marne le :

16 AVR, 2026

Et Publication du : **17 AVR, 2026**

N° : 2026DCM-04-130

Objet : Vote du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) 2026 sur la base d'un rapport

- Vu le Code général des collectivités territoriales (Cgct), notamment en ses articles L. 2121-29 et L. 2312-1 imposant aux collectivités locales de plus de 3 500 habitants d'organiser un Débat d'Orientation Budgétaire dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget
- Vu l'article L. 5217-10-4 du Cgct
- Vu la Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 dite Loi NOTRe portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, notamment son l'article 107
- Vu le Décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire
- Vu le référentiel budgétaire M57
- Vu le rapport d'orientations budgétaires retraçant les informations nécessaires au DOB transmis à chaque membre du Conseil Municipal, ci-annexé
- Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré

PREND ACTE de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire pour l'année 2026, sur la base d'un rapport d'orientations budgétaires présenté ce jour et annexé à la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Franck Vernin
Maire



Serge Durand
Secrétaire de séance



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services.
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09/04/2026

Date de transmission de la convocation dématérialisée : 3 avril 2026

Date de publication et d'affichage : 3 avril 2026 - Nombre de conseillers : En exercice : 33

Présents : 30 - Excusés représentés : 3 - Excusé non représenté : 0 - Absent : 0 - Votants : 33

VOTE : A la majorité – Pour : 25 – Contre : 8 – Abstentions :

L'an deux-mille-vingt-six, le jeudi neuf avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune du Mée-sur-Seine, s'est réuni à l'Hôtel de Ville (Salle du Conseil Municipal), 555 route de Boissise, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Franck VERNIN, Maire.

Etaient présents : M. Franck VERNIN, M. Serge DURAND, Mme Maxellie THÉVENIN, M. Denis DIDIERLAURENT, Mme Jocelyne BAK, M. Fabien FOSSE, Mme Ouda BERRADIA, M. Georges AURICOSTE, Mme Maggy PIRET, M. Jaouad ZAKI, M. Denis GRIVALLIERS, M. Yannick LEBOEUF, Mme Justine KENGNE, M. Benoît BATON, Mme Stéphanie GUY, M. Nema TOUNKARA, Mme Lidwine SCHYNNEL, Mme Yasmine GUENDOUZ, M. Richie BAKALA MATETA, Mme Aurélie DURAND, M. Valentin BAYOUD, Mme Consuelo PAVAN, Mme Soraa AOULMI, Mme Jocelyne VERNON, M. Pascal BERTAUX, Mme Nadia DIOP, M. Hamza EL HIYANI, M. Alassane SOW, Mme Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, M. Micaylou DIALLO

Etaient excusés représentés : Mme Anna NYEMB WEA avait donné pouvoir à M. Fabien FOSSE, M. Erwann MOSSOT à M. Franck VERNIN, M. Mehdi LFEUVRE à M. Hamza EL HIYANI

A été nommé secrétaire de séance : M. Serge DURAND

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Seine-et-Marne le : **16 AVR. 2026**
Et Publication du : **17 AVR. 2026**

N° : 2026DCM-04-120

Objet : Autorisation de recrutement d'un collaborateur de Cabinet

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment en son article L. 2121-29
- Vu le Code général de la fonction publique et notamment les articles L. 313-1, L. 333-1 à L. 333-11, R. 333-1 et suivants
- Vu le Décret n° 87-1004 du 16 décembre 1987 modifié relatif aux collaborateurs de Cabinet des autorités territoriales
- Vu le Décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié, pris pour l'application de l'article 136 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale
- Considérant que le nombre d'habitants permet la création d'un emploi de Cabinet maximum, en application du titre III du Décret du 16 décembre susvisé
- Considérant le renouvellement intégral du Conseil Municipal effectif au 27 mars 2026
- Considérant le lien étroit qu'il existe entre les collaborateurs de Cabinet et la durée des mandats électoraux
- Considérant la volonté de l'autorité territoriale de renouveler le recrutement d'un collaborateur de Cabinet pour le mandat 2026-2032
- Considérant dès lors la nécessité de prévoir les crédits budgétaires correspondants

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

DECIDE d'inscrire au budget les crédits nécessaires au recrutement d'un collaborateur de Cabinet par l'autorité territoriale.

DIT que le montant des crédits sera déterminé de façon à ce que :

- D'une part, le traitement indiciaire ne puisse en aucun cas être supérieur à 90 % du traitement correspondant à l'indice terminal de l'emploi administratif fonctionnel de direction le plus élevé de la collectivité occupé par le fonctionnaire en activité ce jour (ou à l'indice terminal du grade administratif le plus élevé détenu par le fonctionnaire en activité dans la collectivité).
- D'autre part, le montant des indemnités ne puisse en aucun cas être supérieur à 90 % du montant maximum du régime indemnitaire institué par l'assemblée délibérante de la collectivité et servi au titulaire de l'emploi fonctionnel (ou du grade administratif de référence mentionné ci-dessus).
- En cas de vacance dans l'emploi fonctionnel ou dans le grade retenu en application des dispositions de l'article 7 du Décret précité, le collaborateur de Cabinet conservera à titre personnel la rémunération fixée conformément aux dispositions qui précèdent.
- Par dérogation aux dispositions de l'article 7 du Décret n° 87-1004 du 16 décembre 1987 susvisé, et en application de l'article 8 dudit Décret, la décision de recrutement d'un collaborateur de Cabinet ayant la qualité de fonctionnaire entraîne le maintien de la rémunération annuelle et des indemnités perçues par ce fonctionnaire dans son dernier emploi, de façon à ne pas instaurer une situation moins favorable que celle qui était la sienne antérieurement.

DECIDE le remboursement des frais engagés par les membres du Cabinet du Maire pour leurs déplacements sur le territoire métropolitain, dans les conditions prévues à l'article 9 du Décret n°87-1004 du 16 décembre 1987 susvisé.

D'AUTORISER Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous documents/actes y afférents et effectuer toutes démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DIT que les crédits sont inscrits au budget de l'exercice 2026 et seront prévus sur les budgets suivants, pendant toute la durée du mandat, au chapitre correspondant.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Franck Vernin
Maire



Serge Durand
Secrétaire de séance



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 09/04/2026

Date de transmission de la convocation dématérialisée : 3 avril 2026

Date de publication et d'affichage : 3 avril 2026 – Nombre de conseillers : En exercice : 33

Présents : 30 - Excusés représentés : 3 - Excusé non représenté : 0 - Absent : 0 - Votants : 25

VOTE : A l'unanimité – Pour : 25 – Contre : – Abstentions : 8

L'an deux-mille-vingt-six, le jeudi neuf avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune du Mée-sur-Seine, s'est réuni à l'hôtel de Ville (Salle du Conseil Municipal), 555 route de Boissise, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Franck VERNIN, Maire.

Etaient présents : M. Franck VERNIN, M. Serge DURAND, Mme Maxelle THÉVENIN, M. Denis DIDIERLAURENT, Mme Jocelyne BAK, M. Fabien FOSSE, Mme Ouda BERRADIA, M. Georges AURICOSTE, Mme Miggy PIRET, M. Jaouad ZAKI, M. Denis GRIVALLIERS, M. Yannick LEBOEUF, Mme Justine KENGNE, M. Benoît BATON, Mme Stéphanie GUY, M. Neima TOUNKARA, Mme Lidwine SCHYNKEL, Mme Yasmine GUENDOUZ, M. Ruelie BAKALA MATETA, Mme Aurélie DURAND, M. Valentin BAYOUD, Mme Consuelo PAVAN, Mme Sonia AOULMI, Mme Jocelyne VERNON, M. Pascal BERTAUX, Mme Nadia DIOP, M. Hamza EL HIYANI, M. Alassane SOW, Mme Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, M. Micaylou DIALLO

Etaient excusés représentés : Mme Anna NYEMB WEA avait donné pouvoir à M. Fabien FOSSE, M. Erwann MOSSOT à M. Franck VERNIN, M. Mehdi LEFEUVRE à M. Hamza EL HIYANI

A été nommé secrétaire de séance : M. Serge DURAND

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Seine-et-Marne le : **16 AVR. 2026**

Et Publication du : **17 AVR. 2026**

N° : 2026DCM-04-110

Objet : Fixation des indemnités de fonction majorées du Maire et des Adjointes

- Vu les articles L. 2121-29, L2122-18, L. 2123-20 à L. 2123-24-1 et R. 2123-23 du Code général des collectivités territoriales (Cget)
- Vu la Loi 2015-366 du 31 mars 2015 visant à faciliter l'exercice par les élus locaux de leur mandat.
Vu la Loi 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique
- Vu la Loi n°2025-1249 du 22 décembre 2025 portant création d'un statut de l'élu
- Vu le Décret 2015-297 du 16 mars 2015 relatif à la majoration des indemnités de fonction des élus municipaux au titre des communes anciennement chefs-lieux de canton et au titre des communes sièges des bureaux centralisateurs de canton
- Vu la Note d'information ministérielle NOR : TERB1830058N du 9 janvier 2019 relative aux montants maximaux bruts mensuels des indemnités de fonction des titulaires de mandats locaux applicable à partir du 1^{er} janvier 2019
Vu le renouvellement général des Conseillers Municipaux du 22 mars 2026
Vu la Délibération du 9 avril 2026 portant fixation des indemnités de fonction des élus locaux
- Considérant qu'en application des articles L. 2123-23 et L. 2123-24 du Code général des collectivités territoriales il y a lieu de déterminer le taux des indemnités de fonction allouées au Maire et aux Adjointes
- Considérant que la commune compte 19 658 habitants

- Considérant en outre que la commune avait la qualité de chef-lieu de canton avant la modification des limites territoriales des cantons prévues en application de la Loi 2013-403 du 17 mai 2013 relative à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers municipaux et des conseillers communautaires, et modifiant le calendrier électoral
- Considérant en outre que la commune a reçu la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale au cours de l'un des trois exercices précédents
- Et que ces éléments justifient ainsi l'autorisation des majorations d'indemnités prévues par l'article L. 2123-22 du Code général des collectivités territoriales

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

DECIDE que les indemnités de fonction du Maire et des Adjoints au Maire fixées par le Conseil Municipal sont majorées par application de taux suivants prévus par les articles L. 2123-22 et R. 2123-23 du Code général des collectivités territoriales en fonction des considérations ci-après (barème de l'article R. 2123-23 soit 15% max) :

Indemnités de Monsieur le Maire :

- 55,40 % de l'indice terminal brut de la fonction publique majoré de 10%

Indemnités de Mesdames et Messieurs les Adjoints :

- 17,48 % de l'indice terminal brut de la fonction publique majoré de 10%

DIT que les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice et payées mensuellement.

DIT que les crédits correspondants sont prévus et inscrits au budget de l'année en cours et seront inscrits aux budgets les années suivantes.

Annexe 1 :

Elus	Indemnité de fonction à la Ville du Mée sur Seine	Majoration d'indemnités du décret n°2015-297	Indemnité de fonction à la ville du Mée sur Seine
Le Maire	55.40 %	10%	55.40 % + 10 % de l'indemnité
1 ^{er} Adjoint	17.48 %	10%	17.48 % + 10 % de l'indemnité
2 ^{ème} Adjoint	17.48 %	10%	17.48 % + 10 % de l'indemnité
3 ^{ème} Adjoint	17.48 %	10%	17.48 % + 10 % de l'indemnité
4 ^{ème} Adjoint	17.48 %	10%	17.48 % + 10 % de l'indemnité
5 ^{ème} Adjoint	17.48 %	10%	17.48 % + 10 % de l'indemnité
6 ^{ème} Adjoint	17.48 %	10%	17.48 % + 10 % de l'indemnité
7 ^{ème} Adjoint	17.48 %	10%	17.48 % + 10 % de l'indemnité
8 ^{ème} Adjoint	17.48 %	10%	17.48 % + 10 % de l'indemnité
Conseiller avec délégation exerçant des attributions particulières	12.02 %	Sans majoration	12.02 %
Conseillers avec délégation	4.88 %	Sans majoration	4.88 %
Conseillers sans délégation	1.95 %	Sans majoration	1.95 %

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Franck Vernin
Maire




Serge Durand
Secrétaire de séance



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 09/04/2026

Date de transmission de la convocation dématérialisée : 3 avril 2026

Date de publication et d'affichage : 3 avril 2026 - Nombre de conseillers : En exercice : 33

Présents : 30 - Excusés représentés : 3 - Excusé non représenté : 0 - Absents : 0 - Votants : 31

VOTE : A la majorité - Pour : 25 - Contre : 6 - Abstentions : 2

L'an deux-mille-vingt-six, le jeudi neuf avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune du Mée-sur-Seine, s'est réuni à l'Hôtel de Ville (Salle du Conseil Municipal), 555 route de Boissise, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Franck VERNIN, Maire.

Etaient présents : M. Franck VERNIN, M. Serge DURAND, Mme Maxelle THÉVENIN, M. Denis DIDIERLAURENT, Mme Jocelyne BAK, M. Fabien FOSSE, Mme Ouda BERRADIA, M. Georges AURICOSTE, Mme Maggy PIRET, M. Javad ZAKI, M. Denis GRIVALLIERS, M. Yannick LEBOEUF, Mme Justine KENGNE, M. Benoît BATON, Mme Stéphanie GUY, M. Neima TOUNKARA, Mme Lidwine SCHYNKEL, Mme Yasmine GUENDOUZ, M. Richie BAKALA MATETA, Mme Aurélie DURAND, M. Valentin BAYOUD, Mme Consuelo PAVAN, Mme Sonia AOULMI, Mme Jocelyne VERNON, M. Pascal BERTAUX, Mme Nadia DIOP, M. Hamza EL HIYANI, M. Alassane SOW, Mme Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, M. Micaylou DIALLO

Etaient excusés représentés : Mme Anna NYEMB WEA avait donné pouvoir à M. Fabien FOSSE, M. Erwan MOSSOT à M. Franck VERNIN, M. Mehdi LEFEUVRE à M. Hamza EL HIYANI

A été nommé secrétaire de séance : M. Serge DURAND

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Seine-et-Marne le :

16 AVR. 2026

Et Publication du :

17 AVR. 2026

N° : 2026DCM-04-100

Objet : Fixation des indemnités de fonction des élus locaux

Vu les articles L. 2121-29, L2122-18, L. 2123-20 à L. 2123-24-1 et R. 2123-23 du Code général des collectivités territoriales (Cgct)

- Vu la Loi 2015-366 du 31 mars 2015 visant à faciliter l'exercice, par les élus locaux, de leur mandat
- Vu la Loi 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique
- Vu la Loi n°2025-1249 du 22 décembre 2025 portant création d'un statut de l'élu
- Vu la Note d'information ministérielle NOR : TERB1830058N du 9 janvier 2019 relative aux montants maximaux bruts mensuels des indemnités de fonction des titulaires de mandats locaux applicable à partir du 1er janvier 2019

Vu le renouvellement général des Conseillers Municipaux du 22 mars 2026.

- Considérant qu'en application des articles L. 2123-23 et L. 2123-24 du Code général des collectivités territoriales il y a lieu de déterminer le taux des indemnités de fonction allouées au Maire et aux Adjoints
- Considérant que la commune compte 19 658 habitants

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré.

FIXE le montant des indemnités de fonction du Maire, des Adjointes et des Conseillers Municipaux, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux, aux taux suivants :

Indemnités de Monsieur le Maire :

- 55,40 % de l'indice terminal brut de la fonction publique

Indemnités de Mesdames et Messieurs les Adjointes :

- 17,48 % de l'indice terminal brut de la fonction publique

Indemnités de Mesdames et Messieurs les Conseillers Délégués :

- 12,02 % de l'indice terminal brut de la fonction publique pour un Conseiller Délégué exerçant des attributions particulières
- 4,88 % de l'indice terminal brut de la fonction publique

Indemnités de Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux sans délégation :

- 1,95 % de l'indice terminal brut de la fonction publique

PRECISE que l'ensemble de ces indemnités ne dépasse pas l'enveloppe globale prévue aux articles L. 2123-22 à L. 2123-24 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DIT que les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice et payées mensuellement.

DIT que les crédits correspondants sont prévus et inscrits au budget de l'année en cours et seront inscrits aux budgets les années suivantes.

Annexe I :

Elus	Indemnité de fonction maximale de l'indice terminal brut de la fonction publique	Indemnité de fonction à la Ville du Mée sur Seine
Le Maire	67,60 %	55,40 %
1 ^{er} Adjoint	78,60 %	17,48 %
2 ^{ème} Adjoint		17,48 %
3 ^{ème} Adjoint		17,48 %
4 ^{ème} Adjoint		17,48 %
5 ^{ème} Adjoint		17,48 %
6 ^{ème} Adjoint		17,48 %
7 ^{ème} Adjoint		17,48 %
8 ^{ème} Adjoint		17,48 %
1 ^{er} Conseiller avec délégation exerçant des attributions particulières	Indemnité comprise dans l'enveloppe budgétaire maires et adjoints	12,02 %
2 ^{ème} Conseiller avec délégation		4,88 %
3 ^{ème} Conseiller avec délégation		4,88 %
4 ^{ème} Conseiller avec délégation		4,88 %
5 ^{ème} Conseiller avec délégation		4,88 %
6 ^{ème} Conseiller avec délégation		4,88 %
7 ^{ème} Conseiller avec délégation		4,88 %
8 ^{ème} Conseiller avec délégation		4,88 %
9 ^{ème} Conseiller avec délégation		4,88 %
10 ^{ème} Conseiller avec délégation		4,88 %
11 ^{ème} Conseiller avec délégation		4,88 %
12 ^{ème} Conseiller avec délégation		4,88 %
13 ^{ème} Conseiller avec délégation		4,88 %
14 ^{ème} Conseiller avec délégation		4,88 %
15 ^{ème} Conseiller avec délégation		4,88 %
16 ^{ème} Conseiller avec délégation		4,88 %
1 ^{er} Conseiller sans délégation	6 %	1,95 %
2 ^{ème} Conseiller sans délégation		1,95 %
3 ^{ème} Conseiller sans délégation		1,95 %
4 ^{ème} Conseiller sans délégation		1,95 %
5 ^{ème} Conseiller sans délégation		1,95 %
6 ^{ème} Conseiller sans délégation		1,95 %
7 ^{ème} Conseiller sans délégation		1,95 %
8 ^{ème} Conseiller sans délégation		1,95 %

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Franck Vernin
Maire



Serge Durand
Secrétaire de séance



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09/04/2026

Date de transmission de la convocation dématérialisée : 3 avril 2026

Date de publication et d'affichage : 3 avril 2026 - Nombre de conseillers : En exercice : 33

Présents : 30 - Excusés représentés : 3 - Excusé non représenté : 0 - Absents : 0 - Votants : 25

(Madame DIOP n'a pas pris part au vote pour des raisons professionnelles)

VOTE : A l'unanimité - Pour : 25 - Contre : - Abstentions : 7+1

L'an deux-mille-vingt-six, le jeudi neuf avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune du Mée-sur-Seine, s'est réuni à l'Hôtel de Ville (Salle du Conseil Municipal), 555 route de Boissise, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Franck VERNIN, Maire.

Etaient présents : M. Franck VERNIN, M. Serge DURAND, Mme Maxélie THEVENIN, M. Denis DIDIERLAURENT, Mme Jocelyne BAK, M. Fabien FOSSE, Mme Ouda BERRADIA, M. Georges AURICOSTE, Mme Maggy PIRET, M. Jaouad ZAKI, M. Denis GRIVALLIERS, M. Yannick LEBOEUF, Mme Justine KENGNE, M. Benoît BATON, Mme Stéphanie GUY, M. Neima TOUNKARA, Mme Lidwine SCHYNKEL, Mme Yasmine GUENDOUZ, M. Richie BAKALA MATETA, Mme Aurélie DURAND, M. Valentin BAYOUD, Mme Consuelo PAVAN, Mme Sonia AOULMI, Mme Jocelyne VERNON, M. Pascal BERTAUX, Mme Nadia DIOP, M. Hamza EL HIYANI, M. Alastane SOUVY, Mme Nathalie DALVERGNE-JOVIN, M. Micaylou DIALLO

Etaient excusés représentés : Mme Anna NYEMB WEA avait donné pouvoir à M. Fabien FOSSE, M. Erwann MOSSOT à M. Franck VERNIN, M. Mehdi LEFEUVRE à M. Hamza EL HIYANI

A été nommé secrétaire de séance : M. Serge DURAND

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Seine-et-Marne le : **16 AVR. 2026**

Et Publication du : **17 AVR. 2026**

N° : 2026DCM-04-90,25

Objet : Désignation des délégués du Conseil Municipal à l'Union Régionale des Collectivités Territoriales Forestières d'Île-de-France et à la Fédération Nationale des Communes Forestières

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment en ses articles L. 2121-29, L. 2121-21, L. 2121-33
- Vu le Procès-verbal d'élection du Maire du 27 mars 2026
- Considérant qu'il convient de désigner deux représentants (un titulaire et un suppléant) du Conseil Municipal au sein de l'Union Régionale des Collectivités Territoriales Forestières d'Île-de-France et de la Fédération Nationale des Communes Forestières
- Considérant qu'il convient de désigner deux élus référent forêt-bois (un titulaire et un suppléant) du Conseil Municipal pour représenter la commune en tant qu'interlocuteur privilégié de la commune auprès des Collectivités Forestières d'Île-de-France
- Considérant que le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de procéder au vote à main levée

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

PROCEDE A L'ELECTION de son représentant élu au sein de l'**Union Régionale des Collectivités Territoriales Forestières d'Île-de-France et de la Fédération Nationale des Communes Forestières.**

DESIGNE son représentant élu au sein de l'Union Régionale des Collectivités Territoriales Forestières d'Île-de-France et de la Fédération Nationale des Communes Forestières :

- Monsieur Benoit BATON comme titulaire.
- Madame Maxellie THEVENIN comme suppléante.

PROCEDE A L'ELECTION de son élu référent forêt-bois en tant qu'interlocuteur privilégié de la commune auprès des **Collectivités Forestières d'Île-de-France**.

DESIGNE son élu référent forêt-bois pour représenter la commune en tant qu'interlocuteur privilégié de la commune auprès des **Collectivités Forestières d'Île-de-France** :

- Monsieur Denis GRIVALLIERS comme titulaire.
- Monsieur Benoit BATON comme suppléant.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Franck Vernin
Maire



Serge Durand
Secrétaire de séance



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services.
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Meun.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09/04/2026

Date de transmission de la convocation dématérialisée : 3 avril 2026

Date de publication et d'affichage : 3 avril 2026 – Nombre de conseillers : En exercice : 33

Présents : 30 – Excusés représentés : 3 – Excusé non représenté : 0 – Absent : 0 – Votants : 25

(Madame DIOP n'a pas pris part au vote pour des raisons professionnelles)

VOTE : A l'unanimité – Pour : 25 – Contre : – Abstentions : 7+1

L'an deux-mille-vingt-six, le jeudi neuf avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune du Mée-sur-Seine, s'est réuni à l'Hôtel de Ville (Salle du Conseil Municipal), 555 route de Boissise, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Franck VERNIN, Maire.

Etaient présents : M. Franck VERNIN, M. Serge DURAND, Mme Maxelle THÉVENIN, M. Denis DIDIERLAURENT, Mme Jocelyne BAK, M. Fabien FOSSE, Mme Ouda BERRADIA, M. Georges AURICOSTE, Mme Maggy PIRET, M. Jaouad ZAKI, M. Denis GRIVALLIERS, M. Yannick LEBOEUF, Mme Justine KENGNE, M. Benoit BATON, Mme Stéphanie GUY, M. Nelma TOUNKARA, Mme Lidwine SCHYNKEL, Mme Yasmine GUENDOUZ, M. Richie BAKALA MATETA, Mme Aurélie DURAND, M. Valentin BAYOUD, Mme Consuelo PAVAN, Mme Sonia AOULMI, Mme Jocelyne VERNON, M. Pascal BERTAUX, Mme Nadia DIOP, M. Hamza EL HIYANI, M. Alassane SOW, Mme Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, M. Micaylou DIALLO

Etaient excusés représentés : Mme Anna NYEMB WEA avait donné pouvoir à M. Fabien FOSSE, M. Erwann MOSSOT à M. Franck VERNIN, M. Mehdi LEFEUVRE à M. Hamza EL HIYANI

A été nommé secrétaire de séance : M. Serge DURAND

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Seine-et-Marne le : **16 AVR. 2026**

Et Publication du : **17 AVR. 2026**

N° : 2026DCM-04-90,24

Objet : Désignation des délégués du Conseil Municipal à l'Association SEMée (Solidarité Epicerie Méenne)

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment en ses articles L. 2121-29, L. 2121-21, L. 2121-33
- Vu le Procès-verbal d'élection du Maire du 27 mars 2026
- Considérant qu'il convient de désigner deux représentants (un titulaire et un suppléant) du Conseil Municipal au sein de l'Association SEMée (Solidarité Epicerie Méenne)
- Considérant que le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de procéder au vote à main levée

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré.

PROCEDE A L'ELECTION de son représentant élu au sein de l'Association SEMée.

DESIGNE son représentant élu au sein de l'Association SEMée :

- Madame Maggy PIRET comme titulaire.
- Monsieur Erwann MOSSOT comme suppléant.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Franck Vernin
Maire



Serge Durand
Secrétaire de séance



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services;
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09/04/2026

Date de transmission de la convocation dématérialisée : 3 avril 2026

Date de publication et d'affichage : 3 avril 2026 - Nombre de conseillers : En exercice : 33

Présents : 30 - Excusés représentés : 3 - Excusé non représenté : 0 - Absent : 0 - Votants : 25
(Madame DIOP n'a pas pris part au vote pour des raisons professionnelles)

VOTE : A l'unanimité - Pour : 25 - Contre : - Abstentions : 7+1

L'an deux-mille-vingt-six, le jeudi neuf avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune du Mée-sur-Seine, s'est réuni à l'Hôtel de Ville (Salle du Conseil Municipal), 555 route de Boissise, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Franck VERNIN, Maire.

Etaient présents : M. Franck VERNIN, M. Serge DURAND, Mme Maxime THÉVENIN, M. Denis DIDIERLAURENT, Mme Jocelyne BAK, M. Fabien FOSSE, Mme Ouda BERRADIA, M. Georges AURICOSTE, Mme Maggy PIRET, M. Jassad ZAKI, M. Denis GRIVALLIERS, M. Yannick LEBOEUF, Mme Justine KENGNE, M. Benoît BATON, Mme Stéphanie GUY, M. Naïma TOUNKARA, Mme Lidwine SCHYNKEL, Mme Yasmine GUENDOUZ, M. Richie BAKALA MATETA, Mme Aurélie DURAND, M. Valentin BAYOUD, Mme Consuelo PAVAN, Mme Sonia AOULMI, Mme Jocelyne VERNON, M. Pascal BERTAUX, Mme Nadia DIOP, M. Hariza EL HIYANI, M. Alassane SOW, Mme Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, M. Micsylou DIALLO

Etaient excusés représentés : Mme Anna NYEMB WEA avait donné pouvoir à M. Fabien FOSSE, M. Erwann MOSSOT à M. Franck VERNIN, M. Mehdi LEFEUVRE à M. Hariza EL HIYANI

A été nommé secrétaire de séance : M. Serge DURAND

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Seine-et-Marne le : 16 AVR. 2026

Et Publication du : 17 AVR. 2026

N° : 2026DCM-04-90.23

Objet : Désignation des délégués du Conseil Municipal au groupement d'intérêt public Maximilien

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment en ses articles L. 2121-29, L. 2121-21, L. 2121-33
- Vu le Procès-verbal d'élection du Maire du 27 mars 2026
- Considérant qu'il convient de désigner deux représentants (un titulaire et un suppléant) du Conseil Municipal au sein du groupement d'intérêt public Maximilien
- Considérant que le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de procéder au vote à main levée

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

PROCEDE A L'ELECTION de ses représentants élus au sein du **groupement d'intérêt public Maximilien**.

DESIGNE son représentant élu au sein du **groupement d'intérêt public Maximilien :**

- Madame Consuelo PAVAN comme titulaire.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Franck Vernin
Maire



Serge Durand
Secrétaire de séance



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09/04/2026

Date de transmission de la convocation dématérialisée : 3 avril 2026

Date de publication et d'affichage : 3 avril 2026 – Nomine de conseillers : En exercice : 33

Présents : 30 – Excusés représentés : 3 – Excusé non représenté : 0 – Absent : 0 – Vacants : 25

(Madame DIOP n'a pas pris part au vote pour des raisons professionnelles)

VOTE : A l'unanimité - Pour : 25 - Contre : - Abstentions : 7+1

L'an deux-mille-vingt-six, le jeudi neuf avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune du Mée-sur-Seine, s'est réuni à l'Hôtel de Ville (Salle du Conseil Municipal), 555 route de Boissise, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Franck VERNIN, Maire.

Etaient présents : M. Franck VERNIN, M. Serge DURAND, Mme Maxèle THÉVENIN, M. Denis DIDIERLAURENT, Mme Jocelyne BAK, M. Fabien FOSSE, Mme Ouda BERRADIA, M. Georges AURICOSTE, Mme Maggy PIRET, M. Jaouad ZAKI, M. Denis GRIVALLIERS, M. Yannick LEROEUF, Mme Justine KENGNE, M. Benoît BATON, Mme Stéphanie GUY, M. Neïma TOUNKARA, Mme Lidwine SCHYNKEL, Mme Yasmine GUENDOZ, M. Richie BAKALA MATETA, Mme Aurélie DURAND, M. Valentin BAYOUD, Mme Consuelo PAVAN, Mme Sonia AOULMI, Mme Jocelyne VERNON, M. Pascal BERTAUX, Mme Nadia DIOP, M. Hamza EL HIYANI, M. Alassane SOW, Mme Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, M. Micaylou DIALLO

Etaient excusés représentés : Mme Anna NYEMB WEA avait donné pouvoir à M. Fabien FOSSE, M. Erwann MOSSOT à M. Franck VERNIN, M. Mehdi LEFEUVRE à M. Hamza EL HIYANI

A été nommé secrétaire de séance : M. Serge DURAND

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Seine-et-Marne le : 16 AVR. 2026
Et Publication du : 17 AVR. 2026

N° : 2026DCM-04-90,22

Objet : Désignation des délégués du Conseil Municipal à l'Association des Jardins du Mée-sur-Seine

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment en ses articles L. 2121-29, L. 2121-21, L. 2121-33
 - Vu le Procès-verbal d'élection du Maire du 27 mars 2026
 - Considérant qu'il convient de désigner six représentants (deux titulaires, deux suppléants, un membre actif titulaire et un membre actif remplaçant) du Conseil Municipal au sein de l'Association des Jardins du Mée-sur-Seine
- Considérant que le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de procéder au vote à main levée

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

PROCEDE A L'ELECTION de ses représentants élus au sein de l'Association des Jardins du Mée-sur-Seine.

DESIGNE son représentant élu au sein de l'Association des Jardins du Mée-sur-Seine :

- Monsieur Benoît BATON
- Monsieur Erwann MOSSOT

Comme titulaires,

- Monsieur Fabien FOSSE
 - Madame Justine KENGNE
- Comme suppléants.

En qualité de membre actif :

- Madame Lidwine SCHYNKEL comme titulaire.
- Monsieur Valentin BAYOUD comme remplaçant.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Franck Vernin
Maire



Serge Durand
Secrétaire de séance



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09/04/2026

Date de transmission de la convocation dématérialisée : 3 avril 2026

Date de publication et d'affichage : 3 avril 2026 - Nombre de conseillers : En exercice : 33

Présents : 30 - Excusés représentés : 3 - Excusé non représenté : 0 - Absents : 0 - Votants : 25

(Madame DIOP n'a pas pris part au vote pour des raisons professionnelles)

VOTE : A l'unanimité - Pour : 25 - Contre : - Abstentions : 7+1

L'an deux-mille-vingt-six, le jeudi neuf avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune du Mée-sur-Seine, s'est réuni à l'Hôtel de Ville (Salle du Conseil Municipal), 555 route de Boissise, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Franck VERNIN, Maire.

Etaient présents : M. Franck VERNIN, M. Serge DURAND, Mme Maxellie THÉVENIN, M. Denis DIDIERLAURENT, Mme Jocelyne BAK, M. Fabien FOSSE, Mme Ouda BERRADIA, M. Georges AURICOSTE, Mme Maggy PIRET, M. Jaouad ZAKI, M. Denis GRIVALLIERS, M. Yannick LEBOEUF, Mme Justine KENGNE, M. Benoît BATON, Mme Stéphanie GUY, M. Neima TOUNKARA, Mme Lidwine SCHYNKEL, Mme Yasmine GUENDOUZ, M. Richie BAKALA MATETA, Mme Aurélie DURAND, M. Valentin BAYOUD, Mme Consuelo PAVAN, Mme Sonia AOULMI, Mme Jocelyne VERNON, M. Pascal BERTAUX, Mme Nadia DIOP, M. Hamza EL HIYANI, M. Alassane SOW, Mme Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, M. Micaylou DIALLO

Etaient excusés représentés : Mme Anna NYEMB WEA avait donné pouvoir à M. Fabien FOSSE, M. Erwan MOSSOT à M. Franck VERNIN, M. Mehdi LEFEUVRE à M. Hamza EL HIYANI

A été nommé secrétaire de séance : M. Serge DURAND

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Seine-et-Marne le : 16 AVR. 2026

Et Publication du : 17 AVR. 2026

N° : 2026DCM-04-90.21

Objet : Désignation des délégués du Conseil Municipal à l'Association Comité National d'Action Sociale (CNAS)

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment en ses articles L. 2121-29, L. 2121-21, L. 2121-33

Vu le Procès-verbal d'élection du Maire du 27 mars 2026

Considérant qu'il convient de désigner un représentant du Conseil Municipal au sein de l'Association Comité National d'Action Sociale (CNAS)

— Considérant que le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de procéder au vote à main levée

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

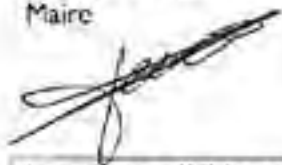
PROCEDE A L'ELECTION de son représentant élu au sein de l'Association Comité National d'Action Sociale (CNAS),

DESIGNE son représentant élu au sein de l'Association Comité National d'Action Sociale (CNAS) :

- Monsieur Serge DURAND

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Franck Vernin
Maire



Serge Durand
Secrétaire de séance



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09/04/2026

Date de transmission de la convocation dématérialisée : 3 avril 2026

Date de publication et d'affichage : 3 avril 2026 - Nombre de conseillers : En exercice : 33

Présents : 30 - Excusés représentés : 3 - Excusé non représenté : 0 - Absent : 0 - Votants : 25

(Madame DIOP n'a pas pris part au vote pour des raisons professionnelles)

VOTE : A l'unanimité - Pour : 25 - Contre : - Abstentions : 7+1

L'an deux-mille-vingt-six, le jeudi neuf avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune du Mée-sur-Seine, s'est réuni à l'Hôtel de Ville (Salle du Conseil Municipal), 555 route de Roissise, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Franck VERNIN, Maire.

Etaient présents : M. Franck VERNIN, M. Serge DURAND, Mme Maxelle THÉVENIN, M. Denis DIDIERLAURENT, Mme Jocelyne BAK, M. Fabien FOSSE, Mme Ouda BERRADIA, M. Georges AURICOSTE, Mme Maggy PIRET, M. Jaouad ZAKI, M. Denis GRIVALLIERS, M. Yannick LEBOEUF, Mme Justine KENGNE, M. Benoît BATON, Mme Stéphanie GUY, M. Neima TOUNKARA, Mme Lidwine SCHYNKEL, Mme Yasmine GUENDOUZ, M. Richie BAKALA MATETA, Mme Aurélie DURAND, M. Valentin BAYQUOD, Mme Consuelo PAVANI, Mme Sonia AQUILMI, Mme Jocelyne VERNON, M. Pascal BERTAUX, Mme Nadia DIOP, M. Hamza EL HIYANI, M. Alassane SOW, Mme Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, M. Micaylou DIALLO.

Etaient excusés représentés : Mme Anna NYEMB WEA avait donné pouvoir à M. Fabien FOSSE, M. Erwann MOSSOT à M. Franck VERNIN, M. Mehdi LEFEUVRE à M. Hamza EL HIYANI.

A été nommé secrétaire de séance : M. Serge DURAND.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Seine-et-Marne le : **16 AVR. 2026**
Et Publication du : **17 AVR. 2026**

N° : 2026DCM-04-90.20

Objet : Désignation des délégués du Conseil Municipal à l'Association Travail Entraide

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment en ses articles L. 2121-29, L. 2121-21, L. 2121-33
- Vu le Procès-verbal d'élection du Maire du 27 mars 2026
- Considérant qu'il convient de désigner un représentant du Conseil Municipal au sein de l'Association Travail Entraide
- Considérant que le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de procéder au vote à main levée

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

PROCEDE A L'ELECTION de ses représentants élus au sein de l'Association Travail Entraide.

DESIGNE ses représentants élus au sein de de l'Association Travail Entraide :

- Monsieur Yannick LEBOEUF

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Franck Vernin
Maire



Serge Durand
Secrétaire de séance



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de la publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09/04/2026

Date de transmission de la convocation dématérialisée : 3 avril 2026

Date de publication et d'affichage : 3 avril 2026 - Nombre de conseillers : En exercice : 33

Présents : 30 - Excusés représentés : 3 - Excusé non représenté : 0 - Absents : 0 - Votants : 25

(Madame DIOP n'a pas pris part au vote pour des raisons professionnelles)

VOTE : A l'unanimité - Pour : 25 - Contre : - Abstentions : 7+1

L'an deux-mille-vingt-six, le jeudi neuf avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune du Mée-sur-Seine, s'est réuni à l'Hôtel de Ville (Salle du Conseil Municipal), 555 route de Boissise, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Franck VERNIN, Maire.

Etaient présents : M. Franck VERNIN, M. Sergio DURAND, Mme Maxelle THÉVENIN, M. Denis DIDIERLAURENT, Mme Jocelyne BAK, M. Fabien FOSSE, Mme Ouda BERRADIA, M. Georges AURICOSTE, Mme Maggy PIRET, M. Jaouad ZAKI, M. Denis GRIVALLIERS, M. Yannick LEBOEUF, Mme Justine KENGNE, M. Benoît BATON, Mme Stéphanie GUY, M. Neima TOUNKARA, Mme Lidwige SCHYINKEL, Mme Yasmine GUENDOUZ, M. Richie BAKALA MATETA, Mme Aurélie DURAND, M. Valentin BAYOUD, Mme Consuelo PAVAN, Mme Sonia AOULMI, Mme Jocelyne VERNON, M. Pascal BERTAUX, Mme Nadia DIOP, M. Hamza EL HIYANI, M. Alassane SOW, Mme Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, M. Misyliou DIALLO

Etaient excusés représentés : Mme Anna NYEMB WEA avait donné pouvoir à M. Fabien FOSSE, M. Erwann MOSSOT à M. Franck VERNIN, M. Mehdi LEFELVRE à M. Hamza EL HIYANI

A été nommé secrétaire de séance : M. Sergio DURAND

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Seine-et-Marne le : **16 AVR. 2026**

Et Publication du : **17 AVR. 2026**

N° : 2026DCM-04-90.19

Objet : Désignation des délégués du Conseil Municipal à l'Association Départementale pour la Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence (ADSEA)

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment en ses articles L. 2121-29, L. 2121-21, L. 2121-33
- Vu le Procès-verbal d'élection du Maire du 27 mars 2026
- Considérant qu'il convient de désigner deux représentants (un titulaire et un suppléant) du Conseil Municipal au sein de l'Association Départementale pour la Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence (ADSEA)
- Considérant que le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de procéder au vote à main levée

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

PROCEDE A L'ELECTION de ses représentants élus au sein de l'Association Départementale pour la Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence (ADSEA).

DESIGNE ses représentants élus au sein de l'Association Départementale pour la Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence (ADSEA) :

- Madame Anna Priscille NYEMB WEA comme titulaire.
- Madame Ouda BERRADIA comme suppléante.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits:

Franck Vernin
Maire



Serge Durand
Secrétaire de séance



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de nos services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09/04/2026

Date de transmission de la convocation dématérialisée : 3 avril 2026

Date de publication et d'affichage : 3 avril 2026 - Nombre de conseillers : En exercice : 33

Présents : 30 - Excusés représentés : 3 - Excusé non représenté : 0 - Absent : 0 - Votants : 25

(Madame DIOP n'a pas pris part au vote pour des raisons professionnelles)

VOTE : A l'unanimité – Pour : 25 – Contre : - Abstentions : 7+1

L'an deux-mille-vingt-six, le jeudi neuf avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune du Mée-sur-Seine, s'est réuni à l'Hôtel de Ville (Salle du Conseil Municipal), 555 route de Boissise, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Franck VERNIN, Maire.

Étaient présents : M. Franck VERNIN, M. Serge DURAND, Mme Maxélie THEVENIN, M. Denis DIDIERLAURENT, Mme Jocelyne BAK, M. Fabien FOSSE, Mme Ouda BERRADIA, M. Georges AURICOSTE, Mme Maggy PIET, M. Jaouad ZAKI, M. Denis GRIVALLIERS, M. Yannick LEBOEUF, Mme Justine KENGNE, M. Benoît BATON, Mme Stéphanie GUY, M. Naïma TOUNKARA, Mme Lidwine SCHYNKEL, Mme Yasmine GUENDOUZ, M. Riché BAKALA MATETA, Mme Aurélie DURAND, M. Valentin BAYOUD, Mme Consuelo PAVAN, Mme Sonia AOULMI, Mme Jocelyne VERNON, M. Pascal BERTAUX, Mme Nadia DIOP, M. Hamza EL HIYANI, M. Alassane SOW, Mme Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, M. Micaylou DIALLO

Étaient excusés représentés : Mme Aïna NYEMB WEA avait donné pouvoir à M. Fabien FOSSE, M. Erwan MOSSOT à M. Franck VERNIN, M. Mehdi LEFEUVRE à M. Hamza EL HIYANI

A été nommé secrétaire de séance : M. Serge DURAND

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Seine-et-Marne le : **16 AVR. 2026**

Et Publication du : **17 AVR. 2026**

N° : 2026DCM-04-90.18

Objet : Désignation des délégués du Conseil Municipal au Conseil de discipline de recours des agents contractuels de la fonction publique territoriale auprès du Centre Interdépartemental de Gestion (CIG) de la Petite Couronne

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment en ses articles L. 2121-29, L. 2121-21, L. 2121-33
- Vu le Procès-verbal d'élection du Maire du 27 mars 2026
- Considérant qu'il convient de désigner un représentant du Conseil Municipal au sein du Conseil de discipline de recours des agents contractuels de la fonction publique territoriale auprès du CIG de la Petite Couronne
- Considérant que le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de procéder au vote à main levée

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré.

PROCEDE A L'ELECTION de ses représentants élus au sein du **Conseil de discipline de recours des agents contractuels de la fonction publique territoriale auprès du CIG de la Petite Couronne.**

DESIGNE ses représentants élus au sein du **Conseil de discipline de recours des agents contractuels de la fonction publique territoriale auprès du CIG de la Petite Couronne :**

- Monsieur Serge DURAND

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Franck Vernin
Maire



Serge Durand
Secrétaire de séance



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Malun.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09/04/2026

Date de transmission de la convocation dématérialisée : 3 avril 2026

Date de publication et d'affichage : 3 avril 2026 – Nombre de conseillers : En exercice : 33

Présents : 30 – Excusés représentés : 3 – Excusé non représenté : 0 – Absents : 0 – Votants : 25

(Madame DIOP n'a pas pris part au vote pour des raisons professionnelles)

VOTE : A l'unanimité – Pour : 25 – Contre : – Abstentions : 7+1

L'an deux-mille-vingt-six, le jeudi neuf avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune du Mée-sur-Seine, s'est réuni à l'Hôtel de Ville (Salle du Conseil Municipal), 555 route de Boissise, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Franck VERNIN, Maire,

Etaient présents : M. Franck VERNIN, M. Serge DURAND, Mme Maxella THÉVENIN, M. Denis DIDIERLAURENT, Mme Jocelyne BAK, M. Fabien FOSSE, Mme Ouda BERRADIA, M. Georges AURICOSTE, Mme Maggy PIRET, M. Jaoud ZAKI, M. Denis GRIVALLIERS, M. Yannick LEBGEUF, Mme Justine KENGNE, M. Benoît BATON, Mme Stéphanie GUY, M. Nelma TOUNKARA, Mme Lidwine SCHYNKEL, Mme Yasmine GUENDOUZ, M. Richie BAKALA MATETA, Mme Aurélie DURAND, M. Valentin BAYOUD, Mme Consuelo PAVAN, Mme Sonia AOULMI, Mme Jocelyne VERNON, M. Pascal BERTAUX, Mme Nadia DIOP, M. Hamza EL HIYANI, M. Alassane SOW, Mme Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, M. Micaylou DIALLO

Etaient excusés représentés : Mme Anna NYEMB WEA avait donné pouvoir à M. Fabien FOSSE, M. Erwan MOSSOT à M. Franck VERNIN, M. Mehdi LEFEUVRE à M. Hamza EL HIYANI

A été nommé secrétaire de séance : M. Serge DURAND

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Seine-et-Marne le : **16 AVR. 2026**

Et Publication du : **17 AVR. 2026**

N° : 2026DCM-04-90.17

Objet : Désignation des délégués du Conseil Municipal au lycée George Sand

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment en ses articles L. 2121-29, L. 2121-21, L. 2121-33
- Vu le Procès-verbal d'élection du Maire du 27 mars 2026
- Considérant qu'il convient de désigner deux représentants (un titulaire et un suppléant) du Conseil Municipal au sein du lycée George Sand
- Considérant que le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de procéder au vote à main levée

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

PROCEDE A L'ELECTION de ses représentants élus au sein du **lycée George Sand**.

DESIGNE ses représentants élus au sein du **lycée George Sand** :

- Madame Maggy PIRET comme titulaire.
- Madame Aurélie DURAND comme suppléante.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Franck Vernin
Maire



Serge Durand
Secrétaire de séance



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de nos services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09/04/2026

Date de transmission de la convocation dématérialisée : 3 avril 2026

Date de publication ou d'affichage : 3 avril 2026 - Nombre de conseillers : En exercice : 33

Présents : 30 - Excusés représentés : 3 - Excusé non représenté : 0 - Absent : 0 - Votants : 25

(Madame DIOP n'a pas pris part au vote pour des raisons professionnelles)

VOTE : A l'unanimité - Pour : 25 - Contre : - Abstentions : 7+1

L'an deux-mille-vingt-six, le jeudi neuf avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune du Mée-sur-Seine, s'est réuni à l'Hôtel de ville (Salle du Conseil Municipal), 555 route de Boissise, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Franck VERNIN, Maire.

Etaient présents : M. Franck VERNIN, M. Serge DURAND, Mme Maxellé THÉVENIN, M. Denis DIDIERLAURENT, Mme Jocelyne BAK, M. Fabien FOSSE, Mme Ouda BERRADIA, M. Georges AURICOSTE, Mme Maggy PIRET, M. Jaouad ZAKI, M. Denis GRIVALLIERS, M. Yannick LEBOEUF, Mme Justine KENGNE, M. Benoît BATON, Mme Stéphanie GUY, M. Naïma TOUNKARA, Mme Lidwine SCHYNKEL, Mme Yasmine GUENDOUZ, M. Richie BAKALA MATETA, Mme Aurélie DURAND, M. Valentin BAYOUD, Mme Consuelo PAVAN, Mme Sonia AOULMI, Mme Jocelyne VERNON, M. Pascal BERTAUD, Mme Nadia DIOP, M. Hamza EL HIYANI, M. Alassane SOW, Mme Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, M. Micaylou DIALLO

Etaient excusés représentés : Mme Anna NYEMB WEA avait donné pouvoir à M. Fabien FOSSE, M. Erwana MOSSOT à M. Franck VERNIN, M. Mehdi LEFEUVRE à M. Hamza EL HIYANI

A été nommé secrétaire de séance : M. Serge DURAND

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Seine-et-Marne le :

16 AVR. 2026

Et Publication du :

17 AVR. 2026

N° : 2026DCM-04-90.16

Objet : Désignation des délégués du Conseil Municipal au collège Jean de La Fontaine

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment en ses articles L. 2121-29, L. 2121-21, L. 2121-33
- Vu le Procès-verbal d'élection du Maire du 27 mars 2026
- Considérant qu'il convient de désigner deux représentants (un titulaire et un suppléant) du Conseil Municipal au sein du collège Jean de La Fontaine
- Considérant que le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de procéder au vote à main levée

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

PROCEDE A L'ELECTION de ses représentants élus au sein du **collège Jean de La Fontaine**,

DESIGNE ses représentants élus au sein du **collège Jean de La Fontaine :**

- Madame Maggy PIRET comme titulaire,
- Madame Aurélie DURAND comme suppléante

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Franck Vernin
Maire



Serge Durand
Secrétaire de séance



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 09/04/2026

Date de transmission de la convocation dématérialisée : 3 avril 2026
Date de publication et d'affichage : 3 avril 2026 - Nombre de conseillers : En exercice : 33
Présents : 30 - Excusés représentés : 3 - Excusé non représenté : 0 - Absent : 0 - Votants : 25
(Madame DIOP n'a pas pris part au vote pour des raisons professionnelles)

VOTE : A l'unanimité – Pour : 25 - Contre : - Abstentions : 7+1

L'an deux-mille-vingt-six, le jeudi neuf avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune du Mée-sur-Seine, s'est réuni à l'Hôtel de Ville (Salle du Conseil Municipal), 555 route de Boissière, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Franck VERNIN, Maire.

Etaient présents : M. Franck VERNIN, M. Serge DURAND, Mme Maxella THÉVENIN, M. Denis DIDIERLAURENT, Mme Jocelyne BAK, M. Fabien FOSSE, Mme Ouda BERRADIA, M. Georges AURICOSTE, Mme Maggy PIRET, M. Jaouad ZAKI, M. Denis GRIVALLIERS, M. Yannick LEBOEUF, Mme Justine KENGNE, M. Benoît BATON, Mme Stéphanie GUY, M. Neima TOUNKARA, Mme Lidwine SCHYNKEL, Mme Yasmine GUENDOUZ, M. Richie BAKALA MATETA, Mme Aurélie DURAND, M. Valentin BAYOUD, Mme Consuelo PAVAN, Mme Sonia AOULMI, Mme Jocelyne VERNON, M. Pascal BERTAUX, Mme Nadia DIOP, M. Hamza EL HIYANI, M. Alassane SOW, Mme Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, M. Micaylou DIALLO

Etaient excusés représentés : Mme Anna NYEMB WEA avait donné pouvoir à M. Fabien FOSSE, M. Erwana MOSSOT à M. Franck VERNIN, M. Mehdi LEFEUVRE à M. Hamza EL HIYANI

A été nommé secrétaire de séance : M. Serge DURAND

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Seine-et-Marne le : **16 AVR. 2026**
Et Publication du : **17 AVR. 2026**

N° : 2026DCM-04-90.15

Objet : Désignation des délégués du Conseil Municipal au collège Elsa Triolet

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment en ses articles L. 2121-29, L. 2121-21, L. 2121-33
- Vu le Procès-verbal d'élection du Maire du 27 mars 2026
- Considérant qu'il convient de désigner quatre représentants (deux titulaires et deux suppléants) du Conseil Municipal au sein du collège Elsa Triolet
- Considérant que le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de procéder au vote à main levée

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré.

PROCEDE A L'ELECTION de ses représentants élus au sein du **collège Elsa Triolet**,

DESIGNE ses représentants élus au sein du **collège Elsa Triolet** :

- Madame Maggy PIRET
- Madame Aurélie DURAND

Comme titulaires,

- Monsieur Denis DIDIERLAURENT
- Madame Anna Priscille NYEMB WEA

Comme suppléants.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Franck Vernin
Maire



Serge Durand
Secrétaire de séance



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09/04/2026

Date de transmission de la convocation dématérialisée : 3 avril 2026

Date de publication et d'affichage : 3 avril 2026 - Nombre de conseillers : En exercice : 33

Présents : 30 - Excusés représentés : 3 - Excusé non représenté : 0 - Absent : 0 - Votants : 25

(Madame DIOP n'a pas pris part au vote pour des raisons professionnelles)

VOTE : A l'unanimité - Pour : 25 - Contre : - Abstention : 7+1

L'an deux-mille-vingt-six, le jeudi neuf avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune du Mée-sur-Seine, s'est réuni à l'Hôtel de Ville (Salle du Conseil Municipal), 555 route de Boissy, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Franck VERNIN, Maire.

Etaient présents : M. Franck VERNIN, M. Serge DURAND, Mme Maxelle THEVENIN, M. Denis DIDIERLAURENT, Mme Jocelyne BAK, M. Fabien FOSSE, Mme Ouda BERRADIA, M. Georges AURICOSTE, Mme Maggy PIRET, M. Jaouad ZAKI, M. Denis GRIVALLIERS, M. Yannick LEBOEUF, Mme Justine KENGNE, M. Benoît BATON, Mme Stéphanie GUY, M. Néma TOUNKARA, Mme Lidwine SCHYNKEL, Mme Yasmine GUENDOUZ, M. Richie BAKALA MATETA, Mme Aurélie DURAND, M. Valentin BAYOUD, Mme Consuelo PAVAN, Mme Sonia AOULMI, Mme Jocelyne VERNON, M. Pascal BERTAUX, Mme Nadia DIOP, M. Hamza EL HIYANI, M. Alassane SOW, Mme Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, M. Micaylou DIALLO

Etaient excusés représentés : Mme Anna NYEMB WEA avait donné pouvoir à M. Fabien FOSSE, M. Erwann MOSSOT à M. Franck VERNIN, M. Mahdi LEFEUVRE à M. Hamza EL HIYANI

A été nommé secrétaire de séance : M. Serge DURAND

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Seine-et-Marne le :

Et Publication du :

16 AVR. 2026

17 AVR. 2026

N° : 2026DCM-04-90.14

Objet : Désignation des délégués du Conseil Municipal à à Le Sentier

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment en ses articles L. 2121-29, L. 2121-21, L. 2121-33
- Vu le Procès-verbal d'élection du Maire du 27 mars 2026
- Considérant qu'il convient de désigner un représentant du Conseil Municipal au sein de l'Association Le Sentier
- Considérant que le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de procéder au vote à main levée

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

PROCEDE A L'ELECTION de ses représentants élus au sein de **Le Sentier**;

DESIGNE ses représentants élus au sein de **Le Sentier** :

- Madame Maggy PIRET

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Franck Vernin
Maire



Serge Durand
Secrétaire de séance

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois, donner lieu au recours administratif, au recours contentieux ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès des mêmes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun.

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20260409-2026DCM-04-9014-DE
Date de télétransmission : 16/04/2026
Date de réception préfecture : 16/04/2026

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09/04/2026

Date de transmission de la convocation dématérialisée : 3 avril 2026

Date de publication et d'affichage : 3 avril 2026 – Nombre de conseillers : En exercice : 33

Présents : 30 – Excusés représentés : 3 – Excusé non représenté : 0 – Absent : 0 – Votants : 25

(Madame DIOP n'a pas pris part au vote pour des raisons professionnelles)

VOTE : A l'unanimité – Pour : 25 – Contre : – Abstentions : 7+1

L'an deux-mille-vingt-six, le jeudi neuf avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune du Mée-sur-Seine, s'est réuni à l'Hôtel de Ville (Salle du Conseil Municipal) 555 route de Boissise, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Franck VERNIN, Maire

Etaient présents : M. Franck VERNIN, M. Serge DURAND, Mme Maxellie THÉVENIN, M. Denis DIDIERLAURENT, Mme Jocelyne BAK, M. Fabien FOSSE, Mme Ouda BERRADIA, M. Georges AURICOSTE, Mme Maggy PIRET, M. Jaquad ZAKI, M. Denis GRIVALLIERS, M. Yannick LEBOEUF, Mme Justine KENGNE, M. Benoît BATON, Mme Stéphanie GUY, M. Neima TOUNKARA, Mme Lidwine SCHYNKEL, Mme Yasminé GUENDOUZ, M. Richia BAKALA MATETA, Mme Aurélie DURAND, M. Valentin BAYOUD, Mme Consuelo PAVAN, Mme Sonia AOULMI, Mme Jocelyne VERNON, M. Pascal BERTAUD, Mme Nadia DIOP, M. Hamza EL HIYANI, M. Alassane SOW, Mme Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, M. Micaylou DIALLO

Etaient excusés représentés : Mme Anna NYEMB WEA avait donné pouvoir à M. Fabien FOSSE, M. Erwann MOSSOT à M. Franck VERNIN, M. Mehdi LEFEUVRE à M. Hamza EL HIYANI

A été nommé secrétaire de séance : M. Serge DURAND

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Seine-et-Marne le :

16 AVR. 2026

Et Publication du :

17 AVR. 2026

N° : 2026DCM-04-90.13

Objet : Désignation des délégués du Conseil Municipal à la Prévention Routière

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment en ses articles L. 2121-29, L. 2121-21, L. 2121-33
- Vu le Procès-verbal d'élection du Maire du 27 mars 2026
- Considérant qu'il convient de désigner un représentant du Conseil Municipal au sein de la structure Prévention Routière
- Considérant que le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de procéder au vote à main levée

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

PROCEDE A L'ELECTION de ses représentants élus au sein de la structure **Prévention Routière**.

DESIGNE ses représentants élus au sein de la structure **Prévention Routière** :

- Monsieur Georges AURICOSTE

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Franck Vernin
Maire



Serge Durand
Secrétaire de mairie



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services.
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Malun.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09/04/2026

Date de transmission de la convocation dématérialisée : 3 avril 2026

Date de publication et d'affichage : 3 avril 2026 - Nombre de conseillers : En exercice : 33

Présents : 30 - Excusés représentés : 3 - Excusé non représenté : 0 - Absent : 0 - Votants : 25

(Madame DIOP n'a pas pris part au vote pour des raisons professionnelles)

VOTE : A l'unanimité - Pour : 25 - Contre : - Abstentions : 7+1

L'an deux-mille-vingt-six, le jeudi neuf avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune du Mée-sur-Seine, s'est réuni à l'Hôtel de Ville (Salle du Conseil Municipal), 555 route de Boissise, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Franck VERNIN, Maire.

Etaient présents : M. Franck VERNIN, M. Serge DURAND, Mme Maxelle THÉVENIN, M. Denis DIDIERLAURENT, Mme Jocelyne BAK, M. Fabien FOSSE, Mme Ouda BERRADIA, M. Georges AURICOSTE, Mme Maggy PIRET, M. Jaouad ZAKI, M. Denis GRIVALLIERS, M. Yannick LEBOEUF, Mme Justine KENGNE, M. Benoît BATON, Mme Stéphanie GUY, M. Neïma TOUNKARA, Mme Lidwine SCHYNKEL, Mme Yasmine GUENDOUZ, M. Richie BAKALA MATETA, Mme Aurélie DURAND, M. Valentin BAYOUD, Mme Consuelo PAVAN, Mme Sonia AOULMI, Mme Jocelyne VERNON, M. Pascal BERTAUX, Mme Nadia DIOP, M. Hamza EL HIYANI, M. Abassane SOW, Mme Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, M. Micaylou DIALLO

Etaient excusés représentés : Mme Anna NYEMB WEA avait donné pouvoir à M. Fabien FOSSE, M. Erwann MOSSOT à M. Franck VERNIN, M. Mehdi LEFEUVRE à M. Hamza EL HIYANI

A été nommé secrétaire de séance : M. Serge DURAND

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Seine-et-Marne le : **16 AVR. 2026**

Et Publication du : **17 AVR. 2026**

N° : 2026DCM-04-90.12

Objet : Désignation des délégués du Conseil Municipal à l'Association de Soins et de Services à Domicile de la Région Melunaise (ASSADRM)

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment en ses articles L. 2121-29, L. 2121-21, L. 2121-33
- Vu le Procès-verbal d'élection du Maire du 27 mars 2026
- Considérant qu'il convient de désigner deux représentants (un titulaire et un suppléant) du Conseil Municipal au sein de l'Association de Soins et de Services à Domicile de la Région Melunaise (ASSADRM)
- Considérant que le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de procéder au vote à main levée

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

PROCEDE A L'ELECTION de ses représentants élus au sein de l'Association de Soins et de Services à Domicile de la Région Melunaise (ASSADRM).

DESIGNE ses représentants élus au sein de de l'Association de Soins et de Services à Domicile de la Région Melunaise (ASSADRM) :

- Madame Maggy PIRET comme titulaire
- Madame Stéphanie GUY comme suppléante

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Franck Vernin
Maire



Serge Durand
Secrétaire de séance



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Meun.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09/04/2026

Date de transmission de la convocation dématérialisée : 3 avril 2026

Date de publication et d'affichage : 3 avril 2026 - Nombre de conseillers : En exercice : 33

Présents : 30 - Excusés représentés : 3 - Excusé non représenté : 0 - Absent : 0 - Votants : 25

(Madame DIOP n'a pas pris part au vote pour des raisons professionnelles)

VOTE : A l'unanimité - Pour : 25 - Contre : - Abstentions : 7+1

L'an deux-mille-vingt-six, le jeudi neuf avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune du Mée-sur-Seine, s'est réuni à l'Hôtel de Ville (Salle du Conseil Municipal), 555 route de Boissise, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Franck VERNIN, Maire.

Etaient présents : M. Franck VERNIN, M. Serge DURAND, Mme Maxelle THÉVENIN, M. Denis DIDIERLAURENT, Mme Jocelyne BAK, M. Fabien FOSSE, Mme Ouda BERRADIA, M. Georges AURICOSTE, Mme Maggy PIRET, M. Jaoud ZAKI, M. Denis GRIVALLIERS, M. Yannick LEBOEUF, Mme Justine KENGNE, M. Benoît BATON, Mme Stéphanie GUY, M. Neima TOUNKARA, Mme Lidwine SCHYNNEL, Mme Yasmine GUENDOUZ, M. Richin BAKALA MATETÉ, Mme Aurélie DURAND, M. Valentin BAYOUD, Mme Consuelo PAVAN, Mme Sonia AOULMI, Mme Jocelyne VERNON, M. Pascal BERTAUX, Mme Nadia DIOP, M. Hamza EL HIYANI, M. Alassane SOW, Mme Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, M. Micaylou DIALLO

Etaient excusés représentés : Mme Anna NYEMB WEA a été donné pouvoir à M. Fabien FOSSE, M. Erwann MOSSOT à M. Franck VERNIN, M. Mehdi LEFEUVRE à M. Hamza EL HIYANI

A été nommé secrétaire de séance : M. Serge DURAND

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Seine-et-Marne le : **16 AVR. 2026**

Et Publication du : **17 AVR. 2026**

N° : 2026DCM-04-90.11

Objet : Désignation des délégués du Conseil Municipal à la Coordination Gériatologique de la Région de Melun – Réseau Intervilles d'Aide à la Gériatologie (CGRM RIVAGE)

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment en ses articles L. 2121-29, L. 2121-21, L. 2121-33
- Vu le Procès-verbal d'élection du Maire du 27 mars 2026
- Considérant qu'il convient de désigner deux représentants du Conseil Municipal au sein de la Coordination Gériatologique de la Région de Melun – Réseau Intervilles d'Aide à la Gériatologie (CGRM RIVAGE)
- Considérant que le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de procéder au vote à main levée

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

PROCÉDE A L'ELECTION de ses représentants élus au sein de la **Coordination Gériatologique de la Région de Melun – Réseau Intervilles d'Aide à la Gériatologie (CGRM RIVAGE)**.

DESIGNE ses représentants élus au sein de la **Coordination Gériatologique de la Région de Melun – Réseau Intervilles d'Aide à la Gériatologie (CGRM RIVAGE)** :

- Madame Maggy PIRET
- Madame Stéphanie GUY

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits:

Franck Vernin
Maire



Serge Durand
Secrétaire de séance



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09/04/2026

Date de transmission de la convocation dématérialisée : 3 avril 2026

Date de publication et d'affichage : 3 avril 2026 - Nombre de conseillers : En exercice : 33

Présents : 30 - Excusés représentés : 3 - Excusé non représenté : 0 - Absent : 0 - Votants : 25

(Madame DIOP n'a pas pris part au vote pour des raisons professionnelles)

VOTE : A l'unanimité - Pour : 25 - Contre : - Abstentions : 7+1

L'an deux-mille-vingt-six, le jeudi neuf avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune du Mée-sur-Seine, s'est réuni à l'Hôtel de Ville (Salle du Conseil Municipal), 555 route de Boissy, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Franck VERNIN, Maire.

Etaient présents : M. Franck VERNIN, M. Serge DURAND, Mme Maxelle THÉVENIN, M. Denis DIDIERLAURENT, Mme Jocelyne BAK, M. Fabien FOSSE, Mme Ouda BERRADIA, M. Georges AURICOSTE, Mme Maggy PIRET, M. Jaouad ZAKI, M. Denis GRIVALLIERS, M. Yannick LEBOEUF, Mme Justine KENGNE, M. Benoît BATON, Mme Stéphanie GUY, M. Neima TOUNKARA, Mme Lidwine SCHYNKEL, Mme Yasmine GUENDOUZ, M. Richie BAKALA MATETA, Mme Aurélie DURAND, M. Valentin BAYOUD, Mme Consuelo PAVAN, Mme Sonia AOULMI, Mme Jocelyne VERNON, M. Pascal BERTAUX, Mme Nadia DIOP, M. Hamza EL HIYANI, M. Alastane SOW, Mme Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, M. Micaylou DIALLO

Etaient excusés représentés : Mme Anna NYEMB WEA avait donné pouvoir à M. Fabien FOSSE, M. Erwan MOSSOT à M. Franck VERNIN, M. Mehdi LEFEUVRE à M. Hamza EL HIYANI

A été nommé secrétaire de séance : M. Serge DURAND

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Seine-et-Marne le :

Et Publication du :

16 AVR. 2026

17 AVR. 2026

N° : 2026DCM-04-90.10

Objet : Désignation des délégués du Conseil Municipal à l'Association Ecole Méenne de natation

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment en ses articles L. 2121-29, L. 2121-21, L. 2121-33
- Vu le Procès-verbal d'élection du Maire du 27 mars 2026
- Considérant qu'il convient de désigner deux représentants du Conseil Municipal au sein de l'Association Ecole Méenne de natation
- Considérant que le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de procéder au vote à main levée

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

PROCEDE A L'ELECTION de ses représentants élus au sein de à l'Association Ecole Méenne de natation

DESIGNE ses représentants élus au sein de l'Association Ecole Méenne de natation :

- Monsieur Fabien FOSSE
- Monsieur Richie BAKALA MATETA

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Franck Vernin
Maire



Serge Durand
Secrétaire de séance

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09/04/2026

Date de transmission de la convocation dématérialisée : 3 avril 2026

Date de publication et d'affichage : 3 avril 2026 - Nombre de conseillers : En exercice : 33

Présents : 30 - Excusés représentés : 3 - Excusé non représenté : 0 - Absent : 0 - Votants : 25

(Madame DIOP n'a pas pris part au vote pour des raisons professionnelles)

VOTE : A l'unanimité - Pour : 25 - Contre : - Abstentions : 7+1

L'an deux-mille-vingt-six, le jeudi neuf avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune du Mée-sur-Seine, s'est réuni à l'Hôtel de Ville (Salle du Conseil Municipal), 555 route de Boissise, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Franck VERNIN, Maire.

Etaient présents : M. Franck VERNIN, M. Serge DURAND, Mme Maxelle THÉVENIN, M. Denis DIDIERLAURENT, Mme Jocelyne BAK, M. Fabien FOSSE, Mme Ouda BERRADIA, M. Georges AURICOSTE, Mme Maggy PIRET, M. Jaouad ZAKI, M. Denis GRIVALLIERS, M. Yannick LÉBOEUF, Mme Justine KENGNE, M. Benoît BATON, Mme Stéphanie GUY, M. Neima TOUNKARA, Mme Lidwine SCHYNNEL, Mme Yasmine GUENDOUZ, M. Richie BAKALA MATETA, Mme Aurélie DURAND, M. Valentin BAYOUD, Mme Consuelo PAVAN, Mme Sonia AOULMI, Mme Jocelyne VERNON, M. Pascal BERTAUX, Mme Nadia DIOP, M. Hamza EL HIYANI, M. Alassane SOW, Mme Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, M. Micaylou DIALLO

Etaient excusés représentés : Mme Arina NYEMB WEA avait donné pouvoir à M. Fabien FOSSE, M. Erwan MOSSOT à M. Franck VERNIN, M. Mehdi LEFEUVRE à M. Hamza EL HIYANI

A été nommé secrétaire de séance : M. Serge DURAND

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Seine-et-Marne le : **16 AVR. 2026**

Et Publication du : **17 AVR. 2026**

N° : 2026DCM-04-90.9

Objet : Désignation des délégués du Conseil Municipal au Comité Méen pour le fleurissement de la France

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment en ses articles L. 2121-29, L. 2121-21, L. 2121-33
- Vu le Procès-verbal d'élection du Maire du 27 mars 2026
- Considérant qu'il convient de désigner trois représentants du Conseil Municipal au sein du Comité Méen pour le fleurissement de la France
- Considérant que le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de procéder au vote à main levée

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

PROCEDE A L'ELECTION de ses représentants élus au sein du **Comité Méen pour le fleurissement de la France**,

DESIGNE ses représentants élus au sein du **Comité Méen pour le fleurissement de la France** :

- Monsieur Benoît BATON
- Madame Jocelyne BAK
- Monsieur Georges AURICOSTE

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Franck Vernin
Maire



Serge Durand
Secrétaire de séance



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09/04/2026

Date de transmission de la convocation dématérialisée : 3 avril 2026

Date de publication et d'affichage : 3 avril 2026 – Nombre de conseillers : En exercice : 33

Présents : 30 – Excusés représentés : 3 – Excusé non représenté : 0 – Absents : 0 – Votants : 25

(Madame DIOP n'a pas pris part au vote pour des raisons professionnelles)

VOTE : A l'unanimité – Pour : 25 – Contre : – Abstentions : 7+1

L'an deux-mille-vingt-six, le jeudi neuf avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune du Mée-sur-Seine, s'est réuni à l'Hôtel de Ville (Salle du Conseil Municipal), 555 route de Boissise, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Franck VERNIN, Maire,

Etaient présents : M. Franck VERNIN, M. Serge DURAND, Mme Maxillo THEVENIN, M. Denis DIDIERLAURENT, Mme Jocelyne BAK, M. Fabien FOSSE, Mme Ouda BERRADIA, M. Georges AURICOSTE, Mme Maggy PIRET, M. Jaouad ZAKI, M. Denis GRIVALLIERS, M. Yannick LEBOEUF, Mme Justine KENGNE, M. Benoît BATON, Mme Stéphanie GUY, M. Nelma TOUNKARA, Mme Lidwine SCHYNNEL, Mme Yasmine GUENDOUZ, M. Richie BAKALA MATETA, Mme Aurélie DURAND, M. Valentin BAYOUD, Mme Consuelo PAVAN, Mme Sonia AOULMI, M. Mme Jocelyne VERNON, M. Pascal BERTAUX, Mme Nadia DIOP, M. Hariza EL HIYANI, M. Alassane SOW, Mme Nathalie DALVERGNE-JOVIN, M. Micaylou DIALLO

Etaient excusés représentés : Mme Anna NYEMB WEA avait donné pouvoir à M. Fabien FOSSE, M. Erwann MOSSOT à M. Franck VERNIN, M. Mehdi LEFEUVRE à M. Hariza EL HIYANI

A été nommé secrétaire de séance : M. Serge DURAND

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Seine-et-Marne le : **16 AVR. 2026**

Et Publication du : **17 AVR. 2026**

N° : 2026DCM-04-90.8

Objet : Désignation des délégués du Conseil Municipal au Conseil d'Administration des Foyers de Seine-et-Marne

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment en ses articles L. 2121-29, L. 2121-21, L. 2121-33
- Vu le Procès-verbal d'élection du Maire du 27 mars 2026
- Considérant qu'il convient de désigner un représentant du Conseil Municipal au sein du Conseil d'Administration des Foyers de Seine-et-Marne
- Considérant que le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de procéder au vote à main levée

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré.

PROCÉDE A L'ELECTION de son représentant élu au sein du **Conseil d'Administration des Foyers de Seine-et-Marne.**

DESIGNE ses représentants élus au sein du **Conseil d'Administration des Foyers de Seine-et-Marne :**

- Monsieur Denis DIDIERLAURENT

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Franck Vernin
Maire



Serge Durand
Secrétaire de séance

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09/04/2026

Date de transmission de la convocation dématérialisée : 3 avril 2026

Date de publication et d'affichage : 3 avril 2026 - Nombre de conseillers : En exercice : 33

Présents : 30 - Excusés représentés : 3 - Excusé non représenté : 0 - Absent : 0 - Votants : 25

(Madame DIOP n'a pas pris part au vote pour des raisons professionnelles)

VOTE : A l'unanimité - Pour : 25 - Contre : - Abstentions : 7+1

L'an deux-mille-vingt-six, le jeudi neuf avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune du Mée-sur-Seine, s'est réuni à l'Hôtel de Ville (Salle du Conseil Municipal), 555 route de Boissise, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Franck VERNIN, Maire.

Etaient présents : M. Franck VERNIN, M. Serge DURAND, Mme Maxelle THÉVENIN, M. Denis DIDIERLAURENT, Mme Jocelyne BAK, M. Fabien FOSSE, Mme Ouda BERRADIA, M. Georges AURICOSTE, Mme Maggy PIRET, M. Jacouad ZAKI, M. Denis GRIVALLIERS, M. Yannick LEBOEUF, Mme Justine KENGNE, M. Benoît BATON, Mme Stéphanie GUY, M. Neima TOUNKARA, Mme Lidwine SCHYNKEL, Mme Yasmine GUENDOUZ, M. Richie BAKALA MATETA, Mme Aurélie DURAND, M. Valentin BAYOUD, Mme Consuelo PAVAN, Mme Sonia AOULMI, Mme Jocelyne VERNON, M. Pascal BERTAUX, Mme Nadia DIOP, M. Hamza EL HIYANI, M. Alassane SOW, Mme Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, M. Miciaylou DIALLO

Etaient excusés représentés : Mme Anna NYEMB WEA avait donné pouvoir à M. Fabien FOSSE, M. Erwann MOSSOT à M. Franck VERNIN, M. Mehdi LEFEUVRE à M. Hamza EL HIYANI

A été nommé secrétaire de séance : M. Serge DURAND

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Seine-et-Marne le : **16 AVR. 2026**

Et Publication du : **17 AVR. 2026**

N° : 2026DCM-04-90.7

Objet : Désignation des délégués du Conseil Municipal au Comité des Fêtes

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment en ses articles L. 2121-29, L. 2121-21, L. 2121-33
- Vu le Procès-verbal d'élection du Maire du 27 mars 2026
- Considérant qu'il convient de désigner trois représentants du Conseil Municipal au sein du Comité des Fêtes
- Considérant que le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de procéder au vote à main levée

Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré.

PROCEDE A L'ELECTION de ses représentants élus au sein du **Comité des Fêtes**.

DESIGNE ses représentants élus au sein du **Comité des Fêtes** :

- Monsieur Benoît BATON
- Monsieur Valentin BAYOUD
- Monsieur Fabien FOSSE

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Franck Vernin
Maire



Serge Durand
Secrétaire de séance

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services;
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09/04/2026

Date de transmission de la convocation dématérialisée : 3 avril 2026

Date de publication et d'affichage : 3 avril 2026 - Nombre de conseillers : En exercice : 33
Présents : 30 - Excusés représentés : 3 - Excusé non représenté : 0 - Absent : 0 - Vacants : 25
(Madame DIOP n'a pas pris part au vote pour des raisons professionnelles)

VOTE : A l'unanimité - Pour : 25 - Contre : - Abstentions : 7+1

L'an deux-mille-vingt-six, le jeudi neuf avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune du Mée-sur-Seine, s'est réuni à l'Hôtel de Ville (Salle du Conseil Municipal), 555 route de Boissise, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Franck VERNIN, Maire.

Etaient présents : M. Franck VERNIN, M. Serge DURAND, Mme Maxellie THEVENIN, M. Denis DIDIERLAURENT, Mme Jocelyne BAK, M. Fabien FOSSE, Mme Ouda BERRADIA, M. Georges AURICOSTE, Mme Maggy FIRET, M. Jaouad ZAKI, M. Denis GRIVALLIERS, M. Yannick LEBOEUF, Mme Justine KENGNE, M. Benoît BATON, Mme Stéphanie GUY, M. Neima TOUNKARA, Mme Lidwine SCHYNKEL, Mme Yasmine GUENDOUZ, M. Richie BAKALA MATETA, Mme Aurélie DURAND, M. Valentin BAYOUD, Mme Consuelo PAVAN, Mme Sonia AOULMI, Mme Jocelyne VERNON, M. Pascal BERTAUX, Mme Nadia DIOP, M. Hamza EL HIYANI, M. Alassane SOW, Mme Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, M. Micaylou DIALLO

Etaient excusés représentés : Mme Anna NYEMB WEA avait donné pouvoir à M. Fabien FOSSE, M. Erwann MOSSOT à M. Franck VERNIN, M. Mehdi LEFELVRE à M. Hamza EL HIYANI

A été nommé secrétaire de séance : M. Serge DURAND

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Seine-et-Marne le : **16 AVR. 2026**
Et Publication du : **17 AVR. 2026**

N° : 2026DCM-04-90.6

Objet : Désignation des délégués du Conseil Municipal au Comité de Jumelage

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment en ses articles L. 2121-29, L. 2121-21, L. 2121-33
- Vu le Procès-verbal d'élection du Maire du 27 mars 2026
 - Considérant qu'il convient de désigner six représentants du Conseil Municipal au sein du Comité de Jumelage
 - Considérant que le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de procéder au vote à main levée

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

PROCEDE A L'ELECTION de ses représentants élus au sein du **Comité de Jumelage**.

DESIGNE ses représentants élus au sein du **Comité de Jumelage** :

- Madame Sonia AOULMI
- Madame Jocelyne BAK
- Monsieur Denis DIDIERLAURENT
- Monsieur Fabien FOSSE
- Monsieur Erwann MOSSOT
- Madame Lidwine SCHYNKEL

Fait et délibère les jour, mois et an susdits.

Franck Vernin
Maire



Serge Durand
Secrétaire de séance



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09/04/2026

Date de transmission de la convocation dématérialisée : 3 avril 2026

Date de publication et d'affichage : 3 avril 2026 - Nombre de conseillers : En exercice : 33

Présents : 30 - Excusés représentés : 3 - Excusé non représenté : 0 - Absents : 0 - Votants : 25

(Madame DIOP n'a pas pris part au vote pour des raisons professionnelles)

VOTE : A l'unanimité - Pour : 25 - Contre : - Abstentions : 7+1

L'an deux-mille-vingt-six, le jeudi neuf avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune du Mée-sur-Seine, s'est réuni à l'Hôtel de Ville (Salle du Conseil Municipal), 555 route de Boixise, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Franck VERNIN, Maire.

Étaient présents : M. Franck VERNIN, M. Serge DURAND, Mme Maxellie THÉVENIN, M. Denis DIDIERLAURENT, Mme Jocelyne BAK, M. Fabien FOSSE, Mme Ouda BERRADIA, M. Georges AURICOSTE, Mme Maggy PIRET, M. Jaouad ZAKI, M. Denis GRIVALLIERS, M. Yannick LEBŒUF, Mme Justine KENGNE, M. Benoît BATON, Mme Stéphanie GUY, M. Neima TOUNKARA, Mme Lidwine SCHYNKEL, Mme Yasmine GUENDOUZ, M. Richie BAKALA MATETA, Mme Aurélie DURAND, M. Valentin BAYOUD, Mme Consuelo PAVAN, Mme Sonia AOULMI, Mme Jocelyne VERNON, M. Pascal BERTAUX, Mme Nadia DIOP, M. Hamza EL HIYANI, M. Alastane SOW, Mme Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, M. Micaylou DIALLO

Étaient excusés représentés : Mme Anna NYEMB WEA avait donné pouvoir à M. Fabien FOSSE, M. Erwan MOSSOT à M. Franck VERNIN, M. Mehdi LEFEUVRE à M. Hamza EL HIYANI

A été nommé secrétaire de séance : M. Serge DURAND

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Seine-et-Marne le : **16 AVR. 2026**

Et Publication du : **17 AVR. 2026**

N° : 2026DCM-04-90.5

Objet : Désignation des délégués du Conseil Municipal à l'Association de Prévention de l'Agglomération Melunaise (APAM)

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment en ses articles L. 2121-29, L. 2121-21, L. 2121-33

- Vu le Procès-verbal d'élection du Maire du 27 mars 2026
- Considérant qu'il convient de désigner deux représentants du Conseil Municipal au sein de l'Association de Prévention de l'Agglomération Melunaise (APAM)
- Considérant que le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de procéder au vote à main levée

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

PROCEDE A L'ELECTION de ses représentants élus au sein de l'**Association de Prévention de l'Agglomération Melunaise (APAM)**.

DESIGNE ses représentants élus au sein de l'**Association de Prévention de l'Agglomération Melunaise (APAM)** :

- Madame Ouda BERRADIA
- Monsieur Denis DIDIERLAURENT

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Franck Vernin
Maire



Serge Durand
Secrétaire de séance



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services.
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 09/04/2026

Date de transmission de la convocation dématérialisée : 3 avril 2026

Date de publication et d'affichage : 3 avril 2026 - Nombre de conseillers : En exercice : 33

Présents : 30 - Excusés représentés : 3 - Excusé non représenté : 0 - Absent : 0 - Votants : 25
(Madame DIOP n'a pas pris part au vote pour des raisons professionnelles)

VOTE : A l'unanimité – Pour : 25 – Contre : – Abstentions : 7+1

L'an deux-mille-vingt-six, le jeudi neuf avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune du Mée-sur-Seine, s'est réuni à l'Hôtel de Ville (Salle du Conseil Municipal), 555 route de Boissise, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Franck VERNIN, Maire.

Etaient présents : M. Franck VERNIN, M. Serge DURAND, Mme Maxélie THEVENIN, M. Denis DIDIERLAURENT, Mme Jocelyne BAK, M. Fabien FOSSE, Mme Ouda BERRADIA, M. Georges AURICOSTE, Mme Maggy PIRET, M. Jaouad ZAKI, M. Denis GRIVALLIERS, M. Yannick LEBOEUF, Mme Justine KENGNE, M. Benoît BATON, Mme Stéphanie GUY, M. Neima TOUNKARA, Mme Lidwine SCHYNKEL, Mme Yasmine GUENDOUZ, M. Richie BAKALA MATETA, Mme Aurélie DURAND, M. Valéon BAYOUD, Mme Consuelo PAVAN, Mme Sonia AOULMI, Mme Jocelyne VERNON, M. Pascal BERTAUX, Mme Nadia DIOP, M. Hamza EL HIYANI, M. Alassane SOW, Mme Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, M. Micaylou DIALLO

Etaient excusés représentés : Mme Anna NYEMB WEA avait donné pouvoir à M. Fabien FOSSE, M. Erwann MOSSOT à M. Franck VERNIN, M. Mehdi LEFEUVRE à M. Hamza EL HIYANI

A été nommé secrétaire de séance : M. Serge DURAND

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Seine-et-Marne le : **16 AVR. 2026**
Et Publication du : **17 AVR. 2026**

N° : 2026DCM-04-90.4

Objet : Désignation des délégués du Conseil Municipal à l'Amicale des Loisirs et Sorties du Personnel Communal de Le Mée-sur-Seine (ALSPCM)

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment en ses articles L. 2121-29, L. 2121-21, L. 2121-33
- Vu le Procès-verbal d'élection du Maire du 27 mars 2026
- Considérant qu'il convient de désigner deux représentants du Conseil Municipal au sein de l'Amicale des Loisirs et Sorties du Personnel Communal de Le Mée-sur-Seine
- Considérant que le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de procéder au vote à main levée

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

PROCEDE A L'ELECTION de ses représentants élus au sein de l'Amicale des Loisirs et Sorties du Personnel Communal de Le Mée-sur-Seine (ALSPCM).

DESIGNE ses représentants élus au sein de l'Amicale des Loisirs et Sorties du Personnel Communal de Le Mée-sur-Seine (ALSPCM) :

- Monsieur Serge DURAND
- Monsieur Fabien FOSSE

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Franck Vernin
Maire



Serge Durand
Secrétaire de séance



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 09/04/2026

Date de transmission de la convocation matérialisée : 3 avril 2026

Date de publication et d'affichage : 3 avril 2026 - Nombre de conseillers : En exercice : 33
Présents : 30 - Excusés représentés : 3 - Excusé non représenté : 0 - Absent : 0 - Votants : 32
(Madame DIOP n'a pas pris part au vote pour des raisons professionnelles)

VOTE : A l'unanimité – Pour : 32 – Contre : – Abstention : 1

L'an deux-mille-vingt-six, le jeudi neuf avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune du Mée-sur-Seine, s'est réuni à l'Hôtel de Ville (Salle du Conseil Municipal), 555 route de Boissise, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Franck VERNIN, Maire

Étaient présents : M. Franck VERNIN, M. Serge DURAND, Mme Maxelle THÉVENIN, M. Denis DIDIERLAURENT, Mme Jocelyne BAK, M. Fabien FOSSE, Mme Ouda BERRADIA, M. Georges AURICOSTE, Mme Maggy PIRET, M. Jaouad ZAKI, M. Denis GRIVALLIERS, M. Yannick LEBOEUF, Mme Justine KENGNE, M. Benoît BATON, Mme Stéphanie GUY, M. Neima TOUNKARA, Mme Lidwine SCHYNKEL, Mme Yasmine GUENDOUZ, M. Richie BAKALA MATETA, Mme Aurélie DURAND, M. Valentin BAYOUD, Mme Consuelo PAVAN, Mme Sonia AOULMI, Mme Jocelyne VERNON, M. Pascal BERTAUX, Mme Nadia DIOP, M. Hamza EL HIYANI, M. Alassane SOW, Mme Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, M. Micaylou DIALLO

Étaient excusés représentés : Mme Anna NYEMB WEA avait donné pouvoir à M. Fabien FOSSE, M. Erwann MOSSOT à M. Franck VERNIN, M. Mehdi LEFEUVRE à M. Hamza EL HIYANI

A été nommé secrétaire de séance : M. Serge DURAND

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Seine-et-Marne le : **16 AVR. 2026**
Et Publication du : **17 AVR. 2026**

N° : 2026DCM-04-90.3

Objet : Fixation du nombre de membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment en son article L. 2121-29
- Vu le Code de l'action sociale et des familles, notamment en ses articles L. 123-6 et R. 123-7 à R. 123-12
- Vu le Procès-verbal d'élection du Maire du 27 mars 2026

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré.

FIXE le nombre d'administrateurs au sein du **Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)** à 16 membres :

8 membres élus au sein du Conseil Municipal,

8 membres nommés par arrêté du Maire dont :

- 4 représentants d'association,
- 4 personnes reconnues pour leurs compétences.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Franck Verrin
Maire



Serge Durand
Secrétaire de séance

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun.

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20260409-2026DCM-04-90-3-DE
Date de télétransmission : 16/04/2026
Date de réception en préfecture : 16/04/2026

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09/04/2026

Date de transmission de la convocation dématérialisée : 3 avril 2026

Date de publication et d'affichage : 3 avril 2026 - Nombre de conseillers : En exercice : 33

Présents : 30 - Excusés représentés : 3 - Excusé non représenté : 0 - Absent : 0 - Votants : 25

(Madame DIOP n'a pas pris part au vote pour des raisons professionnelles)

VOTE : A l'unanimité - Pour : 25 - Contre : - Abstentions : 7+1

L'an deux-mille-vingt-six, le jeudi neuf avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune du Mée-sur-Seine, s'est réuni à l'Hôtel de Ville (Salle du Conseil Municipal), 555 route de Boissise, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Franck VERNIN, Maire.

Etaient présents : M. Franck VERNIN, M. Serge DURAND, Mme Maxelle THEVENIN, M. Denis DIDIERLAURENT, Mme Jocelyne BAK, M. Fabien FOSSE, Mme Ouda BERRADIA, M. Georges AURICOSTE, Mme Maggy PIRET, M. Jaouad ZAKI, M. Denis GRIVALLIERS, M. Yannick LEBOEUF, Mme Justine KENGNE, M. Benoît BATON, Mme Stéphanie GUY, M. Nelma TOUNKARA, Mme Lidwine SCHYNKEL, Mme Yasmine GUENDOUZ, M. Richie BAKALA MATETA, Mme Aurélie DURAND, M. Valentin BAYOUD, Mme Consuelo PAVAN, Mme Sonia AOULMI, Mme Jocelyne VERNON, M. Pascal BERTAUX, Mme Nadia DIOP, M. Hamza EL HIYANI, M. Alassane SOW, Mme Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, M. Micaïlou DIALLO

Etaient excusés représentés : Mme Anna NYEMB WEA avait donné pouvoir à M. Fabien FOSSE, M. Erwan MOSSOT à M. Franck VERNIN, M. Mehdi LEFEUVRE à M. Hamza EL HIYANI

A été nommé secrétaire de séance : M. Serge DURAND

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Seine-et-Marne le : **16 AVR. 2026**
Et Publication du : **17 AVR. 2026**

N° : 2026DCM-04-90.2

Objet : Désignation des délégués du Conseil Municipal au Syndicat Départemental des Energies de Seine-et-Marne (SDESM)

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment en ses articles L. 2121-29, L. 2121-21, L. 2121-33
- Vu le Procès-verbal d'élection du Maire du 27 mars 2026
- Considérant que chaque commune membre du syndicat des énergies de Seine-et-Marne doit être représentée par deux titulaires et un suppléant
- Considérant que le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de procéder au vote à main levée

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

PROCEDE A L'ELECTION de ses représentants élus au sein de la **Syndicat Départemental des Energies de Seine-et-Marne (SDESM)**.

DESIGNE ses représentants élus au sein de la **Syndicat Départemental des Energies de Seine-et-Marne (SDESM)** :

- Monsieur Benoît BATON
 - Madame Maxelle THEVENIN
- Comme titulaires.
- Monsieur Franck VERNIN
- Comme suppléant.

Fait et délibéré les jour, mois et an-susdits.

Franck Vernin
Maire



Serge Durand
Secrétaire de séance

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melan.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09/04/2026

Date de transmission de la convocation dématérialisée : 3 avril 2026

Date de publication et d'affichage : 3 avril 2026 - Nombre de conseillers : En exercice : 33

Présents : 30 - Excusés représentés : 3 - Excusé non représenté : 0 - Absent : 0 - Votants : 25

(Madame DIOP n'a pas pris part au vote pour des raisons professionnelles)

VOTE : A l'unanimité - Pour : 25 - Contre : - Abstentions : 7+1

L'an deux-mille-vingt-six, le jeudi neuf avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune du Mée-sur-Seine, s'est réuni à l'Hôtel de Ville (Salle du Conseil Municipal), 555 route de Boissise, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Franck VERNIN, Maire,

Étaient présents : M. Franck VERNIN, M. Serge DURAND, Mme Maxellé THÉVENIN, M. Denis DIDIERLAURENT, Mme Jocelyne BAK, M. Fabien FOSSE, Mme Ouda BERRADIA, M. Georges AURICOSTE, Mme Maggy PIRET, M. Jaouad ZAKI, M. Denis GRIVALLIERS, M. Yannick LEBOEUF, Mme Justine KENGNE, M. Benoît BATON, Mme Stéphanie GUY, M. Néma TOUNKARA, Mme Lidwine SCHYNNEL, Mme Yasmine GUENDOUZ, M. Richie BAKALA MATETA, Mme Aurélie DURAND, M. Valentin BAYOUD, Mme Consuelo PAVAN, Mme Sonia ADULMI, Mme Jocelyne VERNON, M. Pascal BERTAUX, Mme Nadia DIOP, M. Hamza EL HIYANI, M. Alastair SOW, Mme Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, M. Micaylou DIALLO

Étaient excusés représentés : Mme Anna NYEMB WEA avait donné pouvoir à M. Fabien FOSSE, M. Erwan MOSSOT à M. Franck VERNIN, M. Mehdi LEFEUVRE à M. Hamza EL HIYANI

A été nommé secrétaire de séance : M. Serge DURAND

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Seine-et-Marne le : **16 AVR. 2026**
Et Publication du : **17 AVR. 2026**

N° : 2026DCM-04-90.1

Objet : Désignation des représentants du Conseil Municipal à la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT)

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment en ses articles L. 2121-29, L. 2121-21, L. 2121-33
 - Vu le Code général des impôts, notamment en son article 1609 nonies C
 - Vu la Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République
 - Vu le Procès-verbal d'élection du Maire du 27 mars 2026
- Considérant que chaque commune doit être représentée au sein de la commission locale d'évaluation des transferts de charges par un titulaire et un suppléant
- Considérant que le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de procéder au vote à main levée

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

PROCEDE A L'ELECTION de ses représentants élus au sein de la **Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées**

DESIGNE ses représentants élus au sein de la **Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées**

- Madame Consuelo PAVAN comme titulaire,
- Madame Maxellé THEVENIN comme suppléante.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Franck Vernin
Maire



Serge Durand
Secrétaire de séance



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 09/04/2026

Date de transmission de la convocation dématérialisée : 3 avril 2026

Date de publication et d'affichage : 3 avril 2026 - Nombre de conseillers : En exercice : 33

Présents : 30 - Excusés représentés : 3 - Excusé non représenté : 0 - Absent : 0 - Votants : 30

(Madame DIOP n'a pas pris part au vote pour des raisons professionnelles)

VOTE : A l'unanimité - Pour : 30 - Contre : - Abstentions : 2+1

L'an deux-mille-vingt-six, le jeudi neuf avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune du Mée-sur-Seine, s'est réuni à l'Hôtel de Ville (Salle du Conseil Municipal), 555 route de Boissise, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Franck VERNIN, Maire.

Etaient présents : M. Franck VERNIN, M. Serge DURAND, Mme Maxxelle THÉVENIN, M. Denis DIDIERLAURENT, Mme Jocelyne BAK, M. Fabien FOSSE, Mme Oula BERRADIA, M. Georges AURICOSTE, Mme Maggy PIRET, M. Jaouad ZAKI, M. Denis GRIVALLIERS, M. Yannick LEBOEUF, Mme Justine KENGNE, M. Benoît BATON, Mme Stéphanie GUY, M. Neima TOUNKARA, Mme Lidwine SCHYNKEL, Mme Yasmine GUENDOUZ, M. Richie BAKALA MATETA, Mme Aurélie DURAND, M. Valentin BAYOUD, Mme Consuelo PAVANI, Mme Sonia ADULMI, Mme Jocelyne VERNON, M. Pascal BERTAUX, Mme Nadia DIOP, M. Hamza EL HIYANI, M. Alassane SOW, Mme Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, M. Macaylou DIALLO

Etaient excusés représentés : Mme Anna NYEMB WEA avait donné pouvoir à M. Fabien FOSSE, M. Erwann MOSSOT à M. Franck VERNIN, M. Mehdi LEFEUVRE à M. Hamza EL HIYANI

A été nommé secrétaire de séance : M. Serge DURAND

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Seine-et-Marne le :

16 AVR. 2026

Et Publication du :

17 AVR. 2026

N° : 2026DCM-04-90

Objet : Désignation des délégués du Conseil Municipal dans les organismes extérieurs

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment en ses articles L. 2121-29, L. 2121-21, L. 2121-33
- Vu le Procès-verbal d'élection du Maire du 27 mars 2026

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

PROCÉDE A L'ELECTION de ses représentants élus au sein de :

Commission locale d'évaluation des charges transférées

Syndicat Départemental des Energies de Seine-et-Marne (SDESM)

Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Avant d'élire les délégués du Conseil Municipal au sein du Conseil d'Administration du CCAS, il convient de fixer le nombre d'administrateurs

Amicale des Loisirs et Sorties du Personnel Communal de Le Mée-sur-Seine (ALSPCM)

Association de Prévention de l'Agglomération Melunaise (APAM)

Comité de Jumelage

Comité des Fêtes

Comité Méen pour le Fleurissement de la France

Association Ecole Méenne de Natation

Coordination Gériatologique de la Région de Melun – Réseau Intervilles d'Aide à la Gériatologie – CGRM RIVAGE

Association de Soins et de Services à Domicile de la Région Melunaise (ASSADRM)

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20260409-2026DCM-04-90-DE
Date de télétransmission : 16/04/2026
Date de réception préfecture : 16/04/2026

Prévention Rousière
Le Sentier
Collège Elsa Triolet
Collège Jean de La Fontaine
Lycée George Sand
Conseil de Discipline de Recours des agents contractuels de la Fonction Publique Territoriale
auprès du Centre Interdépartemental de Gestion (CIG) de la Petite Couronne
Association Départementale pour la Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence (ADSEA)
Association Travail Entraide
Comité National d'Action Sociale (CNAS)
Association des Jardins du Mée-sur-Seine
Groupement d'Intérêt Public Maximilien
Association SEMée (Solidarité Epicerie Méennée)
Union Régionale des Collectivités Territoriales Forestières d'Île-de-France et Fédération
Nationale des Communes Forestières

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Franck Vernin
Maire



Serge Durand
Secrétaire de séance

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de nos services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09/04/2026

Date de transmission de la convocation dématérialisée : 3 avril 2026

Date de publication et d'affichage : 3 avril 2026 - Nombre de conseillers : En exercice : 33

Présents : 30 - Excusés représentés : 3 - Excusé non représenté : 0 - Absent : 0 - Votants : 33

VOTE : A l'unanimité - Pour : 33 - Contre : - Abstention :

L'an deux-mille-vingt-six, le jeudi neuf avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune du Mée-sur-Seine, s'est réuni à l'Hôtel de Ville (Salle du Conseil Municipal), 555 route de Boissise, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Franck VERNIN, Maire.

Etaient présents : M. Franck VERNIN, M. Serge DURAND, Mme Maxelle THEVENIN, M. Denis DIDIERLAURENT, Mme Jocelyne BAK, M. Fabien FOSSE, Mme Ouda BERRADIA, M. Georges AURICOSTE, Mme Maddy PIRET, M. Jaouad ZAKI, M. Denis GRIVALLIERS, M. Yannick LEBOEUF, Mme Justine KENGNE, M. Benoît BATON, Mme Stéphanie GUY, M. Neima TOUNKARA, Mme Lidwine SCHYNKEL, Mme Yasmine GUENDOUZ, M. Richie BAKALA MATETA, Mme Aurélie DURAND, M. Valentin BAYOUD, Mme Consuelo PAVAN, Mme Sonia AOULMI, Mme Jocelyne VERNON, M. Pascal BERTAUX, Mme Nadia DIOP, M. Hamza EL HIYANI, M. Alassane SOUW, Mme Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, M. Micaylou DIALLO

Etaient excusés représentés : Mme Anna NYEMB WEA avait donné pouvoir à M. Fabien FOSSE, M. Erwann MOSSOT à M. Franck VERNIN, M. Melidi LEFEUVRE à M. Hamza EL HIYANI

A été nommé secrétaire de séance : M. Serge DURAND

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Seine-et-Marne le : 16 AVR. 2026
Et Publication du : 17 AVR. 2026

N° : 2026DCM-04-80

Objet : Proposition des membres de la Commission Communale pour l'Accessibilité (CCA)

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment en ses articles L. 2121-21, L. 2121-29 et L. 2143-3
- Vu le Code de la construction et de l'habitation
- Vu la Loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées qui prescrit l'obligation de créer une commission communale pour l'accessibilité dans les communes de 5 000 habitants et plus
- Vu la Loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 représentant les personnes handicapées pour tous types de handicap
- Vu la Délibération n° 2016DCM-02-140 du Conseil Municipal du 19 février 2016 approuvant l'Agenda d'Accessibilité Programmée
- Vu la Délibération n° 2016DCM-07-140 du 7 juillet 2016 portant création de la Commission Communale d'Accessibilité
- Considérant la nécessité de renouveler les membres de la Commission Communale d'accessibilité pour toute la durée du mandat.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré.

RAPPELLE qu'en application de l'article L. 2143-3, Monsieur le Maire préside la Commission Communale pour l'Accessibilité et arrête la liste de ses membres, parmi lesquels des représentants du Conseil Municipal.

PROPOSE, pour le mandat, les 5 représentants du Conseil Municipal au sein de la Commission Communale pour l'Accessibilité :

- Madame Maxellie THEVENIN
- Madame Ouda BERRADIA
- Madame Justine KENGNE
- Monsieur Denis GRIVALLIERS
- Madame Nadia DIOP

INVITE Monsieur le Maire à nommer, par arrêté, les 5 représentants du Conseil Municipal proposés dans la présente délibération, les membres des collèges des « organismes et/ou administrations », « associations » compétents en matière de handicap et « représentants usagers de la ville ».

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Franck Vernin
Maire



Serge Durand
Secrétaire de séance



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 09/04/2026

Date de transmission de la convocation formalisée : 3 avril 2026

Date de publication et d'affichage : 3 avril 2026 - Nombre de conseillers : En exercice : 33

Présents : 30 - Excusés représentés : 3 - Excusé non représenté : 0 - Absent : 0 - Votants : 33

VOTE : A l'unanimité - Pour : 33 - Contre : - Abstention :

L'an deux-mille-vingt-six, le jeudi neuf avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune du Mée-sur-Seine, s'est réuni à l'Hôtel de Ville (Salle du Conseil Municipal), 555 route de Boissise, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Franck VERNIN, Maire,

Etaient présents : M. Franck VERNIN, M. Serge DURAND, Mme Maxelle THÉVENIN, M. Denis DIDIERLAURENT, Mme Jocelyne BAK, M. Fabien FOSSE, Mme Ouda BERRADIA, M. Georges AURICOSTE, Mme Maggy PIRET, M. Jaouad ZAKI, M. Denis GRIVALLIERS, M. Yannick LEBOEUF, Mme Justine KENGNE, M. Benoît BATON, Mme Stéphanie GUY, M. Neima TOUNKARA, Mme Lidwine SCHYNKEL, Mme Yasmine GUENDOUZ, M. Richie BAKALA MATETA, Mme Aurélie DURAND, M. Valentin BAYOUD, Mme Consuelo PAVAN, Mme Sonia AOULMI, Mme Jocelyne VERNON, M. Pascal BERTAUX, Mme Nadia DIOP, M. Hamza EL HIYANI, M. Alassane SOW, Mme Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, M. Micylous DIALLO

Etaient excusés représentés : Mme Anna NYEMB WEA avait donné pouvoir à M. Fabien FOSSE, M. Erwann MOSSOT à M. Franck VERNIN, M. Mehdi LEFÈVRE à M. Hamza EL HIYANI

A été nommé secrétaire de séance : M. Serge DURAND

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Seine-et-Marne le : **16 AVR, 2026**
Et Publication du : **17 AVR, 2026**

N° : 2026DCM-04-70

Objet : Commission de Délégation de Service Public (CDSP) : conditions de dépôt des listes des candidatures

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment en ses articles L. 1411-1, L. 1411-5, D. 1411-3, D. 1411-4, D. 1411-5 et L. 2121-29
Considérant la nécessité, suite au renouvellement intégral du Conseil Municipal, de renouveler la composition de la Commission de Délégation de Service Public en application de l'article L. 1411-5 du Cgct
- Considérant que le Conseil Municipal doit fixer les modalités de dépôt des listes préalablement à l'élection des membres de la Commission de Délégation de Service Public au sens de l'article D. 1411-5 du Cgct

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

RAPPELLE qu'en application de l'article L. 1411-5 du Cgct, la commission de délégation de service public est composée comme suit :

- L'autorité habilitée à signer la convention de délégation de service public, ou son représentant désigné par arrêté, président de la commission.
- De cinq membres titulaires de l'assemblée délibérante ainsi que cinq membres suppléants (élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste).

Le représentant du président à la présidence de la commission de délégation de service public ne peut être un membre élu, titulaire ou suppléant, de cette commission

A l'exception de son président, tous les membres titulaires ainsi que les membres suppléants de la commission sont élus par et parmi les membres de l'organe délibérant de la commune.

FIXE les conditions de dépôt des listes et **RAPPELLE** les modalités d'élections, en application des articles L. 1411-5 et D. 1411-3 du Cgct, comme suit :

- à la représentation proportionnelle au plus fort reste;
- au scrutin de liste (une liste va comporter les noms des titulaires et des suppléants, en nombre égal, sans panachage ni vote préférentiel),
- au scrutin secret, sauf accord unanime contraire (Cf. article L. 2121-21 du Cgct).

Les listes peuvent comporter moins de noms qu'il y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir (5 titulaires et 5 suppléants).

Toutefois, il convient de veiller à obtenir un nombre suffisant de noms de candidats, afin que le nombre total de sièges devant être pourvu soit respecté.

Par exemple, si une seule liste se présente, elle devra obligatoirement contenir un nombre de noms de candidats égal au nombre total de sièges à pourvoir (10 noms).

En cas d'égalité de restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages.

En cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus.

Les listes pourront être déposées en mairie, à l'attention de Monsieur le Maire, jusqu'à la prochaine séance du Conseil Municipal prévue le 30 avril 2026 au cours de laquelle l'élection des membres de la commission de délégation de service public aura lieu.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces, documents, actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et à effectuer toutes démarches en ce sens.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Franck Vernin
Maire



Serge Durand
Secrétaire de séance



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09/04/2026

Date de transmission de la convocation dématérialisée : 3 avril 2026.

Date de publication et d'affichage : 3 avril 2026 – Nombre de conseillers : En exercice : 33

Présents : 30 – Excusés représentés : 3 – Excusé non représenté : 0 – Absent : 0 – Votants : 33

VOTE : A l'unanimité - Pour : 33 - Contre : - Abstention :

L'an deux-mille-vingt-six, le jeudi neuf avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune du Mée-sur-Seine, s'est réuni à l'Hôtel de Ville (Salle du Conseil Municipal), 555 route de Boissise, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Franck VERNIN, Maire.

Etaient présents : M. Franck VERNIN, M. Serge DURAND, Mme Maxelle THÉVENIN, M. Denis DIDIERLAURENT, Mme Jocelyne BAK, M. Fabien FOSSE, Mme Ouda BERRADIA, M. Georges AURICOSTE, Mme Maggy PIRET, M. Jaouad ZAKI, M. Denis GRIVALLIERS, M. Yannick LEBOEUF, Mme Justine KENGNE, M. Benoît BATON, Mme Stéphanie GUY, M. Neima TOUNKARA, Mme Lidwine SCHYNKEL, Mme Yasmine GUENDOUZ, M. Richar BAKALA MATETA, Mme Aurélie DURAND, M. Valentin BAYOUD, Mme Consuelo PAVAN, Mme Sonia AOULMI, Mme Jocelyne VERNON, M. Pascal BERTAUX, Mme Nadia DIOP, M. Hamza EL HIYANI, M. Abassane SOW, Mme Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, M. Micaylou DIALLO

Etaient excusés représentés : Mme Anna NYEMB WEA avait donné pouvoir à M. Fabien FOSSE, M. Erwann MOSSOT à M. Franck VERNIN, M. Mehdi LEFEUVRE à M. Hamza EL HIYANI

A été nommé secrétaire de séance : M. Serge DURAND

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Seine-et-Marne le : **16 AVR. 2026**

Et Publication du : **17 AVR. 2026**

N° : 2026DCM-04-60

Objet : Commission d'Appel d'Offres (CAO) : conditions de dépôt des listes des candidatures

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment en ses articles L. 1414-2, L. 1414-4, L. 1411-5, D. 1411-3, D. 1411-4, D. 1411-5, L. 2121-21 et L. 2121-29
- Vu le Code de la commande publique
- Considérant la nécessité, suite au renouvellement intégral du Conseil Municipal, de renouveler la composition de la Commission d'Appel d'Offres en application des articles L. 1414-2 et L. 1411-5 du Cgct
- Considérant que le Conseil Municipal doit fixer les modalités de dépôt des listes préalablement à l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres au sens de l'article D. 1411-5 du Cgct

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

RAPPELLE qu'en application de l'article L. 1411-5 du Cgct, la commission d'appel d'offres est composée comme suit :

- De l'autorité habilitée à signer les marchés publics concernés, ou son représentant désigné par arrêté, président de la commission.
- De cinq membres titulaires de l'assemblée délibérante ainsi que cinq membres suppléants (élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste).

Le représentant du président à la présidence de la commission d'appel d'offres ne peut être un membre élu, titulaire ou suppléant, de cette commission.

À l'exception de son président, tous les membres titulaires ainsi que les membres suppléants de la commission sont élus par et parmi les membres de l'organe délibérant de la commune.

FIXE les conditions de dépôt des listes et **RAPPELLE** les modalités d'élections, en application des articles L. 1411-5 et D. 1411-3 du Cgct, comme suit :

- à la représentation proportionnelle au plus fort reste,
- au scrutin de liste (une liste va comporter les noms des titulaires et des suppléants, en nombre égal, sans panachage ni vote préférentiel),
- au scrutin secret, sauf accord unanime contraire (Cf. article L. 2121-21 du Cgct).

Les listes peuvent comporter moins de noms qu'il y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir (5 titulaires et 5 suppléants).

Toutefois, il convient de veiller à obtenir un nombre suffisant de noms de candidats afin que le nombre total de sièges devant être pourvu soit respecté.

Par exemple, si une seule liste se présente, elle devra obligatoirement contenir un nombre de noms de candidats égal au nombre total de sièges à pourvoir (10 noms).

En cas d'égalité de restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages.

En cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus.

Les listes pourront être déposées en mairie, à l'attention de Monsieur le Maire, jusqu'à la prochaine séance du Conseil Municipal prévue le 30 avril 2026 au cours de laquelle l'élection des membres de la commission d'appel d'offres aura lieu.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces, documents, actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et à effectuer toutes démarches en ce sens.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Franck Vernin
Maire



Serge Durand
Secrétaire de séance

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de nos services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 09/04/2026

Date de transmission de la convocation dématérialisée : 3 avril 2026

Date de publication et d'affichage : 3 avril 2026 - Nombre de conseillers : En exercice : 33

Présents : 30 - Excusés représentés : 3 - Excusé non représenté : 0 - Absent : 0 - Votants : 33

VOTE : A l'unanimité - Pour : 33 - Contre : - Abstention :

L'an deux-mille-vingt-six, le jeudi neuf avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune du Mée-sur-Seine, s'est réuni à l'Hôtel de Ville (Salle du Conseil Municipal), 555 route de Boissise, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Franck VERNIN, Maire.

Etaient présents : M. Franck VERNIN, M. Serge DURAND, Mme Maxelle THEVENIN, M. Denis DIDIERLAURENT, Mme Jocelyne BAK, M. Fabien FOSSE, Mme Ouda BERRADIA, M. Georges AURICOSTE, Mme Maggy PIRET, M. Jaouad ZAKI, M. Denis GRIVALLIERS, M. Yannick LEBOEUF, Mme Justine KENGNE, M. Benoît BATON, Mme Stéphanie GUY, M. Neima TOUNKARA, Mme Lidwine SCHYNKEL, Mme Yasmine GUENDOUZ, M. Richie BAKALA MATETA, Mme Aurélie DURAND, M. Valentin BAYOUD, Mme Consuelo PAVAN, Mme Sonia AOULMI, Mme Jocelyne VERNON, M. Pascal BERTAUX, Mme Nadia DIOP, M. Hamza EL HIYANI, M. Alassane SOW, Mme Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, M. Micylou DIALLO

Etaient excusés représentés : Mme Anna NYEMB WEA avait donné pouvoir à M. Fabien FOSSE, M. Erwann MOSSOT à M. Franck VERNIN, M. Mehdi LEFEUVRE à M. Hamza EL HIYANI

A été nommé secrétaire de séance : M. Serge DURAND

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Seine-et-Marne le : **16 AVR. 2026**
Et Publication du : **17 AVR. 2026**

N° : 2026DCM-04-50

Objet : Création des Commissions municipales et désignation des membres

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment en ses articles L. 2121-22, L. 2121-29 et L. 2121-21
- Vu le Procès-verbal d'élection du Maire du 27 mars 2026
- Considérant que le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de procéder au vote à main levée

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

DÉCIDE de former les commissions municipales suivantes :

- Commission Finances, administration générale et vie économique (Finances, administration générale, ressources humaines, développement économique et emploi, commerce, échanges internationaux),
- Commission Aménagement du territoire et cadre de vie (Travaux, voirie, espaces verts, grands projets, climat, propreté et bâtiments),
- Commission Vie locale (Culture, sport, jeunesse, animation et événementiel, politique éducative),
- Commission Vie sociale (Handicap, enfance, petite enfance, familles, parentalité, préventions, communautés, égalité femme-homme, seniors),
- Commission Vie démocratique (Participation citoyenne, vie associative, tiers-lieu, Conseil Municipal d'Enfants/Conseil Municipal de Jeunes),

DECIDE que ces commissions seront composées :

- Du Maire, Président de droit,
- D'un Vice-Président, désigné par la Commission concernée lors de sa première réunion,
- D'au moins 10 Commissaires.

PROCEDE à l'élection des membres des commissions susmentionnées

A ETABLI comme suit le nouveau tableau des membres des diverses commissions, en tenant compte du principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée. « étant précisé que le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret » :

Commission Finances, administration générale et vie économique (Finances, administration générale, ressources humaines, développement économique et emploi, commerce, échanges internationaux)

- Monsieur **Serge DURAND**
- Madame Stéphanie GUY
- Madame Consuelo PAVAN
- Monsieur Yannick LEBOEUF
- Monsieur Neima TOUNKARA
- Madame Sonia AOULMI
- Monsieur Denis DIDIERLAURENT
- Monsieur Mehdi LEFEUVRE
- Monsieur Hamza EL HIYANI
- Monsieur Micaylou DIALLO

Commission Aménagement du territoire et cadre de vie (Travaux, voirie, espaces verts, grands projets, climat, propreté et bâtiments)

- Madame **Maxelle THEVENIN**
- Monsieur Denis DIDIERLAURENT
- Monsieur Denis GRIVALLIERS
- Monsieur Benoit BATON
- Madame Lidwine SCHYNKEL
- Monsieur Neima TOUNKARA
- Monsieur Richie BAKALA MATETA
- Monsieur Hamza EL HIYANI
- Monsieur Alassane SOW
- Madame Nathalie DAUVERGNE-JOVIN

Commission Vie locale (Culture, sport, jeunesse, animation et événementiel, politique éducative)

- Madame **Jocelyne BAK**
- Monsieur **Fabien FOSSE**
- Madame **Maggy PIRET**
- Monsieur Richie BAKALA MATETA
- Madame Anna Priscille NYEMB WEA
- Monsieur Valentin BAYOUD
- Madame Aurélie DURAND
- Monsieur Pascal BERTAUX
- Monsieur Alassane SOW
- Madame Nathalie DAUVERGNE-JOVIN

Commission Vie sociale (Handicap, enfance, petite enfance, famille, parentalité, préventions, communautés, égalité femme-homme, seniors)

- Madame Ouda BERRADIA
- Madame Maggy PIRET
- Madame Justine KENGNE
- Monsieur Jaouad ZAKI
- Madame Yasmine GUENDOUZ
- Madame Stéphanie GUY
- Monsieur Neima TOUNKARA
- Madame Jocelyne VERNON
- Monsieur Medhi LEFEUVRE
- Monsieur Micaylou DIALLO

Commission Vie démocratique (Participation citoyenne, vie associative, tiers-lieu, Conseil Municipal d'Enfants/Conseil Municipal de Jeunes)

- Madame Stéphanie GUY
- Monsieur Erwann MOSSOT
- Madame Lidwine SCHYNKEL
- Madame Maxelle THEVENIN
- Monsieur Georges AURICOSTE
- Monsieur Neima TOUNKARA
- Madame Sonia AOULMI
- Madame Jocelyne VERNON
- Madame Nadia DIOP
- Madame Nathalie DAUVERGNE-JOVIN

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Franck Vernin
Maire



Serge Durand
Secrétaire de séance



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Molun.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 09/04/2026

Date de transmission de la convocation dématérialisée : 3 avril 2026

Date de publication et d'affichage : 3 avril 2026 - Nombre de conseillers : En exercice : 33

Présents : 30 - Excusés représentés : 3 - Excusé non représenté : 0 - Absent : 0 - Votants : 32

VOTE : A l'unanimité - Pour : 32 - Contre : - Abstention : /

L'an deux-mille-vingt-six, le jeudi neuf avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune du Mée-sur-Seine, s'est réuni à l'Hôtel de Ville (Salle du Conseil Municipal), 555 route de Boissise, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Franck VERNIN, Maire.

Etaient présents : M. Franck VERNIN, M. Serge DURAND, Mme Maxelle THÉVENIN, M. Denis DIDIERLAURENT, Mme Jocelyne BAK, M. Fabien FOSSE, Mme Ouda BERRADIA, M. Georges AURICOSTE, Mme Maggy PIET, M. Jaouad ZAKI, M. Denis GRIVALLIERS, M. Yannick LEBOEUF, Mme Justine KENGNE, M. Benoît BATON, Mme Stéphanie GUY, M. Naima TOUNKARA, Mme Ludwine SCHYNKEL, Mme Yasmine GUENDOUZ, M. Richie BAKALA MATETA, Mme Aurélie DURAND, M. Valentin BAYOUD, Mme Consuelo PAVAN, Mme Sonia AOULMI, Mme Jocelyne VERNON, M. Pascal BERTAUX, Mme Nadia DIOP, M. Hamza EL HIYANI, M. Alassane SOW, Mme Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, M. Micaïlou DIALLO

Etaient excusés représentés : Mme Anna NYEMB WEA avait donné pouvoir à M. Fabien FOSSE, M. Erwan MOSSOT à M. Franck VERNIN, M. Mahdi LEFEUVRE à M. Hamza EL HIYANI

A été nommé secrétaire de séance : M. Serge DURAND

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Seine-et-Marne le :

16 AVR. 2026

Et Publication du : **17 AVR. 2026**

N° : 2026DCM-04-20

Objet : Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 18 décembre 2025

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment en son article L. 2121-29
- Vu la Loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

APPROUVE le procès-verbal du Conseil Municipal du 18 décembre 2025 qui lui a été exposé par Monsieur Franck VERNIN, Maire

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Franck Vernin
Maire

Serge Durand
Secrétaire de séance



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services;
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 09/04/2026

Date de transmission de la convocation dématérialisée : 3 avril 2026
Date de publication et d'affichage : 3 avril 2026 - Nombre de conseillers : En exercice : 33
Présents : 30 - Excusés représentés : 3 - Excusé non représenté : 0 - Absent : 0 - Vacants :

VOTE : Prend acte

L'an deux-mille-vingt-six, le jeudi neuf avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune du Mée-sur-Seine, s'est réuni à l'Hôtel de Ville (Salle du Conseil Municipal), 555 route de Boissise, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Franck VERNIN, Maire.

Etaient présents : M. Franck VERNIN, M. Serge DURAND, Mme Maxelle THÉVENIN, M. Denis DIDIERLAURENT, Mme Jocelyne BAK, M. Fabien FOSSE, Mme Ouda BERRADIA, M. Georges AURICOSTE, Mme Maggy PIRET, M. Jaouad ZAKI, M. Denis GRIVALLIERS, M. Yannick LEBOEUF, Mme Justine KENGNE, M. Benoît BATON, Mme Stéphanie GUY, M. Neima TOUNKARA, Mme Lidwine SCHYNKEL, Mme Yasmine GUENDOUZ, M. Richie BAKALA MATETA, Mme Aurélie DURAND, M. Valentin BAYOUD, Mme Consuelo PAVAN, Mme Sonia AOULMI, Mme Jocelyne VERNON, M. Pascal BERTAUX, Mme Nadia DIOP, M. Hamza EL HIYANI, M. Alassane SOW, Mme Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, M. Micaylou DIALLO

Etaient excusés représentés : Mme Anna NYEMB WEA avait donné pouvoir à M. Fabien FOSSE, M. Erwan MOSSOT à M. Franck VERNIN, M. Mehdi LEFLEUVRE à M. Hamza EL HIYANI

A été nommé secrétaire de séance : M. Serge DURAND

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Seine-et-Marne le : **16 AVR. 2026**
Et Publication du : **17 AVR. 2026**

N° : 2026DCM-04-15

Objet : Installation d'un nouveau membre du Conseil Municipal suite à la démission d'un Conseiller Municipal

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment en son article L. 2121-29
- Vu l'article L. 270 du Code électoral modifié par la Loi n° 2025-444 du 21 mai 2025 (article 1)
- Vu la démission de la Conseillère Municipale Madame Chantale THOMAS reçue en date du vendredi 3 avril 2026
- Vu le règlement intérieur du Conseil Municipal du Mée-sur-Seine sur le mandat 2020/2026

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

PREND ACTE de l'entrée dans le Conseil Municipal de Le Mée-sur-Seine de Monsieur Alassane SOW, à compter de la réception de la démission de Madame Chantale THOMAS reçue en date du vendredi 3 avril 2026, en qualité de suivant de la liste « Voix Méeenne » présentée aux électeurs lors du renouvellement général du Conseil Municipal en mars 2026.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Franck Vernin
Maire



Serge Durand
Secrétaire de séance

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux publications ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet
- recours administratif gracieux auprès de mes services
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun.

Accusé de réception en préfecture
077-217702850-20260409-2026DCM-04-15-DE
Date de télétransmission : 16/04/2026
Date de réception en préfecture : 16/04/2026

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 09/04/2026

Date de transmission de la convocation dématérialisée : 3 avril 2026

Date de publication et d'affichage : 3 avril 2026 - Nombre de conseillers : En exercice : 33
Présents : 30 - Excusés représentés : 3 - Excusé non représenté : 0 - Absent : 0 - Votants : 33

VOTE : A l'unanimité - Pour : 33 - Contre : - Abstention :

L'an deux-mille-vingt-six, le jeudi neuf avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune du Mée-sur-Seine, s'est réuni à l'Hôtel de Ville (Salle du Conseil Municipal), 555 route de Boissise, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Franck VERNIN, Maire.

Etaient présents : M. Franck VERNIN, M. Serge DURAND, Mme Maxelle THÉVENIN, M. Denis DIDIERLAURENT, Mme Jocelyne BAK, M. Fabien FOSSE, Mme Ouda BERRADIA, M. Georges AURICOSTE, Mme Maggy PIRET, M. Jaouad ZAKI, M. Denis GRIVALLIERS, M. Yannick LEBOEUF, Mme Justine KENGNE, M. Benoît BATON, Mme Stéphanie GUY, M. Nelma TOUNKARA, Mme Lidwine SCHYNNEL, Mme Yasmin GUENDOUZ, M. Richie BAKALA MATETA, Mme Aurélie DURAND, M. Valentin BAYOUD, Mme Consuelo PAVAN, Mme Sonia AOULMI, Mme Jocelyne VERNON, M. Pascal BERTAUX, Mme Nadia DIOP, M. Hamza EL HIYANI, M. Alassane SOW, Mme Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, M. Micaëlu DIALLO

Etaient excusés représentés : Mme Anna NYEMB WEA avait donné pouvoir à M. Fabien FOSSE, M. Erwann MOSSOT à M. Franck VERNIN, M. Mehdi LEFEUVRE à M. Hamza EL HIYANI

A été nommé secrétaire de séance : M. Serge DURAND

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Seine-et-Marne le :

16 AVR. 2026

Et Publication du : 17 AVR. 2026

N° : 2026DCM-04-10

Objet : Désignation du secrétaire de séance

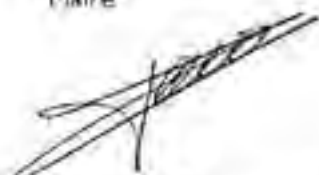
- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment en ses articles L. 2121-15 et L. 2121-29
- Vu son Règlement Intérieur, article 16

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

DÉSIGNE Monsieur Serge DURAND en qualité de Secrétaire de Séance pour remplir cette fonction qu'il a acceptée,

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Franck Vernin
Maire



Serge Durand
Secrétaire de séance



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services;
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 09/04/2026

Date de transmission de la convocation dématérialisée : 3 avril 2026

Date de publication et d'affichage : 3 avril 2026 - Nombre de conseillers : En exercice : 33

Présents : 30 - Excusés représentés : 3 - Excusé non représenté : 0 - Absent : 0 - Votants : 27

VOTE : A la majorité - Pour : 25 - Contre : 2 - Abstentions : 6

L'an deux-mille-vingt-six, le jeudi neuf avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune du Mée-sur-Seine, s'est réuni à l'Hôtel de Ville (Salle du Conseil Municipal), 555 route de Boissise, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Franck VERNIN, Maire.

Étaient présents : M. Franck VERNIN, M. Serge DURAND, Mme Maxelle THÉVENIN, M. Denis DIDIERLAURENT, Mme Jocelyne BAK, M. Fabien FOSSE, Mme Ouda BERRADIA, M. Georges AURICOSTE, Mme Maggy PIRET, M. Jaouad ZAKI, M. Denis GRIVALLIERS, M. Yannick LEBOEUF, Mme Justine KENGNE, M. Benoît BATON, Mme Stéphanie GUY, M. Nekma TOUNKARA, Mme Lidwine SCHYNKEL, Mme Yasmine GUENDOUZ, M. Richie BAKALA MATETA, Mme Aurélie DURAND, M. Valentin BAYOUD, Mme Consuelo PAVAN, Mme Sonia AOULMI, Mme Jocelyne VERNON, M. Pascal BERTAUX, Mme Nadia DIOP, M. Hamza EL HIYANI, M. Alassane SOW, Mme Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, M. Mécailou DIALLO

Était excusé représenté : Mme Anna NYEMB WEA, avait donné pouvoir à M. Fabien FOSSE, M. Erwan MOSSOT à M. Franck VERNIN, M. Mehdi LEFEUVRE à M. Hamza EL HIYANI

A été nommé secrétaire de séance : M. Serge DURAND

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Seine-et-Marne le : **10 AVR. 2026**

Et Publication du : **10 AVR. 2026**

N° : 2026DCM-04-40

Objet : Délégation du Conseil Municipal au Maire

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment en ses articles L. 2121-17, L. 2122-18, L. 2122-19, L. 2122-22, L. 2122-23 et L. 2121-29
- Vu la Loi n° 2014-626 du 18 juin 2014 relative à l'artisanat, au commerce et aux très petites entreprises
- Vu la Loi n° 2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt
- Vu la Loi n° 2014-1655 du 29 décembre 2014 de finances rectificative pour 2014
- Vu la Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe)
- Vu la Loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté
- Vu la Loi n° 2017-257 du 28 février 2017 relative au statut de Paris et à l'aménagement métropolitain
- Vu la Loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique
- Vu le Procès-verbal d'élection du Maire du 27 mars 2026
- Considérant qu'il est nécessaire, pour une bonne administration des affaires de la commune, de donner délégation au Maire dans les matières prévues par l'article L. 2122-22 du CGCT, ou en cas d'empêchement à son remplaçant dans les conditions prévues par l'article L. 2122-17, et ce pour la durée du mandat

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

Article 1 : CHARGE le Maire, par délégation du Conseil Municipal prise en application de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et pour la durée de son mandat :

1/ D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux et de procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales.

2/ De fixer, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal à savoir 300 euros le m² maximum, ces droits et tarifs pouvant, le cas échéant, faire l'objet de modulations résultant de l'utilisation de procédures dématérialisées.

3.0/ De procéder, dans les limites fixées ci-après, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et passer à cet effet les actes nécessaires.

Les emprunts pourront être :

- A court, moyen ou long terme,
- Libellés en euro ou en devise,
- Avec la possibilité d'un différé d'amortissement et/ou d'intérêts,
- Au taux d'intérêt fixe et/ou indexé (révisable ou variable) à un taux effectif global (TEG) compatible avec les dispositions légales et réglementaires applicables en cette matière,

En outre, le contrat de prêt pourra comporter une ou plusieurs des caractéristiques ci-après :

- Des droits et tirages échelonnés dans le temps avec faculté de remboursement et/ou de consolidation par mise en place de tranches d'amortissement,
- La faculté de modifier une ou plusieurs fois l'index ou le taux relatif aux calculs du ou des taux d'intérêts,
- La faculté de modifier la devise,
- La possibilité de réduire ou allonger la durée du prêt,
- La faculté de modifier la périodicité et le profil de remboursement.

Par ailleurs, le Maire pourra, à son initiative exercer les options prévues par le contrat de prêt et conclure tout avenant destiné à introduire dans le contrat initial une ou plusieurs des caractéristiques ci-dessus.

3.1/ De procéder, dans la limite fixée ci-après, à la souscription d'ouvertures de crédit de trésorerie et passer à cet effet les actes nécessaires.

Ces ouvertures de crédit seront d'une durée maximale de 12 mois dans la limite d'un montant annuel de cinq millions d'euros (5.000.000 d'euros), à un taux effectif global (TEG) compatible avec les dispositions légales et réglementaires applicables en cette matière et comporteront un ou plusieurs index parmi les index suivants : EONIA-T4M – EURIBOR – ou un TAUX FIXE.

3.2/ De réaliser les opérations financières utiles à la gestion des emprunts et passer à cet effet les actes nécessaires.

Au titre de la délégation, le Maire pourra :

- Procéder au remboursement anticipé des emprunts en cours, avec ou sans indemnité compensatrice selon les termes convenus avec l'établissement prêteur, et contracter éventuellement tout contrat de prêt de substitution pour refinancer les capitaux restants dus et, le cas échéant, les indemnités compensatrices, dans les conditions et limites fixées au point 3.1/.
- Plus généralement, décider de toutes opérations financières utiles à la gestion des emprunts.

3.3/ Dérégation à l'obligation de dépôt des fonds auprès de l'Etat (opérations de placement).

Le Maire pourra, pour la durée de son mandat, prendre les décisions mentionnées au III de l'article L1618-2 et en ce qui concerne les régies sans personnalité morale, dans les conditions du a) de l'article 2221-5-1 du Code général des collectivités territoriales, sous réserve des dispositions du c) de ce même article et passer à cet effet les actes nécessaires.

La décision prise dans le cadre de la délégation comportera notamment :

- L'origine des fonds,
- Le montant à placer,
- La nature du produit souscrit,
- La durée ou l'échéance maximale du placement.

Le Maire pourra conclure tout avenant destiné à modifier les mentions ci-dessus et pourra procéder au renouvellement ou à la réalisation du placement.

4/ De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

5/ De décider de la conclusion et la révision du louage des choses pour une durée n'excédant pas douze ans.

6/ De passer les contrats d'assurance ainsi qu'accepter les indemnités de sinistre y afférentes.

7/ De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux.

8/ De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières.

9/ D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges.

10/ De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros.

11/ De fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts.

12/ De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (Domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et répondre à leurs demandes.

13/ De décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement.

14/ De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme.

15/ D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article L. 211-2 à L. 211-2-3 ou au premier alinéa de l'article L.213-3 de ce même code.

16/

- D'intenter, au nom de la Commune, les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les conditions suivantes :
 - Saisine en demande, en défense ou intervention et représentation devant l'ensemble des juridictions de l'ordre administratif, y compris les juridictions spécialisées, tant en première instance qu'en appel ou en cassation dans le cadre de contentieux de l'annulation, de contentieux indemnitaires, de la responsabilité contractuelle ou non contractuelle ou de tous autres contentieux, saisines ou affaires nécessitant, en demande ou en défense, de faire valoir les intérêts de la commune,
 - Saisine en demande, en défense ou intervention et représentation devant l'ensemble des juridictions de l'ordre judiciaire qu'il s'agisse de juridictions civiles, pénales ou toutes autres juridictions spécialisées, tant en première instance, qu'en appel ou en cassation dans le cadre de tout contentieux ou affaires nécessitant, en demande ou en défense, de faire valoir les intérêts de la commune,
 - Saisine en demande, en défense ou intervention et représentation devant l'ensemble des autorités administratives indépendantes dans le cadre de toute procédure nécessitant en demande ou en défense de faire valoir les intérêts de la commune,
 - Dépôt de plainte et constitution de partie civile en vue d'obtenir réparation des préjudices personnels et directs subis par la commune du fait d'infractions pénales, ainsi que les consignations qui s'avèreraient nécessaires dans le cadre de ces procédures,
 - Homologation juridictionnelle des transactions lorsque celles-ci mettent fin à une procédure en cours.
- De transiger avec les tiers dans la limite de 1000€

17/ De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 10.000 euros.

18/ De donner, en application de l'article L. 324-1 du Code de l'urbanisme, l'avis de la Commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local.

19/ De signer la convention prévue par l'avant-dernier alinéa de l'article L311-4 du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L332-1 1-2 du même code, dans sa rédaction antérieure à la loi n° 2014-1655 du 29 décembre 2014 de finance rectificative pour 2014, précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux,

20/ De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 5 millions d'euros par ligne.

21/ D'exercer, ou déléguer, en application de l'article L 214-1-1 du Code de l'urbanisme, au nom de la Commune le droit de préemption défini par l'article L214-1 du même code.

22/ D'exercer, au nom de la commune, le droit de priorité défini aux articles L 240-1 à L 240-3 du code de l'urbanisme ou déléguer l'exercice de ce droit en application des mêmes articles.

23/ De prendre les décisions mentionnées aux articles L. 523-4 et L. 523-5 du Code du patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la commune et de conclure la convention prévue à l'article L. 523-7 du même code.

24/ D'autoriser, au nom de la Commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

25/ De demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions.

26/ De procéder au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux.

27/ D'exercer, au nom de la commune, le droit prévu au I de l'article 10 de la loi n° 75-1351 du 31 décembre 1975 relative à la protection des occupants de locaux à usage d'habitation.

28/ D'ouvrir et organiser la participation du public par voie électronique prévue au I de l'article L. 123-19 du Code de l'environnement.

29/ D'autoriser les mandats spéciaux que les membres du conseil municipal peuvent être amenés à exercer dans le cadre de leurs fonctions, ainsi que le remboursement des frais afférents prévus à l'article L. 2123-18 du présent code.

Article 2 : Les délégations consenties en application du 3° prennent fin dès l'ouverture de la campagne électorale pour le renouvellement du Conseil Municipal.

Article 3 : Le Maire devra rendre compte des décisions qu'il aura prises, à chacune des réunions obligatoires du Conseil Municipal.

Article 4 : Les décisions prises en application de la présente délibération peuvent être signées par un adjoint ou un conseiller municipal agissant par délégation du Maire dans les conditions fixées à l'article L. 2122-18 du Code général des collectivités territoriales.

Article 5 : Les décisions prises en application de la présente délibération peuvent être signées par un agent communal agissant par délégation du Maire dans les conditions fixées à l'article L. 2122-19 du Code général des collectivités territoriales.

Article 6 : En cas d'absence, de suspension, de révocation ou de tout autre empêchement, le Maire est provisoirement remplacé, dans la plénitude de ses fonctions, par un Adjoint, dans l'ordre des nominations et, à défaut d'Adjoint, par un Conseiller Municipal désigné par le Conseil, ou, à défaut, pris dans l'ordre du tableau, conformément à l'article L. 2122-17 du Code général des collectivités territoriales.

Article 7 : Le Conseil Municipal pourra toujours mettre fin à la présente délégation.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Franck Vernin
Maire



Serge Durand
Secrétaire de séance



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,

- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20260409-2026DCM-04-40-DE
Date de télétransmission : 10/04/2026
Date de réception préfecture : 10/04/2026

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 27/03/2026

Date de transmission de la convocation dématérialisée : 23 mars 2026

Date de publication et d'affichage : 23 mars 2026 - Nombre de conseillers : En exercice : 33

Présents : 32 - Excusé représenté : 1 - Excusé non représenté : 0 - Absent : 0 - Votants :

VOTE : Prend acte

L'an deux-mille-vingt-six, le vendredi vingt-sept à dix-neuf heures trente, le nouveau Conseil Municipal de la Commune du Mée-sur-Seine, s'est réuni à l'Hôtel de Ville (Salle du Conseil Municipal), 555 route de Boissise, sous la présidence de Monsieur Franck VERNIN, Maire, à l'exception de l'élection du Maire, présidée par Monsieur Georges AURICOSTE, doyen d'âge présent.

Etaient présents : M. Franck VERNIN, Mme Maxelle THÉVENIN, M. Serge DURAND, Mme Maggy PIRET, M. Valentin BAYOUD, Mme Ouda BERRADIA, M. Naima TOUNKARA, Mme Stéphanie GUY, M. Denis DIDIERLAURENT, Mme Consuelo PAVAN, M. Fabien FOSSE, Mme Yasmine GUENDOZ, M. Richie BAKALA MATETA, Mme Anna NYEMB WEA, M. Yannick LEBOEUF, Mme Jocelyne BAK, M. Denis GRIVALLIERS, Mme Aurélie DURAND, M. Jaouad ZAKI, Mme Justine KENGNE, M. Georges AURICOSTE, Mme Lidwine SCHYNKEL, M. Benoît BATON, Mme Sonia AQLIMI, M. Erwann MOSSOT, M. Hanzi EL HIYANI, M. Mehdi LEFEUVRE, Mme Jocelyne VERNON, M. Pascal BERTAUX, Mme Nadia DIOP, Mme Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, M. Micaylou DIALLO

Etait excusée représentée : Mme Chantale THOMAS avait donné pouvoir à M. Hanzi EL HIYANI

A été nommé secrétaire de séance : M. Erwann MOSSOT

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Seine-et-Marne le : **7 - AVR, 2026**
Et Publication du : **7 - AVR, 2026**

N° : 2026DCM-03-60

Objet : Lecture de la Charte de l'élu local et copie remise aux membres du Conseil Municipal

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment en ses articles L. 1111-12 à L. 1111-14, L. 2121-7-alinéa 3, L. 2123-1 à L. 2123-35 et R. 2123-1 à D. 2123-28 et L. 2121-29
- Vu la Loi n° 2025-1749 du 22 décembre 2025 portant création d'un statut de l'élu local et notamment son article 9

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

PREND ACTE de la charte de l'élu local accompagnée d'une copie des dispositions régissant les conditions d'exercice du mandat de Conseiller municipal et annexée à la présente délibération.

DIT que lecture a été faite de celle-ci.

S'ENGAGE à la respecter.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Franck Vernin
Maire



Erwann Mossot
Secrétaire de séance



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux publications ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services.
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun.

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20260327-2026DCM-03-60-DE
Date de télétransmission : 07/04/2026
Date de réception préfecture : 07/04/2026

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 27/03/2026

Date de transmission de la convocation dématérialisée : 23 mars 2026

Date de publication et d'affichage : 23 mars 2026 - Nombre de conseillers : En exercice : 33

Présents : 32 - Excusé représenté : 1 - Excusé non représenté : 0 - Absent : 0 - Vacants : 33

VOTE : A la majorité absolue - Liste Franck VERNIN : 25 - Nuls : 2 - Blancs : 6

L'an deux-mille-vingt-six, le vendredi vingt-sept à dix-neuf heures trente, le nouveau Conseil Municipal de la Commune du Mée-sur-Seine, s'est réuni à l'Hôtel de Ville (Salle du Conseil Municipal), 555 route de Boiciste, sous la présidence de Monsieur Franck VERNIN, Maire, à l'exception de l'élection du Maire, présidée par Monsieur Georges AURICOSTE, doyen d'âge présent.

Etaient présents : M. Franck VERNIN, Mme Maxelle THEVENIN, M. Serge DURAND, Mme Maggy PIRET, M. Valentin BAYOUD, Mme Ouda BERRADIA, M. Neima TOUNKARA, Mme Stéphanie GUY, M. Denis DIDIERLAURENT, Mme Consuelo PAVAN, M. Fabien FOSSE, Mme Yasmine GUENDOUZ, M. Richie BAKALA MATETA, Mme Anna NYEMB WEA, M. Yannick LEBOEUF, Mme Jocelyne BAK, M. Denis GRIVALLIERS, Mme Aurélie DURAND, M. Jaouad ZAKI, Mme Justine KENGNE, M. Georges AURICOSTE, Mme Lidwine SCHYNKEL, M. Benoît BATON, Mme Sonia AOULMI, M. Erwann MOSSOT, M. Hamza EL HIYANI, M. Mehdi LEFELVRE, Mme Jocelyne VERNON, M. Pascal BERTAUX, Mme Nadia DIOP, Mme Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, M. Micaylou DIALLO

Etait excusée représentée : Mme Chantale THOMAS avait donné pouvoir à M. Hamza EL HIYANI

A été nommé secrétaire de séance : M. Erwann MOSSOT

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Seine-et-Marne le : **7 - AVR. 2026**
Et Publication du : **7 - AVR. 2026**

N° : 2026DCM-03-50

Objet : Election des adjoints au Maire

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment en ses articles L. 2122-2, L. 2122-4, L. 2122-7-2 et L. 2121-29

– Vu la Délibération n° 2026DCM-03-40 du Conseil Municipal du 27 mars 2026 fixant le nombre d'adjoints au Maire à 8

M. Franck VERNIN Maire, a invité le Conseil Municipal à procéder à l'élection des adjoints au Maire. Il est donc procédé au vote au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel.

Le Conseil Municipal a désigné deux assesseurs : M. Hamza EL HIYANI et Micaylou DIALLO.

M, le Maire appelle à la candidature des listes.

La liste Franck VERNIN « Le Mée pour vous, le Mée pour tous » de la Majorité Municipale présente les candidats suivants :

- Monsieur Serge DURAND
- Madame Maxelle THEVENIN
- Monsieur Denis DIDIERLAURENT
- Madame Jocelyne BAK
- Monsieur Fabien FOSSE
- Madame Ouda BERRADIA
- Monsieur Georges AURICOSTE
- Madame Maggy PIRET

Chaque Conseiller Municipal, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote sous enveloppe fermée.

Après le vote et dépouillement, les résultats du 1^{er} tour sont les suivants :

- Nombre de votants (enveloppes déposées) : 33
- Nombre de suffrages déclarés nuls : 2
- Nombre de suffrages blancs : 6
- Suffrages exprimés : 25
- Majorité absolue : 13

A OBTENU la liste Franck VERNIN « Le Mée pour vous, le Mée pour tous » de la Majorité : vingt-cinq (25) voix.

La liste de la Majorité « Le Mée pour vous, le Mée pour tous » ayant obtenu la majorité absolue, sont élus **Adjoints au Maire** et dans l'ordre de présentation de la liste :

- 1^{er} Adjoint : Monsieur Serge DURAND
- 2^{ème} Adjoint : Madame Maxelle THEVENIN
- 3^{ème} Adjoint : Monsieur Denis DIDIERLAURENT
- 4^{ème} Adjoint : Madame Jocelyne BAK
- 5^{ème} Adjoint : Monsieur Fabien FOSSE
- 6^{ème} Adjoint : Madame Ouda BERRADIA
- 7^{ème} Adjoint : Monsieur Georges AURICOSTE
- 8^{ème} Adjoint : Madame Maggy PIRET

La présente élection fera l'objet de mesures de publicité dans les conditions et formes prévues par les articles L. 2122-12 et R. 2122-1 du Cgct.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Franck Vernin
Maire



Erwann Mossot
Secrétaire de séance



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 27/03/2026

Date de transmission de la convocation dématérialisée : 23 mars 2026
Date de publication et d'affichage : 23 mars 2026 - Nombre de conseillers : En exercice : 33
Présents : 32 - Excusé représenté : 1 - Excusé non représenté : 0 - Absent : 0 - Votants : 25

VOTE : A l'unanimité - Pour : 25 - Contre : - Abstentions : 8

L'an deux-mille-vingt-six, le vendredi vingt-sept à dix-neuf heures trente, le nouveau Conseil Municipal de la Commune du Mée-sur-Seine, s'est réuni à l'Hôtel de Ville (Salle du Conseil Municipal), 555 route de Boissise, sous la présidence de Monsieur Franck VERNIN, Maire, à l'exception de l'élection du Maire, présidée par Monsieur Georges AURICOSTE, doyen d'âge présent.

Etaient présents : M. Franck VERNIN, Mme Maxelle THEVENIN, M. Serge DURAND, Mme Maggy PIRET, M. Valentin BAYOUD, Mme Oudiz BERRADIA, M. Neima TOUNKARA, Mme Stéphanie GUY, M. Denis DIDIERLAURENT, Mme Consuelo PAVAN, M. Fabien FOSSE, Mme Yasmine GUENDOUZ, M. Richie BAKALA MATETA, Mme Anna NYEMB WEA, M. Yannick LEBOEUF, Mme Jocelyne BAK, M. Denis GRIVALLIERS, Mme Aurélie DURAND, M. Jaouad ZAKI, Mme Justine KENGNE, M. Georges AURICOSTE, Mme Lidwine SCHYNKEL, M. Benoît BATON, Mme Sonia AOULMI, M. Erwann MOSSOT, M. Hamza EL HIYANI, M. Mehdi LEFEUVRE, Mme Jocelyne VERNON, M. Pascal BERTAUX, Mme Nadia DIOP, Mme Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, M. Miraylou DIALLO

Etais excusée représentée : Mme Chantale THOMAS avait donné pouvoir à M. Hamza EL HIYANI

A été nommé secrétaire de séance : M. Erwann MOSSOT

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Seine-et-Marne le : **7 - AVR. 2026**
Et Publication du : **7 - AVR. 2026**

N° : 2026DCM-03-40

Objet : Fixation du nombre d'adjoints au Maire

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment en ses articles L. 2122-1, L. 2122-2 créés par la Loi 96-142 du 21 février 1996 et L. 2121-29
- Considérant que le Conseil Municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoints appelés à siéger
- Considérant cependant que ce nombre ne peut pas excéder 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal
- Considérant que ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 9 adjoints

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

DECIDE d'approuver la création de 8 postes d'adjoints au Maire.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Franck Vernin
Maire



Erwann Mossot
Secrétaire de séance



La présente délibération peut, si elle est contestée, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Paris

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20260327-2026DCM-03-40-DE
Date de télétransmission : 07/04/2026
Date de réception préfecture : 07/04/2026

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 27/03/2026

Date de transmission de la convocation matérialisée : 23 mars 2026

Date de publication et d'affichage : 23 mars 2026 - Nombre de conseillers : En exercice : 33

Présents : 32 - Excusé représenté : 1 - Excusé non représenté : 0 - Absent : 0 - Votant : 33

VOTE : A la majorité absolue – M. Franck VERNIN : 25 – Nul : 1 – Blancs : 7

L'an deux-mille-vingt-six, le vendredi vingt-sept à dix-neuf heures trente, le nouveau Conseil Municipal de la Commune du Mée-sur-Seine, s'est réuni à l'Hôtel de Ville (Salle du Conseil Municipal), 555 route de Boissise, sous la présidence de Monsieur Franck VERNIN, Maire, à l'exception de l'élection du Maire, présidée par Monsieur Georges AURICOSTE, doyen d'âge présent.

Etaient présents : M. Franck VERNIN, Mme Maxelle THEVENIN, M. Serge DURAND, Mme Maggy PIRET, M. Valentin BAYOUD, Mme Ouda BERRADIA, M. Norma TOUNKARA, Mme Stephanie GUY, M. Denis DIDIERLAURENT, Mme Consuelo PAVAN, M. Fabien FOSSE, Mme Yasmine GUENDOUZ, M. Richie BAKALA MATETA, Mme Anna NYEMB WEA, M. Yannick LEBOEUF, Mme Jocelyne BAK, M. Denis GRIVALLIERS, Mme Aurélie DURAND, M. Jassad ZAKI, Mme Justine KENGNE, M. Georges AURICOSTE, Mme Lidwine SCHYNKEL, M. Benoît BATON, Mme Sonia AOULMI, M. Erwann MOSSOT, M. Hamza EL HIYANI, M. Mehdi LEFLEUVRE, Mme Jocelyne VERNON, M. Pascal BERTAUX, Mme Nadia DIOP, Mme Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, M. Micaylou DIALLO

Etait excusée représentée : Mme Chantale THOMAS avait donné pouvoir à M. Hamza EL HIYANI

A été nommé secrétaire de séance : M. Erwann MOSSOT

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Seine-et-Marne le : **7 – AVR. 2026**
Et Publication du : **7 – AVR. 2026**

N° : 2026DCM-03-30

Objet : Election du Maire

– Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment en ses articles L. 2122-1 à L. 2122-17

M. le Président procède à l'appel nominal des Conseillers municipaux, et vérifie que le quorum est atteint.

M. le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du Maire et a invité le Conseil Municipal à y procéder.

Après un appel de candidatures, il est procédé au vote au scrutin secret et à la majorité absolue.

Le Conseil Municipal a désigné deux assesseurs : M. Hamza EL HIYANI et M. Micaylou DIALLO.

Chaque Conseiller municipal, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote fermé sur papier blanc.

Après le vote et dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de votants (enveloppes déposées) : 33
- Nombre de suffrages déclarés nuls : 1
- Nombre de suffrages blancs : 7
- Nombre de suffrages exprimés : 25
- Majorité absolue : 13

Ont obtenu

- M. Franck VERNIN : Vingt-cinq (25) voix.

M. Franck VERNIN ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Maire du Mée-sur-Seine.

La présente élection fera l'objet de mesures de publicité dans les conditions et formes prévues par les articles L. 2122-12 et R. 2122-1 du Cgct.

Si aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un deuxième tour de scrutin et, si nécessaire, à un troisième tour de scrutin à la majorité relative.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Franck Vernin
Maire



Erwann Mossot
Secrétaire de séance



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27/03/2026

Date de transmission de la convocation dématérialisée : 23 mars 2026

Date de publication et d'affichage : 23 mars 2026 - Nombre de conseillers : En exercice : 33

Présents : 32 - Excusé représenté : 1 - Excusé non représenté : 0 - Absent : 0 - Votants : 33

VOTE : A l'unanimité – Pour : 33 – Contre : – Abstention :

L'an deux-mille-vingt-six, le vendredi vingt-sept à dix-neuf heures trente, le nouveau Conseil Municipal de la Commune du Mée-sur-Seine, s'est réuni à l'Hôtel de Ville (Salle du Conseil Municipal), 555 route de Boissise, sous la présidence de Monsieur Franck VERNIN, Maire, à l'exception de l'élection du Maire, présidée par Monsieur Georges AURICOSTE, doyen d'âge présent.

Etaient présents : M. Franck VERNIN, Mme Maxelle THÉVENIN, M. Serge DURAND, Mme Maggy PIRET, M. Valentin BAYOUD, Mme Ouda BERRADIA, M. Néma TOUNKARA, Mme Scéphanie GUY, M. Denis DIDIERLAURENT, Mme Consuelo PAVAN, M. Fabien FOSSE, Mme Yasmine GUENDOUZ, M. Richie BAKALA MATETA, Mme Anna NYEMB WEA, M. Yannick LEBOEUF, Mme Jocelyne BAK, M. Denis GRIVALLIERS, Mme Aurélie DURAND, M. Jaouad ZAKI, Mme Justine KENGNE, M. Georges AURICOSTE, Mme Lidwine SCHYNKEL, M. Benoît BATON, Mme Sonia AOULMI, M. Erwann MOSSOT, M. Hamza EL HIYANI, M. Mehdi LEFEUVRE, Mme Jocelyne VERNON, M. Pascal BERTAUX, Mme Nadia DIOP, Mme Nathalie DAUVERGNÉ-JOVIN, M. Misykou DIALLO.

Etait excusée représentée : Mme Chantale THOMAS avait donné pouvoir à M. Hamza EL HIYANI

A été nommé secrétaire de séance : M. Erwann MOSSOT

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Seine-et-Marne le **7 – AVR. 2026**

Et Publication du : **7 – AVR. 2026**

N° : 2026DCM-03-20

Objet : Désignation du secrétaire de séance

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment en ses articles L. 2121-15 et L. 2121-29
- Vu son Règlement intérieur, article 16

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré.

DÉSIGNE Monsieur Erwann MOSSOT en qualité de Secrétaire de Séance pour remplir cette fonction qu'il a acceptée.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Franck Vernin
Maire



Erwann Mossot
Secrétaire de séance



La présente délibération peut, si elle est consentie dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun.